



Septembre 2013

Rapport sur les résultats de la consultation concernant le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 (Stratégie énergétique 2050)



Table des matières

1. Introduction	4
1.1 Contexte	4
1.2 Déroulement et destinataires.....	4
1.3 Aperçu des prises de position reçues	5
2. Résultats de la consultation	5
2.1 Résumé	5
2.2 Remarques fondamentales quant à la Stratégie énergétique 2050 et à l'échelonnement de la procédure.....	8
2.3 Modification de la loi sur l'énergie nucléaire: interdiction d'autorisation générale	16
2.4 Objet, objectifs et principe	18
2.4.1 Objectifs de développement	18
2.5 Mesures dans le domaine de l'efficacité énergétique	20
2.5.1 Bâtiments	20
2.5.2 Industrie et services	23
2.5.3 Mobilité.....	26
2.5.4 Appareils	30
2.5.5 Entreprises d'approvisionnement en énergie	30
2.6 Mesures dans le domaine des énergies renouvelables	33
2.6.1 Suppression du plafond de coûts RPC.....	33
2.6.2 Contingentement et objectifs indicatifs pour le PV	34
2.6.3 Rétribution unique pour les installations photovoltaïques	36
2.6.4 Exclusion de diverses technologies de la RPC	40
2.6.5 Réglementation de la consommation propre	41
2.6.6 Exécution de la RPC.....	42
2.6.7 Autres remarques concernant le système de rétribution de l'injection	44
2.6.8 Appels d'offres	44
2.6.9 Planification commune pour le développement des énergies renouvelables	44
2.6.10 Détermination des zones d'affectation dans le plan directeur	46
2.6.11 Ancrage de l'intérêt national des installations destinées à l'exploitation des sources d'énergie renouvelables.....	48
2.6.12 Remarques supplémentaires concernant la procédure d'autorisation	50
2.7 Promotion du couplage chaleur-force	50



2.8	Autres thèmes.....	57
2.8.1	Procédures de recours	57
2.8.2	Promotion des systèmes de mesure intelligents	59
2.8.3	Aides financières	61
2.8.4	Fonction de modèle de la Confédération.....	61
3.	Liste des abréviations.....	63
4.	Annexe: liste des participants	69



1. Introduction

1.1 Contexte

En 2011, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé la sortie progressive de l'énergie nucléaire. Les cinq centrales nucléaires existantes doivent être mises hors service, au terme de leur durée d'exploitation définie par les critères techniques de sécurité, sans être remplacées par de nouvelles centrales. Cette décision implique que le système énergétique de la Suisse soit transformé étape par étape d'ici à 2050. Les mesures nécessaires à cette fin, que le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) élabore sur mandat du Conseil fédéral, seront intégrées dans la Stratégie énergétique 2050.

Le présent volet de mesures visant à mettre en œuvre la Stratégie énergétique 2050 est le premier d'une série de trains de mesures nécessaires à la transformation, progressive et à long terme, du système énergétique à l'horizon 2050. Les mesures proposées doivent principalement permettre d'exploiter les potentiels d'efficacité que la Suisse est d'ores et déjà en mesure de réaliser au moyen des technologies existantes ou prévisibles, sans coopération internationale en profondeur avec l'Union européenne et les pays tiers. Dans ce contexte, le potentiel durablement exploitable des sources d'énergie renouvelables sera largement valorisé.

1.2 Déroulement et destinataires

Par sa décision du 28 septembre 2012, le Conseil fédéral a habilité le DETEC à organiser une consultation sur le premier paquet de mesures relatives à la Stratégie énergétique 2050 (Stratégie énergétique 2050). Le projet mis en consultation contenait le premier de plusieurs trains de mesures visant à mettre en œuvre la Stratégie énergétique. La consultation a duré jusqu'au 31 janvier 2013. En raison de la complexité, un questionnaire de 31 questions accompagnait le projet mis en consultation. L'objectif de ce questionnaire était de souligner des points importants tout en donnant aux participants à la consultation une aide à l'orientation dans l'évaluation du projet. Les 459 prises de positions reçues ont été systématiquement évaluées indépendamment de l'utilisation du questionnaire. Le présent rapport synthétise les prises de position sans pour autant prétendre à l'exhaustivité.¹

Au total, 223 acteurs du domaine de l'énergie ont été invités à participer à la consultation. La liste des destinataires comprenait notamment les cantons, les partis représentés au Parlement, les associations faïtières de l'économie et de la branche électrique, les organisations de protection de l'environnement et du paysage et les organisations de consommateurs.

¹ Conformément à l'art. 8 de la loi fédérale sur la procédure de consultation (LCo, RS 172.061), il a été pris connaissance, lors du traitement de la consultation, de tous les avis exprimés qui ont ensuite été pondérés et évalués.



1.3 Aperçu des prises de position reçues

459 prises de position au total ont été déposées dans le délai de consultation. Sur 223 invités, 78 n'ont pas pris position. 314 personnes ont pris part à la consultation sans invitation directe.

Participants par groupes	Prises de position reçues
Cantons	25
Partis politiques	16
Commissions et conférences	11
Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne	3
Branche de l'électricité	63
Associations faîtières de l'économie	63
Organisations techniques et de politique énergétique	111
Organisations de consommateurs	3
Organisations de protection de l'environnement et du paysage	32
Autres participants à la consultation	132
Total	459

2. Résultats de la consultation

2.1 Résumé

La *Stratégie énergétique* est *globalement* saluée par une majorité de participants à la consultation. Elle reçoit notamment l'appui d'une nette majorité des partis politiques représentés au Parlement fédéral, d'une très grande majorité des cantons, des conférences cantonales, de l'Association des communes suisses et de l'Union des villes suisses, du Groupement suisse pour les régions de montagne, d'une claire majorité des organisation techniques et de politique énergétique, des associations de protection de l'environnement et des services municipaux regroupés dans Swisspower. Se sont également prononcées en faveur de la Stratégie énergétique 2050 les associations d'ingénieurs et des arts et métiers, notamment constructionsuisse, Swiss Engineering, USAM, SIA, Suissetec ainsi que des institutions scientifiques telles que l'EPFZ, le PSI et les Académies suisses des sciences. La Stratégie énergétique 2050 a été rejetée notamment par le PLR et l'UDC, de même que par une majorité des associations économiques et des entreprises de la branche électrique, dont economiesuisse, swissmem, les associations de la branche automobile, l'Association suisse des propriétaires fonciers (HEV), l'AES, swisselectric et Electrosuisse. La *procédure par étapes* et l'association de la sortie progressive de l'énergie nucléaire avec le premier paquet de mesures suscitent des réactions comparables.

Modification de la loi sur l'énergie nucléaire comprenant l'interdiction des autorisations générales: une majorité des participants à la consultation accueille favorablement la proposition d'interdire les demandes d'autorisation générale en vue de la construction de centrales nucléaires. Mais certains participants y voient une interdiction de technologie et la rejettent pour cette raison. D'autres répondants demandent des délais légaux pour la mise hors service des centrales nucléaires.

Objectifs de développement dans la loi sur l'énergie: les objectifs de développement proposés dans la loi sur l'énergie ont été soit nettement approuvés, soit tendanciellement rejetés. Pour une majorité de répondants, l'importance des objectifs pour orienter la politique énergétique est incontestée. Mais le niveau des objectifs est jugé trop élevé par certains et trop bas par d'autres. Les avis divergent quant à la forme (valeurs absolues ou relatives) et aux contenus des objectifs. Le développement visé de la (grande) force hydraulique est salué par certains, mais il suscite aussi des critiques. Fondamentale-



ment, une majorité des cantons, la CdC et la CGCA se prononcent en faveur de la formulation d'objectifs de politique énergétique.

Efficacité énergétique dans le domaine du bâtiment: en principe, tous les participants à la consultation attribuent un potentiel d'amélioration important au domaine du bâtiment pour améliorer l'efficacité énergétique. Le *renforcement prévu du programme d'assainissement des bâtiments* a été nettement approuvé, les avis étant clairement favorables à la variante de financement 2 (hausse du taux de redevance de la taxe sur le CO₂ et accroissement correspondant des ressources issues des affectations partiellement liées). Les *adaptations du régime de déduction fiscale* des coûts d'investissement dans les bâtiments visant les économies d'énergie et la protection de l'environnement ont été favorablement accueillies par une majorité. Les cantons directement concernés, qui perçoivent cette mesure comme une intervention dans leur souveraineté fiscale, la rejettent clairement. En outre, des participants reprochent à cette mesure de violer le principe de périodicité et jugent que le CECB constitue une base de mesure insuffisante.

Efficacité énergétique dans l'industrie et les services: une majorité des participants à la consultation soutient le développement prévu des *appels d'offres publics*, qui doit contribuer à épuiser les potentiels d'efficacité électrique. L'évaluation est plus ambiguë s'agissant des *objectifs d'efficacité des grands consommateurs d'électricité*, au bénéfice d'une possibilité d'exemption de la taxe CO₂ et du supplément sur les coûts de transport s'ils s'engagent à accroître leur efficacité électrique et à réduire leurs émissions de CO₂. On craint les coûts, les distorsions de la concurrence, les effets d'aubaine, l'érosion du principe de subsidiarité, une charge accrue sur les petites entreprises et sur les ménages, ainsi que des difficultés de délimitation envers l'article sur les grands consommateurs.

Efficacité énergétique de la mobilité: la majorité des participants à la consultation soutient, à l'horizon 2020, un durcissement à 95 g de CO₂/km de la valeur d'émissions admise pour les *voitures de tourisme* mises en circulation pour la première fois. La majorité des participants se prononce aussi en faveur de l'introduction d'une valeur cible d'émissions de CO₂ pour les voitures de livraison et les *semi-remorques légers* mis en circulation pour la première fois.

Objectifs d'efficacité pour les entreprises d'approvisionnement en énergie: une majorité s'est opposée à l'intention de fixer des objectifs aux entreprises d'approvisionnement en électricité en introduisant des «certificats blancs», qui les obligent à constamment améliorer l'efficacité de la consommation électrique. Les associations de protection de l'environnement étaient clairement en faveur de cette mesure, tandis que les entreprises concernées y étaient nettement opposées et qu'une majorité de cantons la refusait. Les partis politiques apparaissent divisés sur ce point. Fondamentalement, la nécessité d'un marché des prestations énergétiques est incontestée. Nombre de participants à la consultation accueillent favorablement en principe un instrument supplémentaire d'encouragement de l'efficacité électrique, tout en demandant des instruments alternatifs (notamment une taxe incitative sur l'électricité et l'extension des objectifs d'efficacité à l'ensemble de la consommation énergétique).

Prescriptions de transparence pour les entreprises d'approvisionnement en énergie: une majorité de répondants a réagi favorablement aux prescriptions de transparence prévues pour les entreprises d'approvisionnement en énergie et les considère importantes. Ces propositions sont toutefois rejetées par le PLR, l'UDC, certaines associations économiques et particulièrement par les entreprises directement concernées de la branche électrique, qui craignent des charges supplémentaires disproportionnées.

Suppression du plafond de coûts de la RPC: une majorité se montre positive envers la suppression du plafond de coûts de la RPC, mais certains la rejette avec véhémence. La branche de l'énergie juge cette mesure de manière particulièrement négative. Des intervenants soulignent également que le développement durable du système dépendra du niveau des taux de rétribution et de leur adaptation régulière.

Contingentement et objectifs indicatifs pour le photovoltaïque (PV): les avis divergent quant à limiter les ressources financières annuellement disponibles pour promouvoir les installations PV par un



contingemment au lieu d'un plafond total et de plafonds partiels. Les organisations de protection de l'environnement et du paysage y sont clairement opposées, alors que la branche électrique y est en majorité favorable. La valeur indicative du développement est critiquée de part et d'autre: pour les uns, elle est trop élevée, pour les autres, elle est trop basse. Les alternatives mentionnées seraient le plafonnement au niveau de coûts de revient maximaux, une mise à jour rapide des taux de rétribution ou la détermination de contingents selon les possibilités de stockage d'électricité. La forme et la conception de valeurs cibles éventuelles sont aussi contestées.

Aides uniques à l'investissement pour les installations photovoltaïques: environ les deux tiers des répondants approuvent la promotion des petites installations PV par des aides uniques à l'investissement plutôt que par une rétribution de l'injection, sous réserve de conditions simples et claires. La variante qui prévoit des aides uniques à l'investissement a été nettement préférée à la variante du comptage de réseau («net metering»). Des participants ont demandé des limites plus élevées (jusqu'à 30 kW) ou la possibilité de choisir (pour certains domaines de puissance). La réduction prévue de la liste d'attente par des aides à l'investissement uniques a également été saluée par une majorité.

Exclusion de diverses technologies soumises à la RPC: une nette majorité de participants, dont la majorité des cantons, est favorable au maintien des installations d'infrastructure dans la RPC, les répondants se référant surtout aux UIOM et aux STEP.

Réglementation de la consommation propre: la plupart des répondants ont salué la réglementation explicite prévue de la consommation propre, pour autant que les coûts de réseau restent couverts.

Exécution de la RPC: la majorité des participants à la consultation se montre sceptique face à l'intention de transférer les nouvelles tâches à une filiale autonome de la société nationale pour l'exploitation du réseau. Les soucis résident surtout dans la compétence décisionnelle qui serait dévolue à la société nationale pour l'exploitation du réseau en cas de transfert de l'exécution à une filiale. Les participants, qui tendent à souhaiter un organe totalement indépendant de la société nationale du réseau, demandent une exécution efficace et à un coût avantageux.

RPC en général: de nombreux intervenants ont proposé de poursuivre le développement de la RPC en fonction du marché et de tenir compte de la valeur de l'électricité dans la décision. Les incitations correspondantes doivent être obligatoires et non pas seulement facultatives. Les avis concernant la conception des taux de rétribution ont largement divergé (maintien du système actuel; passage à la rétribution unique, aux modèles de commercialisation directe ou d'adjudication au plus offrant).

Planification commune du développement des énergies renouvelables: la majorité des participants est favorable à introduire une planification commune de la Confédération et des cantons et un plan des potentiels de développement des sources d'énergie renouvelables à l'échelle nationale. Les cantons sont en majorité opposés à une telle mesure. En outre, de nombreux participants à la consultation demandent que cette planification tienne compte non seulement des intérêts d'utilisation, mais aussi des intérêts de protection.

Détermination dans le plan directeur des zones destinées à l'utilisation: la plupart des participants à la consultation se prononcent pour une obligation des cantons de déterminer des zones et des tronçons de cours d'eau adéquats dans le plan directeur et de les concrétiser dans le plan d'affectation. La branche de l'électricité, les associations faïtières de l'économie et les organisations techniques et de politique énergétique sont clairement en faveur de cette mesure. Les cantons sont partagés, plusieurs d'entre eux considérant que les instruments actuels de la LAT suffisent et que des dispositions supplémentaires, le cas échéant, devraient être intégrées à la LAT. Les organisations de protection de l'environnement et du paysage rejettent clairement cette mesure.

Ancrage de l'intérêt national représenté par les énergies renouvelables: globalement, la reconnaissance d'un intérêt national pour les installations d'une certaine taille permettant d'utiliser les énergies renouvelables est nettement approuvée, mais elle est clairement rejetée par les organisations de pro-



tection de l'environnement, les associations de pêcheurs et les associations de protection du paysage. De nombreux répondants n'approuvent l'attribution d'un intérêt national que si les grandes installations sont exclusivement concernées et si les intérêts de la protection de la nature et du patrimoine bénéficient d'une protection équivalente. Les associations économiques et celles de la branche électrique souhaitent une extension de l'intérêt national aux rénovations et aux agrandissements.

Accélération des procédures d'autorisation: les associations économiques et les entreprises d'approvisionnement en énergie approuvent les mesures d'accélération des procédures d'autorisation et les délais d'ordre correspondants. La CdC et la CGCA sont plutôt critiques et souhaitent, de manière assez vague, une réduction des doublons et, fondamentalement, davantage de compétences pour les cantons.

Encouragement du couplage chaleur-force: la proposition d'introduire un système de rétribution pour les installations de couplage chaleur-force alimentées aux énergies fossiles (installations CCF) a été largement et nettement rejetée, de même que la possibilité d'exemption de la taxe CO₂, initialement envisagée dans ce contexte sous réserve que l'installation visée par le modèle d'encouragement soit soumise à une obligation de compenser toutes les émissions causées.

Accélération des procédures de recours: une large majorité des participants soutient la proposition de réglementation visant à accélérer les procédures dans le domaine du droit de l'électricité et à restreindre l'accès au Tribunal fédéral aux questions juridiques d'importance fondamentale.

Promotion de systèmes de mesure intelligents: une majorité des participants à la consultation se prononce en faveur de la proposition de réglementation visant l'introduction et le financement d'appareils de mesure intelligents.

2.2 Remarques fondamentales quant à la Stratégie énergétique 2050 et à l'échelonnement de la procédure

La Stratégie énergétique 2050 dans son ensemble, la procédure par étapes ou l'association de la sortie progressive de l'énergie nucléaire avec le premier train de mesures de la Stratégie énergétique 2050 suscitent des appréciations différentes selon le répondant.

Selon la prise de position de la CdC, les cantons soutiennent la Stratégie énergétique 2050 dans ses principes. Elle correspond aux «Principes directeurs pour l'avenir énergétique de la Suisse», adoptés par l'EnDK le 4 mai 2012, qui sont globalement soutenus par les cantons. La CdC demande que le pilotage soit assuré au moyen d'instruments axés sur le marché et que l'on se dirige clairement, dès la première phase, vers une politique énergétique orientée selon la stratégie. Ce faisant, il s'agit de tenir compte des développements de politique énergétique de l'UE pour évaluer la sécurité de l'approvisionnement. Quant aux cantons montagnards, regroupés dans la CGCA, ils soutiennent eux aussi en principe la Stratégie énergétique 2050. Ils se disent fondamentalement prêts à coopérer activement à une réorientation de la politique énergétique et à assumer leurs responsabilités dans le cadre de leurs compétences. Mais à cet effet, ils doivent être mis en situation de pouvoir évaluer cette nouvelle orientation de manière concluante. Or, ce point suscite justement des critiques dans le projet mis en consultation. De nombreuses prises de position jugent irréaliste une politique énergétique suisse autonome dépourvue d'intégration juridique et technique appropriée dans l'environnement européen. Une analyse globale requiert en outre une évaluation des futures conditions-cadre du commerce de l'électricité et de l'intégration dans le marché unique de l'électricité de l'UE (avec ou sans accord). Certains participants à la consultation demandent en outre le libre accès au marché du gaz et une connexion au système d'échange de quotas d'émissions de l'UE (Swissmem, Stahl Gerlafingen). A l'observation des diverses prises de position, il apparaît qu'une majorité de cantons est en principe favorable aux aspects cités ci-dessus. AG perçoit la nécessité d'une reformulation de la Stratégie énergétique et soutient une procédure rapide par étapes, en demandant toutefois que les objectifs



deviennent plus contraignants et que la stratégie se concentre sur la période courant jusqu'à 2035. En outre, ce canton souhaite que les instruments, objectifs partiels et mesures soient mieux coordonnés l'un avec l'autre. C'est pourquoi il propose que les interrelations des mesures et les interactions de leurs effets soient présentées avec toutes leurs conséquences. AI qualifie la Stratégie énergétique 2050 de changement de paradigme, car la demande supplémentaire doit être couverte à l'avenir par des économies et non par une offre supplémentaire. Ce canton considère que la Stratégie est dans son ensemble un pas dans la bonne direction, même s'il reste sceptique ou rejette certaines mesures. Il soutient la procédure par étapes, notamment parce que d'éventuelles corrections pourront être apportées aux mesures. BE soutient la Stratégie énergétique 2050 tout en se référant aux objectifs communs des stratégies bernoise et nationale. Bien que le canton estime plus efficace le développement et l'adoption simultanés des deux trains de mesures, il soutient la procédure par étapes, qui lui apparaît plus réaliste. BE qualifie d'indispensable l'association du premier train de mesures avec la sortie de l'énergie nucléaire. BL soutient également le cap défini par la Stratégie énergétique 2050. Ce canton juge la procédure par étapes adaptée à la situation. Le remplacement du système d'encouragement par un système d'incitation suscite aussi son approbation. Il va de soi pour BL que la sortie du nucléaire ne sera possible que grâce à une réorientation de la politique énergétique et à une nouvelle stratégie. Pour BS, la Stratégie énergétique 2050 représente également un pas dans la bonne direction, mais elle ne saurait résoudre le problème de l'énergie. Ce canton salue expressément que, dans une deuxième phase à partir de 2020, une part importante du système d'encouragement soit remplacé par un système d'incitation. La procédure par étapes, qui prévoit une mise en œuvre immédiate des mesures possibles au niveau de la loi, reçoit aussi un écho favorable, tout comme l'association du premier train de mesures avec la sortie de l'énergie nucléaire. Le canton de FR soutient la Stratégie énergétique 2050, car elle est généralement compatible avec sa propre stratégie. La sortie progressive de l'énergie nucléaire est explicitement saluée. Ce canton identifie certains risques en lien avec la procédure par étapes, raison pour laquelle il préconise de prendre certaines mesures en vue du changement de système déjà dans le cadre du premier train de mesures. GE salue l'orientation générale de la Stratégie énergétique 2050, mais signale qu'il est important de la coordonner avec la Stratégie Biodiversité Suisse. Les mesures proposées sont en principe approuvées, d'autant qu'elles sont compatibles avec la stratégie cantonale. La procédure par étapes est elle aussi bien reçue. En revanche, le canton de GE refuse d'associer le train de mesures à la sortie de l'énergie nucléaire, non parce qu'il serait opposé à sortir du nucléaire, mais parce qu'il souhaite fixer une date explicite pour cette sortie. GL, à l'instar de la CGCA, soutient fondamentalement la nouvelle orientation de la politique énergétique. Mais ce canton souligne que divers aspects importants requièrent des améliorations et des justifications considérables. En l'absence d'un état des lieux présentant les avantages et les inconvénients d'une progression par étapes par rapport à une mise en œuvre en une fois, il manifeste sa réticence à suivre l'appréciation du Conseil fédéral à cet égard. C'est pourquoi GL, et d'autres cantons montagnards avec lui, demandent une refonte complète du projet, afin qu'il permette une appréciation plus fiable de la nouvelle orientation. Le canton du JU soutient le cap donné par la Stratégie énergétique 2050 et note les parallèles entre celle-ci et la stratégie cantonale. Il salue en particulier la procédure par étapes et la mise en vigueur rapide des mesures qui lui est liée. Ce canton qualifie la sortie de l'énergie nucléaire d'incontournable. LU adopte une attitude clairement favorable envers la proposition de Stratégie énergétique 2050, dont les buts et l'orientation correspondent à la voie de la Société à 2000 watts où s'est engagé le canton. Il propose d'œuvrer dès que possible à établir des conditions-cadre axées sur le marché. Quant à la procédure par étapes, le canton mentionne les risques qu'elle implique, des risques susceptibles d'ajourner trop longtemps des préparatifs nécessaires. Il faudrait faire progresser le changement de système aussi rapidement que possible. S'agissant d'associer le train de mesures à la sortie de l'énergie nucléaire, le canton de LU, à l'instar de GE, propose de prévoir une date fixe à la mise hors service des centrales. Le canton de NE note que les principes de la Stratégie énergétique 2050 concordent fondamentalement avec ceux de l'EnDK, raison pour laquelle il les soutient, tout comme il soutient en principe la procédure par éta-



pes. NE demande toutefois que les conditions du changement de système soient créées dès la première phase. Le canton d'OW salue la formulation de la nouvelle Stratégie énergétique et se dit prêt à assumer le rôle qui lui reviendrait. Mais il rejette un échelonnement de la procédure et demande que soit légalement prescrite, dès la première étape, la voie conduisant à un système d'incitation axé sur le marché. SG soutient l'orientation politique de la Stratégie énergétique 2050, l'échelonnement de la procédure et son association avec la sortie de l'énergie nucléaire. Mais ce canton demande certaines optimisations et la suppression de doublons. Le canton de SO est d'avis que le projet va dans la bonne direction, raison pour laquelle il l'accueille favorablement. Il demande cependant que les entreprises grandes consommatrices d'énergie ne soient pas soumises à des charges disproportionnées en raison de redevances ou de prix plus élevés de l'électricité. L'articulation en une phase d'encouragement et une phase d'incitation est qualifiée d'adéquate. Mais SO demande que les conditions d'un changement de système soient créées dès la première phase. Le canton de TG considère que la Stratégie énergétique 2050 et la sortie progressive de l'énergie nucléaire constituent la réponse appropriée aux défis futurs de politique énergétique. Le train de mesures est qualifié de préparation importante. La mise en œuvre par étapes est jugée correcte. Les objectifs intermédiaires contraignants sont également bien accueillis. Pour le canton du TI, la Stratégie énergétique 2050 représente un grand changement qui doit être porté par la société tout entière. Il soutient l'orientation prise par le Conseil fédéral et note que sa propre stratégie cantonale va dans la même direction. Il est aussi favorable à un échelonnement de la procédure, notamment parce que la Stratégie énergétique 2050 est très ambitieuse. Selon le canton d'UR, la Stratégie énergétique 2050 est la bonne réponse aux futurs défis de politique énergétique. Ce canton approuve aussi le lien prévu avec la sortie de l'énergie nucléaire. Toutefois, il demande que le paquet de mesures soit remanié et davantage orienté selon les principes de fonctionnement du marché. UR soutient la procédure par étapes tout en déplorant l'absence d'une vision d'ensemble, d'une présentation détaillée des étapes et d'une analyse des conséquences.

VD approuve fondamentalement l'orientation de la Stratégie énergétique 2050, car elle correspond à la révision en cours de la loi cantonale. Comme cette stratégie est conçue pour le long terme, le canton considère qu'il est nécessaire de pouvoir y apporter des adaptations périodiquement. C'est pourquoi il se prononce aussi en faveur de la procédure par étapes. VS signale les besoins fondamentaux d'amélioration et de justification du projet mis en consultation, tout en soutenant l'orientation fondamentale de la Stratégie énergétique 2050. Ce canton, à l'instar d'autres cantons montagnards, demande un remaniement fondamental du projet, qui doit permettre une appréciation plus fiable de la nouvelle orientation. Le canton de ZG, qui se déclare en principe favorable à la Stratégie énergétique 2050, demande également des améliorations du projet mis en consultation. Sous cette réserve, il se prononce également en faveur d'une procédure par étapes. Selon ZH, l'orientation de la Stratégie énergétique de la Confédération coïncide avec celle du canton et reçoit son approbation. Le canton est d'avis qu'il importe de statuer sur l'exécution de la deuxième étape de l'ouverture du marché de l'électricité pour pouvoir apprécier la stratégie dans son ensemble. Pour ZH, il est peu probable que toutes les étapes de la Stratégie énergétique 2050 soient fructueusement mises en œuvre, car le premier paquet de mesures excède déjà les subventions. C'est pourquoi le canton demande que la décision de principe concernant une redevance incitative soit prise dans le cadre de l'arrêté sur le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050. Le canton d'AR est certes favorable à la formulation d'une nouvelle stratégie énergétique, mais il rejette le projet mis en consultation. Il demande un remaniement fondamental des mesures qui y sont prévues. Selon lui, le manque de solutions axées sur le marché est contre-productif. De plus, la Confédération se concentre trop sur l'existant sans rien oser de nouveau. La mobilité est citée à titre d'exemple: elle est à peine touchée par les mesures prévues. En outre, AR rejette d'éventuelles interventions de la Confédération dans le domaine de compétence des cantons. Le canton est par ailleurs d'avis qu'un échelonnement des mesures n'est pas judicieux: il souhaite une planification à long terme. C'est pourquoi il demande une décision de principe quant au système déterminant pour le travail de politique énergétique (appareil



de subventions vs système d'incitation). De ce fait, il refuse aussi d'associer le projet mis en consultation à la sortie progressive de l'énergie nucléaire. Le canton de SZ se prononce en principe pour une nouvelle orientation de la politique énergétique, plus axée sur l'efficacité énergétique et sur la réduction des émissions de CO₂, mais il rejette le projet mis présentement en consultation tout comme il rejette une interdiction de technologies de production énergétique particulières. Selon lui, la procédure par étapes ne répond pas aux attentes de développement stratégique conséquent. Comme la nouvelle orientation ne surviendrait que dans la deuxième phase, une grande incertitude subsisterait pendant les années précédentes. C'est pourquoi il demande que les conditions de changement de système soient créées dès la première phase.

Fondamentalement, l'Association des Communes Suisses (ACS) approuve l'orientation de la Stratégie énergétique 2050. Mais à son avis, les objectifs, les hypothèses et les estimations recèlent d'importantes incertitudes. Au demeurant, ACS demande que soit prévue une reconnaissance juridique claire de l'importance des communes: une collaboration étroite avec les communes doit être prévue dans les domaines importants pour elles. L'ACS rejette la procédure par étapes qui est prévue. Elle souhaite à cet égard une formulation plus claire du passage d'un système à l'autre. L'Union des villes suisses (UVS) signale que ses membres ont clairement approuvé dans une enquête la sortie progressive de l'énergie nucléaire. Malgré plusieurs réserves, l'UVS se déclare donc d'accord et elle approuve tant la procédure par étapes que l'association du projet à la sortie de l'énergie nucléaire. Sa position sur ce dernier point s'explique notamment par le fait que diverses villes ont déjà décidé la sortie du nucléaire par votation populaire. L'UVS déplore surtout l'implication insuffisante du niveau communal.

La plupart des partis approuvent en principe la Stratégie énergétique 2050. Elle est soutenue par PBD, PDC, PDC LU, Femmes PDC, Grüne UR, Jeunes Verts, PES, PEV, PVL, PS ZH, PSS, Forum Meiringen et UFS. La Stratégie énergétique 2050 est jugée visionnaire et courageuse et qualifiée de premier pas important dans la bonne direction. Les intervenants demandent que la Stratégie énergétique 2050 soit bâtie sur les fondations constituées par la Société à 2000 watts. Selon l'orientation politique, divers aspects ou mesures du projet mis en consultation sont critiqués. PLR et UDC rejettent le projet. Le PLR soutient certes la nouvelle orientation de la politique énergétique, mais il refuse les moyens proposés, parce qu'ils auraient des effets négatifs tant sur l'économie que sur les individus. Il demande une politique énergétique libérale, réaliste et anticipatrice. Cette politique doit se construire dans des conditions-cadres claires et définies à long terme plutôt que d'être fondée sur de nouvelles taxes et subventions. L'UDC note que les conditions-cadre créées devraient améliorer la situation de l'économie et de la population. Tel n'est pas le cas avec le projet mis en consultation, qui ne satisfait pas à d'importantes exigences telles que la prévisibilité, la sécurité du droit, la sécurité des investissements et la capacité à supporter la charge financière. S'agissant de l'échelonnement des mesures, les partis sont plus partagés. Le PLR demande un train de mesures complet et refuse de ce fait une procédure par étapes. L'UDC se prononce également contre une telle procédure: elle veut que la population puisse se figurer les défis et les problèmes dès le début. Le PBD trouve que la conception de la deuxième étape est actuellement trop peu concrète, raison pour laquelle il refuse un échelonnement. En revanche, PDC, PDC LU, Femmes PDC, PEV, PVL, Jeunes Verts, PS ZH et PSS acceptent une procédure par étapes, mais en relevant des points différents: la procédure est trop peu ambitieuse et les horizons temporels prévus sont trop éloignés. Des voix s'élèvent pour demander, dès la première étape, des mesures concrètes pour une réforme fiscale écologique. Les dangers inhérents à un échelonnement des mesures sont soulignés. Il faut notamment s'attendre à ce que les mesures désagréables soient ajournées. PLR et UDC se prononcent contre l'association du premier paquet de mesures à la sortie de l'énergie nucléaire.

La CDPNP approuve fondamentalement la formulation de la Stratégie énergétique 2050. Malgré certaines lacunes du projet mis en consultation, elle en soutient l'orientation. Elle approuve aussi en prin-



cipe l'échelonnement de la procédure, mais attend d'autres priorités à certains égards. Dans sa prise de position, la CSCM note que les intérêts du futur approvisionnement en énergie ne doivent pas prévaloir sans réserve sur les autres droits légitimes. Ainsi, la mission constitutionnelle de protection de la nature et du patrimoine doit être reconnue comme un intérêt équivalent. La CSAC formule la même demande. La CCE partage les objectifs supérieurs du tournant énergétique. Elle demande que l'efficacité énergétique et les économies d'énergie (sobriété) occupent une place prépondérante dans la stratégie. Selon l'appréciation de la CCE, le projet est trop peu équilibré s'agissant des intérêts de protection et d'utilisation.

La branche de l'électricité ne se prononce pas en principe contre une réorientation de la politique énergétique. Elle soutient fondamentalement, par exemple, les efforts consentis dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, tels qu'ils sont prévus depuis 2007 dans le cadre de la politique des quatre piliers. Pourtant, une bonne moitié de l'ensemble des participants à la consultation issus de la branche électrique rejettent la conception du projet mis en consultation. Les critiques visent souvent les hypothèses sous-jacentes et les conditions irréalistes (p. ex. Arbon Energie). De nombreux intervenants demandent une votation populaire (p. ex. AEW Energie), en raison de la grande portée de la réorientation de la politique énergétique. Divers participants à la consultation (p. ex. Axpo, CKW) reconnaissent le tournant recherché et veulent coopérer constructivement à une réorientation. En contrepartie, ils demandent un projet réaliste et réalisable et ne peuvent donc pas soutenir la version actuelle. Les critiques portent notamment sur les hypothèses sous-jacentes, l'absence d'un échelonnement détaillé – avec des objectifs réalistes – jusqu'à 2020, les distorsions dommageables de la concurrence liées aux mesures, les tendances à planifier l'activité économique, les coûts supplémentaires prévisibles, l'exclusion de certaines technologies et la dissociation des différentes phases. Tout en saluant l'orientation fondamentale, DSV demande un remaniement complet des mesures: tous les agents énergétiques requièrent un cadre réglementaire cohérent et intégral; le présent projet présente des lacunes, des défauts et des éléments d'économie planifiée. De plus, DSV demande que la branche soit impliquée dans la conception. Ces arguments, parmi d'autres semblables, sont aussi exprimés par d'autres participants à la consultation, par exemple les services de l'électricité du district de Schwyz, Energie Seeland, Energie Uetikon, Energieversorgung Büren, Energieversorgung Blumenstein, EVK, EWJ, EWK Herzogenbuchsee, EWN, IB Wohlen, IBI, IB Morat, ibk, NetZulg, SAK, Sierre-Energie et VBE. La coopérative Elektra Birseck estime que le projet mis en consultation est incomplet, que l'électricité y occupe une place trop importante et qu'il laisse trop de questions ouvertes pour qu'il soit possible de discuter d'un échelonnement. EKT rejette aussi le projet en raison des questions laissées ouvertes. Les critiques visent par exemple le manque de clarté quant au financement des mesures. Pour Regio Energie Solothurn, le projet mis en consultation constitue une base de discussion, mais les mesures elles-mêmes sont qualifiées d'inadéquates pour remplir la mission constitutionnelle. Selon l'attitude fondamentale envers la Stratégie énergétique 2050, la procédure par étapes est rejetée ou jugée pertinente. Un échelonnement apparaît d'autant plus judicieux que l'enchaînement des mesures est logique et conséquent et que les questions ouvertes sont clarifiées. Une sortie de l'énergie nucléaire ne saurait survenir tant que des mesures réalistes et réalisables n'auront pas été décidées et mises en vigueur. Certains qualifie l'échelonnement de la procédure de manœuvre tactique et le refuse en conséquence (p. ex. Regio Energie Solothurn). L'AES – la plus grande association de la branche – soutient en principe l'intention du Conseil fédéral, mais elle demande un remaniement complet du projet: par exemple, il faut créer un cadre réglementaire cohérent et intégral et fixer des objectifs de développement réalistes. La procédure par étapes est rejetée, car toutes les mesures devraient être présentées déjà dans le cadre du premier paquet de mesures. Swisselectric ne distingue dans le projet aucune stratégie proprement dite. Le projet se concentre sur le domaine de l'électricité, alors qu'il faut considérer l'ensemble du système énergétique, dans lequel l'électricité doit s'inscrire comme faisant partie de la solution et non pas du problème. En revanche, Swissgrid salue l'orientation du projet, mais note aussi que les mesures proposées sont insuffisantes.



Il faut une représentation intégrale, transsectorielle, de la politique énergétique. Swissgrid dit comprendre la proposition d'une procédure par étapes, puisqu'un tel échelonnement pourrait faciliter la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050. RegioGrid soutient également, quant au principe, les efforts consentis pour renouveler la politique énergétique suisse. Mais comme d'autres intervenants, cette association demande un remaniement complet du projet. RegioGrid note que certaines parties de l'association refusent le projet en principe. On pourrait en principe soutenir une procédure par étapes, mais sans accepter toutefois de l'associer à une sortie de l'énergie nucléaire. Comme nombre d'autres participants à la consultation cités ci-dessus, RegioGrid demande qu'une votation populaire soit organisée à ce sujet.

EWZ approuve l'élaboration de la Stratégie énergétique 2050. Mais cette entreprise signale aussi que certaines mesures requièrent encore des changements. Le passage à un système d'incitation et l'association du projet à la sortie de l'énergie nucléaire sont favorablement accueillis (en référence à la décision prise en 2008 par les citoyens de la Ville de Zurich de sortir du nucléaire). SGSW présente des arguments similaires: à St-Gall également, la décision de sortir du nucléaire est déjà prise, si bien qu'on approuve de lui associer le projet. Swisspower entend soutenir activement la Stratégie énergétique proposée par le Conseil fédéral, bien que toutes les propositions ne trouvent pas son assentiment. Les réserves concernent par exemple les hypothèses contenues dans le projet. Le cap stratégique proposé reçoit par ailleurs le soutien, notamment, de Groupe E, Renergia Zentralschweiz, EnAlpin, Energiegenossenschaft Elgg, Genossenschaft Elektra Jegenstorf et BKW-FMB. Cette dernière entreprise déplore toutefois l'absence d'une présentation concrète de la conception de la deuxième étape. C'est pourquoi elle rejette l'échelonnement de la procédure. Les EKZ sont en principe aussi d'accord avec le projet, tout en adoptant ponctuellement d'autres avis. Ils accueillent favorablement la procédure par étapes, tout en notant que les objectifs intermédiaires doivent être contrôlés. D'autres arguments sont avancés en faveur d'un échelonnement, par exemple la sécurité d'investissement et de planification qui lui est liée (Energiegenossenschaft Elgg) ou le fait que la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 ne doit pas être surchargée (Genossenschaft Elektra Jegenstorf). IB Aarau et IWB soutiennent fondamentalement le projet, qui va dans le bon sens à leur avis. Mais certaines hypothèses doivent être mises en question ou corrigées et les mesures proposées doivent être optimisées. Un échelonnement des mesures est jugé bon en soi, mais il faudrait engager très rapidement la procédure de manière à ce qu'elle puisse se réaliser à partir de 2020. Les Services industriels de Genève approuvent aussi une procédure par étapes, car celle-ci réduirait les risques inhérents au tournant énergétique. La plupart des grandes entreprises d'approvisionnement et les grands consommateurs conviennent que l'actuel échange d'énergie avec l'UE est important pour la sécurité d'approvisionnement et qu'un accord est prioritaire de ce fait.

Les associations économiques font valoir des arguments semblables pour justifier leur évaluation réservée ou leur rejet du projet. Cette attitude n'est pourtant en rien un désaveu des objectifs d'amélioration de l'efficacité ou de diversification de la production énergétique (partant du développement des énergies renouvelables). Une base stratégique pour planifier l'approvisionnement énergétique à long terme est même tenue pour nécessaire (p. ex. cemsuisse, organisation faîtière de l'économie grisonne). Le scepticisme et la désapprobation proviennent en revanche du projet mis en consultation. On lui reproche de se fonder par trop sur le «principe de l'espoir» (p. ex. AIHK, CVCI-VS) et que les mesures proposées ne permettront pas de réaliser les objectifs fixés. L'approche adoptée pour le projet fait aussi l'objet de critiques: les interventions prévues de l'Etat sont en particulier réprouvées (p. ex. ASTAG, CVCI-VD). On y voit le renoncement à une politique énergétique libérale axée sur l'économie de marché (routesuisse). Les hypothèses sous-jacentes sont également critiquées, voire qualifiées de fausses (p. ex. auto-suisse). La Stratégie énergétique 2050 n'est jugée pertinente que sous réserves. En outre, on demande que les prises de position des associations de l'industrie et de l'économie revêtent une importance prioritaire, parce que la Stratégie énergétique 2050 comporte des coûts macroéconomiques importants (cemsuisse). Certains participants notent



aussi que la décision de sortir de l'énergie nucléaire est survenue trop rapidement. Les mesures prévues induiraient une incertitude encore plus grande pour les entreprises. La stratégie proposée laisse encore trop de questions ouvertes (p. ex. CVCI-VD). Selon economiesuisse, le projet est par trop imprégné de la volonté de confier à l'Etat le soin d'orienter, d'influencer et de rééduquer. Le mélange de réglementation, de subventionnement, d'interventions dans la planification et de bureaucratie est jugé non pertinent, raison pour laquelle la Stratégie énergétique 2050 ne saurait être soutenue dans sa formulation actuelle. On demande qu'elle soit profondément remaniée en veillant à ce qu'elle n'induisse pas un affaiblissement de la compétitivité et que les principes de subsidiarité et de coopération ne soient pas violés. En outre, le nouveau projet devra couvrir les deux phases, de manière à permettre un échelonnement transparent des mesures, le monitoring compris. D'autres associations partagent ce point de vue (p. ex. Swissbanking, FER, SSIC, KVS). Diverses associations cantonales des arts et métiers adoptent la même attitude négative. L'Union cantonale lucernoise des arts et métiers, par exemple, note que les effets négatifs du tournant énergétique ne sont pas pris en compte dans le projet mis en consultation. Celui-ci est qualifié de «catalogue de vœux pieux» et de «produit de la campagne électorale de 2011». KGV ne peut pas adhérer à l'orientation donnée à la Stratégie énergétique 2050, car elle contient un amas de subventions étrangères au marché et relève de l'économie planifiée. L'association zurichoise demande donc que le projet soit retiré et que l'on procède à une réévaluation fondamentale. HEV ne trouve rien de révolutionnaire ni même de neuf dans le projet, qui ne respecte guère de surcroît les aspects économiques. Swico partage cet avis: l'association estime que des piliers de l'approvisionnement énergétique sont mis à disposition sans aucune nécessité. Le projet est aussi rejeté par Swissmem, notamment parce que les risques qu'il implique prédominent pour l'industrie MEM. L'esprit du projet est dirigiste et interventionniste, il permet des hausses de prix motivées politiquement, contient des incitations au développement erronées et comporte la possibilité d'interdire des technologies. L'échelonnement de la procédure reçoit en conséquence aussi un accueil négatif: les informations disponibles concernant la deuxième étape sont insuffisantes (p. ex. AIHK). Par ailleurs, plusieurs intervenants demandent que la stratégie énergétique soit formulée comme un tout. Eu égard à sa portée, elle doit impérativement être soumise au peuple (p. ex. auto-suisse, CNCI, Swissmem). Une procédure par étapes est aussi jugée peu opportune par certains, voire qualifiée de «tactique du salami» (IHZ). Une interdiction générale de technologie est refusée, raison pour laquelle nombre de participants à la consultation s'inscrivent en faux contre une association du présent paquet de mesures et de la sortie progressive de l'énergie nucléaire (p. ex. CCIG).

Mais une série d'associations faitières reconnaît la nécessité de la Stratégie énergétique 2050. Par exemple, l'USAM adhère au projet mis en consultation, mais à trois conditions toutefois: il ne doit contenir aucune interdiction de technologie; son financement ne doit pas restreindre la compétitivité des entreprises; l'approvisionnement bon et avantageux, un facteur de compétitivité de la place, doit être préservé. L'Union des arts et métiers de BS se prononce aussi en faveur du projet. Il y voit de grandes opportunités. Simultanément, il demande de recourir autant que possible à des mesures librement consenties et axées sur l'économie de marché. Il déplore les grandes incertitudes qui entachent les coûts. IG DHS approuve en principe la Stratégie énergétique 2050, mais elle soulève certaines réserves. Par exemple, les horizons temporels envisagés ne sont pas opportuns, le projet comporte de grandes incertitudes et la deuxième étape devrait être maintenue plus ouverte. ASEG considère que la Stratégie énergétique 2050 constitue un premier pas dans la bonne direction. L'association note toutefois que l'ouverture du marché de l'électricité et la conclusion de l'accord sur l'énergie doivent être réalisées le plus tôt possible. De plus, le respect des objectifs climatiques et la sortie de l'énergie nucléaire ne doivent pas se déployer au détriment l'un de l'autre (cet avis est aussi exprimé par Swisscleantech). L'association identifie certains risques dans le présent paquet de mesures. En outre, à son avis, il faudrait des informations plus complètes sur les coûts et tenir compte des principes d'économie de marché et des efforts librement consentis par l'économie. Swisscleantech se prononce en principe en faveur du projet mis en consultation, tout en souhaitant des mesures plus



efficaces et plus libérales. Dans sa prise de position fondamentalement positive, l'USS signale qu'il manque une analyse des interactions entre l'efficacité énergétique et la baisse des recettes. En outre, Travail.Suisse y associe la possibilité de créer de nouvelles places de travail. A cet égard, on demande une étude présentant l'ensemble des effets de la Stratégie énergétique 2050 sur l'emploi. construction.suisse qualifie la Stratégie énergétique 2050 de défi particulier pour le secteur de la construction, raison pour laquelle de bonnes conditions-cadre sont nécessaires. Le rôle important des cantons est signalé à ce propos. Du point de vue de construction.suisse, le tournant énergétique est réalisable techniquement, mais la voie proposée est trop dirigiste et empreinte de l'économie planifiée dans certains domaines. Holzbau Schweiz, USM, Suisstec et d'autres participants adhèrent en principe à la Stratégie énergétique 2050. Selon ces intervenants, le tournant énergétique n'est réalisable que moyennant une multitude de mesures diverses. Divers participants à la consultation qui sont favorables au projet sont d'avis qu'un échelonnement de la procédure apporte des avantages. Par exemple, procéder par étapes permet de remplacer les mesures de subvention par des mesures d'incitation. Il faut en particulier veiller, dans ce contexte, à éviter un cumul de mesures (p. ex. ASEG). L'échelonnement des mesures permet aussi de lancer rapidement le processus (Travail.Suisse), mais il comporte aussi le risque que des mesures nécessaires soient ajournées. Il est demandé de définir aussi rapidement que possible les éléments clés potentiels de la deuxième phase (p. ex. construction.suisse).

Les organisations de politique énergétique, les organisations techniques et les organisations de protection de l'environnement et du paysage font une évaluation globale majoritairement positive de la Stratégie énergétique 2050. Mais cette attitude foncièrement positive ne doit pas dissimuler le fait que diverses mesures soulèvent des critiques et des réserves, qui dépendent surtout de l'orientation des organisations participantes. Par exemple, on demande d'accélérer clairement la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 (p. ex. AG 21 Wohlen, ContrAtom), d'orienter le projet davantage vers d'autres domaines, comme les transports (p. ex. Biofuels) ou la biomasse (p. ex. Biomasse Suisse), ou de mieux l'intégrer dans la stratégie pour le développement durable (p. ex. Eco-Net). Pour AEE, la Stratégie énergétique 2050 va certes dans la bonne direction, mais ses hypothèses fondamentales sont remises en question. L'agence déplore que les processus soient insuffisamment pris en compte de la production à la consommation en passant par la mise à disposition. Même si l'échelonnement de la procédure est jugé pertinent par AEE et les participants à la consultation qui s'appuient sur sa prise de position (p. ex. ImmoClimat Suisse, ISKB), ces intervenants expriment le vœu que les conditions nécessaires à la deuxième phase soient réunies le plus vite possible. Il faut des objectifs intermédiaires appropriés et même, si possible, une réduction progressive du système de subvention par le système d'incitation. Les associations regroupées dans Energie-bois Suisse souhaitent elles aussi des adaptations. Elles approuvent globalement la Stratégie énergétique 2050 et estiment judicieux d'échelonner la procédure. Mais à cet égard, elles notent qu'il ne faut pas manquer pour autant les possibilités de développement plus rapide ni les mesures de correction qui s'imposent. Plusieurs partisans de la Stratégie énergétique 2050 demande une limitation de la durée d'exploitation des centrales nucléaires (p. ex. Biomasse Suisse, ContrAtom, SES, etc.).

Si diverses associations de protection de l'environnement et du paysage soutiennent en principe la Stratégie énergétique 2050, elles rejettent les atteintes importantes à la nature. Plusieurs participants (p. ex. NIKE, FP, CAS, Pro Natura, etc.) demandent que les intérêts du futur approvisionnement en énergie ne priment pas sans réserve sur les autres intérêts légitimes. C'est ainsi que la mission constitutionnelle de protection de la nature et du patrimoine doit être reconnue comme un intérêt équivalent à l'avenir. Selon Myclimate, le projet donne trop unilatéralement la priorité au domaine de l'électricité et il néglige largement la consommation des ressources fossiles. Bien que le projet soit salué comme un premier pas important, il doit être amélioré pour devenir plus efficace et plus libéral. Les organisations d'Alliance-Environnement saluent l'orientation de la Stratégie énergétique 2050. Mais elles demandent des conditions-cadre politiques plus nettes et une mise en œuvre rapide de mesures effica-



ces et claires. Outre l'interdiction de nouvelles autorisations générales pour de nouvelles centrales nucléaires, elles veulent que la durée d'exploitation des centrales nucléaires existantes soit limitée. L'horizon temporel prévu est trop éloigné et les étapes sont insuffisamment rapprochées à leur sens. Diverses organisations sont d'avis qu'il faut viser 2035. Par ailleurs, les organisations environnementales rejettent une concentration unilatérale sur un développement intensifié de la force hydraulique: elles demandent un développement plus important du photovoltaïque.

Les arguments des organisations techniques et de politique énergétique qui refusent la Stratégie énergétique 2050 rejoignent ceux des associations faïtières de l'économie et des entreprises de la branche énergétique. Elles reprochent par exemple au projet de conduire à une économie planifiée, d'émaner du dirigisme étatique (p. ex. réaction en chaîne) et de n'apporter aucune réponse à la question du remplacement des centrales nucléaires (AG Christen und Energie). AVES et ses groupes régionaux rejettent la Stratégie énergétique 2050, perçue non pas comme une stratégie globale, mais comme la conséquence des événements survenus en 2011. On reproche au projet de contenir trop d'interdictions, d'obligations, de subventions et de redevances, on critique son inutilité et les dommages qu'il induirait pour l'économie et la société. Electrosuisse déplore que le projet ne constitue pas une stratégie énergétique complète et que le domaine de l'électricité y soit beaucoup trop prépondérant. Les prévisions de consommation sont tenues pour absolument irréalistes. Le Forum suisse de l'énergie refuse le subventionnement de certaines technologies et demande une ouverture technologique à l'avenir également. L'Union pétrolière suisse est d'avis que les progrès technologiques et le marché sont les forces motrices dans le domaine de l'efficacité énergétique. En outre, il s'agit de pouvoir financer le développement futur du système d'approvisionnement énergétique. Selon l'Union pétrolière suisse, le projet mis en consultation ne réunit pas ces conditions. Certains intervenants, par exemple FEA, demandent que les potentiels d'économie et d'efficacité réalistes soient calculés. La production électrique devra ensuite s'orienter vers les objectifs correspondants. FRE considère que le projet mis en consultation représente un document utile à une discussion de principe. Les mesures visant à améliorer l'efficacité sont en principe approuvées, mais la solution du projet est qualifiée d'inacceptable. FME désapprouve les «expérimentations politiques» telles qu'en propose le projet mis en consultation: les applications médicales dépendent d'un approvisionnement électrique sûr et économique. GGS souhaite un état des lieux de la politique énergétique suisse et dit approuver les aspects impliquant une utilisation efficace de l'énergie, l'utilisation accrue des énergies renouvelables et la protection du climat. Toutefois, ce groupement prend connaissance du projet mis en consultation en émettant des réserves. Pour IGEB, la Stratégie énergétique 2050 va dans la mauvaise direction. La solution insulaire qui est prévue induira une perte de prospérité économique.

Il n'est pas surprenant que ces organisations rejettent aussi bien l'échelonnement de la procédure que l'association du premier paquet de mesures et de la sortie progressive de l'énergie nucléaire. Plusieurs participants demandent que le volet de mesures entier soit présenté et qu'il soit décidé dans une perspective globale. Compte tenu de la portée de la Stratégie énergétique 2050, plusieurs intervenants demandent aussi un scrutin populaire (p. ex. AG Christen und Energie, AVES, Electrosuisse, GGS, Forum nucléaire suisse, Aqua Nostra, etc.).

2.3 Modification de la loi sur l'énergie nucléaire: interdiction d'autorisation générale

Une majorité de participants à la consultation consent à ce que les autorisations générales visant la réalisation de nouvelles centrales nucléaires ne puissent plus être accordées. Mais de nombreux intervenants craignent toutefois que cette mesure n'entraîne une interdiction technologique. D'autres demandent d'assortir la mise hors service des centrales nucléaires de délais légaux.

A l'exception d'AR et de SZ, l'arrêt des autorisations générales est en principe accepté par tous les cantons (AG, AI, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, SG, SH, SO, TG, TI, UR, VD, VS, ZG), la CdC, la CGCA, SAB et l'UVS. AR est certes d'avis qu'il ne faudrait plus accorder d'autorisation géné-



rale aux centrales nucléaires actuelles, mais ce canton refuse la réglementation proposée, qu'il considère constituer une interdiction de technologie. SZ et Association des communes suisses renoncent à prendre position. Parmi les partisans du projet, trois cantons demandent un délai légal pour la mise hors service des centrales nucléaires (GE, JU, VD). LU veut que la procédure visant à mettre les centrales nucléaires hors de service soit réglementée et qu'un scénario de sortie du nucléaire soit élaboré. SG et TG constatent que le remplacement des centrales nucléaires ne réunirait guère de majorité actuellement. TI accepte le projet, mais demande que l'arrêt des autorisations générales ne puisse pas être assimilé à une interdiction de technologie.

Cinq des huit partis représentés au Parlement soutiennent l'arrêt des autorisations générales de centrales nucléaires (PBD, PDC, PEV, PVL, PES, PSS). PLR et UDC rejettent la mesure. PLR considère que la réglementation proposée est inutile et qu'elle revient à interdire une technologie, puisqu'elle ne prévoit aucun droit à l'octroi d'une autorisation générale. UDC estime que la mesure est disproportionnée et la rejette en conséquence. En revanche, PEV, PES, PVL et PSS ne se contentent pas d'approuver la mesure, ils demandent en outre une durée d'exploitation maximale fixée par la loi pour les centrales nucléaires. Les autres partis participants soutiennent la modification proposée de la LEnu (Femmes PDC, Grüne UR, Forum Meiringen, Jeunes Verts, PS ZH, UFS).

Une large part du monde de l'économie rejette l'arrêt des autorisations générales pour les centrales nucléaires qui est proposé (notamment AIHK, Cemsuisse, CNCI, CVCI-VD, economiesuisse, FER, GastroSuisse, Chambre de commerce des deux Bâle, IHZ, KGV, KVS, ASETA, Science Industries, routesuisse, Swico, Task Force Forêt+Bois+Energie, ZHK, ZPK), car ces intervenants interprètent la mesure notamment comme une interdiction de technologie. Environ un quart des associations économiques approuvent la mesure (p. ex. FKR, Union des arts et métiers de BS, Fédération Infra, ISOLSUISSE, Proclima, USS, Suissetec, Swissscleantech, Travail.Suisse). USP soutient l'interdiction d'autorisation, mais refuse une interdiction de technologie. Certaines associations, comme ASEPP, USM, Suissetec, Swissscleantech ou les associations du second œuvre, demandent en outre des délais contraignants de mise hors service. L'USAM et l'ASA ne prennent pas position sur ce thème.

La majorité de la branche électrique rejette un arrêt des autorisations générales pour les centrales nucléaires (p. ex. AEW Energie, Alpiq, Arbon, Axpo, BKW-FMB, CKW, DSV, EKT, Energie Seeland, Energie Uetikon, Energieversorgung Blumenstein, Energieversorgung Büren, EVK, EWJ, Genossenschaft Elektra Birseck, IBI, KKG, KKBV, Netzzulg, regioGrid, SAK, Sierre-Energie, VAS, AES, WWZ), parce que la mesure leur apparaît être une interdiction de technologie et que le droit en vigueur leur semble suffisant, puisqu'il ne confère pas de droit à l'octroi d'une autorisation. Un quart environ du secteur de l'électricité approuve la réglementation proposée (p. ex. Energiegenossenschaft Elgg, EWZ, Genossenschaft Elektra Jegenstorf, Ingenieurbüro für solare Entwicklung, IWB, Groupe E, Swissspower).

Aucune majorité claire ne se détache parmi les organisations techniques et de politique énergétique. La moitié environ de ces organisations approuve le projet (p. ex. AEE, ADEV, ContrAtom, Ecologie libérale, Forum suisse de l'énergie, energo, groupe régional argovien de SSES, ASS, SIA, SSES, Suisse Eole, ASEP, Swissolar, usic). Certains participants demandent en outre de limiter la durée d'exploitation des centrales nucléaires (p. ex. Biomasse Suisse, Fondation sécurité énergétique, FWA, KLAR! Schweiz, PSR/IPPNW, S.A.F.E., SES, NWA, VSSM). Mais la moitié des organisations participantes rejette un arrêt des autorisations générales (p. ex. AVES et les groupes régionaux qui ont répondu, Fondation Cogito, Kettenreaktion, Electrosuisse SEV, Forum de l'énergie de la Suisse du Nord-Ouest, FRE, FME, ImmoClimat Suisse, Genève-Energie, Energie-bois Suisse, ideeholzfuer, IGEB, Lignum, Forum nucléaire suisse, FSIB, SOSIN, VSERG, VHP, USIE, VSMR, ASITEC, WiN). Les opposants considèrent que la réglementation proposée représente une interdiction de technologie, notamment, et ils renvoient à la législation actuelle, qui ne confère pas de droit à l'octroi d'une autorisation générale.

Une large majorité des associations de protection de l'environnement et du paysage sont favorables à l'arrêt des autorisations générales pour les centrales nucléaires. Mais la plupart des associations es-



timent cette mesure insuffisante et elles demandent, entre autres, une limitation de la durée d'exploitation des centrales nucléaires (p. ex. MfE, Initiative des Alpes, ASPO, pee, Greenpeace, Association du Grimsel, HTST, Myclimate, Noé 21, NWA Argovie, oeku, Pro Natura, Fondation Pusch, ATE, WWF). Eco Swiss rejette la mesure, considérée comme une interdiction de technologie. Les trois organisations de protection des consommateurs (ACSI, FRC, SKS) soutiennent la réglementation proposée.

La majorité des autres participants à la consultation se prononce en faveur de l'arrêt des autorisations générales (p. ex. district de Küssnacht am Rigi, EMPA, étudiants du cours «Développement de la politique nationale de l'environnement» de l'EPFZ, communes de Wiler et de Villigen, Hexis AG, HSLU, HTCeramix SA, CFF, FEPS). S'agissant des particuliers, en revanche, aucune majorité claire ne se détache. Certains participants ne se bornent pas à approuver, ils demandent en outre que les durées d'exploitation des centrales nucléaires soient fixées (p. ex. Institut pour la technique solaire de la HSR, manifestation silencieuse devant l'IFSN à Brugg-Windisch, Öbu, ProVelo, Ville de Zurich). La commune de Lausanne approuve la mesure, tout en demandant que la recherche dans le domaine de la fusion nucléaire reste permise. Les opposants à la mesure (p. ex. CP, communes de Perles et Teufenthal, Lonza, PSI, Regione Mesolcina, Stahl Gerlafingen) considèrent généralement que l'arrêt des autorisations générales est une interdiction de technologie inutile, puisqu'il n'y aurait pas de droit à l'octroi d'une autorisation. Le groupe d'experts indépendants juge que l'arrêt des autorisations générales est une «bêtise manifeste».

Les Académies des sciences, Alpiq, Axpo, BKW-FMB, CKW, Forum de l'énergie de la Suisse du Nord-Ouest, EWN, Groupe E, KKG, ASMP, Forum nucléaire suisse, Science Industries, Swisselectric, AES et WWZ considère les éléments de combustibles usés comme un matériau susceptible d'être recyclé. C'est pourquoi ils se prononcent contre l'interdiction de retraitement. Selon GGS et Lonza, la disposition ne tient pas compte du fait que le retraitement permettrait de diminuer le volume des déchets à stocker définitivement et de réduire significativement leur longévité. Pour Swissmen, il est judicieux d'assortir le retraitement d'obligations sévères, mais non pas de l'interdire fondamentalement.

Certains participants demandent à ce sujet que le Conseil fédéral fasse rapport à l'Assemblée fédérale de l'évolution de la technologie nucléaire (p. ex. Alpiq, CKW, EWN). AVES Zug demande que l'on examine la faisabilité de centrales nucléaires dans des cavernes rocheuses sous-terraines et que l'on étudie et permette la technologie de réacteurs au sel fondu de thorium. Le groupe d'experts indépendants se prononce pour les avantages de la technologie MSR.

2.4 Objet, objectifs et principe

2.4.1 Objectifs de développement

Fondamentalement, une majorité des cantons, la CdC et la CGCA sont favorables à la formulation d'objectifs de politique énergétique. Certains intervenants rejettent toutefois l'idée d'ancrer les objectifs dans la loi sur l'énergie (AG, AR, BS), parce que ces objectifs n'émanent que de situations momentanées et d'estimations (GL, BL) et parce qu'ils ne peuvent être compris que comme des valeurs indicatives (AG, BL, CdC, CGCA). Malgré ces réserves, une majorité des cantons se prononce en faveur d'un ancrage des objectifs dans la loi (AI, BE, BL, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZG, CdC, CGCA). Ces intervenants soulignent l'importance d'assurer un monitoring continu et d'adapter les objectifs d'entente avec les cantons. AG note que la loi sur l'énergie ne doit contenir que des objectifs à l'horizon 2035. Certains cantons (FR, GE, JU) rejettent des objectifs sectoriels et LU se prononce contre des objectifs de développement pour les installations CCF. En revanche, GE et FR souhaitent des objectifs pour le domaine thermique. S'agissant des objectifs de consommation, on propose de définir un objectif par tête plutôt qu'un objectif général (AG,



AI, CdC, CGCA). Les cantons de montagne et la CGCA sont d'avis que les objectifs formulés pour la force hydraulique ne sont pas réalisables dans les conditions-cadre juridiques actuelles et qu'il faut donc les remanier.

PBD, PLR et UDC sont opposés à l'ancrage d'objectifs dans la loi sur l'énergie. Les motifs invoqués sont divers. Le PLR refuse de privilégier certaines technologies pour des raisons politiques et demande des conditions-cadre bien conçues pour le marché de l'électricité. L'UDC demande une énumération concrète des projets prévus par la Stratégie énergétique 2050 en lieu et place d'objectifs évasifs. Femmes PDC, PEV, PVL, PSS et (Jeunes) Verts, de même que deux partis cantonaux (PDC LU et PS ZH) se prononcent en faveur d'objectifs, bien que parfois sous certaines réserves. Le PDC n'est également pas fondamentalement opposé à des objectifs, mais il doute qu'il soit judicieux de l'ancrer dans la loi sur l'énergie. L'objectif de développement de la force hydraulique fait l'objet de critiques (PBD, PDC, PSS). Certains des partis qui soutiennent en principe les objectifs sont pourtant défavorables à l'objectif de développement des installations CCF (PDC, PEV, PVL). PSS et PVL demandent des objectifs plus élevés s'agissant de développer les nouvelles énergies renouvelables. L'Association des communes suisses considère non pertinente la détermination dans la loi d'objectifs de développement en valeurs absolues. Comme alternative, elle propose de fixer au niveau de l'ordonnance des objectifs minimaux pour l'ensemble du groupe des énergies renouvelables, afin de pouvoir tout de même mesurer le degré de réalisation des objectifs de la Stratégie énergétique 2050. L'UVS est certes favorable à l'ancrage d'objectifs minimaux dans la loi, mais elle émet des doutes quant à la plage de précision de ces objectifs sur une durée de 40 ans. Elle propose d'adopter la trajectoire de réduction de la Société à 2000 watts en guise d'aide à l'orientation. Le SAB est fondamentalement acquis à la fixation d'objectifs quantitatifs.

Les entreprises de la branche électrique sont en majorité opposées à l'ancrage proposé d'objectifs dans la loi sur l'énergie. De tels objectifs sont qualifiés d'inopportuns, d'incompréhensibles, d'irréalistes et d'irréalisables. La quantification d'objectifs en chiffres est critiquée. C'est pourquoi l'on demande qu'ils soient formulés de manière plus ouverte et plus large, car le développement technique et économique n'est pas prévisible à si long terme. Certains intervenants proposent de fixer les objectifs au niveau des principes directeurs (AEW Energie) ou par voie d'ordonnance (p. ex. Groupe E, Genossenschaft Elektra Jegenstorf). Alpiq et Swisselectric, par exemple, demandent de supprimer l'art. 2. A leur avis, un tel article n'est pas adapté à un régime économique libéral. Outre cette suppression, diverses modifications de l'art. 2 sont demandées. Par exemple, Axpo demande qu'un objectif intermédiaire soit intégré pour 2020 et que l'électricité renouvelable provenant de l'étranger puisse aussi être prise en compte. Repower demande que cet article soit formulé de manière plus générale. AES demande elle aussi diverses adaptations concernant les objectifs, par exemple que ceux-ci ne soient fixés qu'après avoir entendu la branche. En outre, l'association critique le fait que les objectifs de développement de la force hydraulique (art. 2, al. 2) ne sont pas réalistes dans les circonstances données. Des adaptations et suppressions sont également demandées à l'art. 4. Axpo, Repower, Alpiq et d'autres intervenants proposent par exemple la suppression de l'al. 2 au motif qu'une société moderne est aussi une société de l'électricité. D'une manière générale, on a le sentiment que les objectifs de consommation suscitent davantage encore la critique que les objectifs de développement. Si l'ASAE est sceptique face à un ancrage des objectifs dans la loi, elle reconnaît pourtant un effet d'annonce à cette démarche. Elle demande que les objectifs intermédiaires soient fixés après audition de la branche (art. 2, al. 3) et que l'encouragement des capacités de stockage soit intégré dans la loi.

La majorité des associations faîtières de l'économie refusent aussi les objectifs de développement et de consommation. Ils sont qualifiés d'irréalistes et d'utopiques. Par exemple, economiesuisse demande que les art. 2 et 4 soient supprimés. Swissmem souligne que la politique devrait en principe définir des conditions-cadre et non pas fixer des objectifs particuliers. L'association demande la suppression



de l'art. 2, de l'art. 4, al. 1, et de l'art. 4, al. 3. Elle propose de reformuler l'art. 4, al. 2, pour limiter la consommation électrique par des mesures d'efficacité. Les chambres de commerce de certains cantons ou régions se prononcent contre l'ancrage d'objectifs dans la loi, parce qu'elles sont opposées à privilégier des technologies particulières (IHZ) ou parce qu'elles ne veulent pas restreindre le développement du marché (CNCI). L'USAM, suissetec, GastroSuisse, HEV, constructionsuisse et d'autres associations de la branche reconnaissent une certaine justification aux objectifs, lorsqu'ils sont compris comme un fil conducteur, comme des aides stratégiques à l'orientation ou comme des composants de la stratégie. Mais ces objectifs ne doivent pas être arrêtés dans la loi. Pour ces participants à la consultation, il importe de vérifier régulièrement la réalisation des objectifs (monitorage). Certaines associations proposent d'ancrer des objectifs dans la LEne. C'est par exemple le cas de ProKlima, qui demande des objectifs pour l'électricité, mais aussi pour d'autres énergies (p. ex. chaleur). USP soutient aussi les objectifs. SBG demande que l'on définisse aussi des objectifs pour 2020 et que ceux prévus pour 2035 soient plus ambitieux. De son avis, le potentiel de la force hydraulique est déjà épuisé. Swisscleantech demande également des objectifs intermédiaires pour 2020 et un monitoring régulier, afin de pouvoir prendre des mesures à un stade précoce si les objectifs ne sont pas atteints. Les associations de branche et les organisations de politique énergétique offrent un tableau disparate: selon la branche et l'orientation politique, les participants à la consultation sont pour ou contre l'ancrage des objectifs dans la loi. AEE, par exemple, qui soutient les objectifs en principe, est d'avis qu'ils sont encore trop modestes dans leur formulation actuelle. SES, S.A.F.E., Biomasse Suisse, InfraWatt, ISKB, WKK, Suisse Eole, Swissolar et diverses associations de la branche du bois (p. ex. FSIB, Lignum) se prononcent en faveur de l'ancrage des objectifs dans la loi, alors que les associations de la branche électrique, telles que FEA ou FVB, s'y opposent. Elles déplorent surtout le manque de traçabilité de la trajectoire de réduction présentée. AVES et ses groupes régionaux se prononcent aussi contre l'ancrage des objectifs dans la loi. Biofuel estime qu'un tel ancrage serait contre-productif. L'Union pétrolière s'oppose surtout à la fixation des objectifs de consommation et suggère de préciser la définition de la notion de «secteur». Les organisations de protection des consommateurs se montrent plutôt favorables à ancrer les objectifs dans la loi, tout comme les organisations de protection de l'environnement et du paysage, qui approuvent un tel ancrage en principe. Cet accueil positif se rapporte généralement au principe de faire figurer les objectifs dans la loi, mais non pas à la définition concrète de ces objectifs, qui soulève souvent des critiques. Par exemple, on demande que les objectifs concernant les énergies renouvelables soient définis comme un tout, soit en y intégrant la force hydraulique (organisations d'Alliance-Environnement). Mais diverses organisations s'y opposent également. Aqua Nostra Berne, par exemple, considère que des objectifs sur une aussi longue période ne sont pas réalistes et qu'ils représentent un pas vers l'économie planifiée. ASPO n'est pas fondamentalement opposé aux objectifs, mais y décèle un fort potentiel d'abus et les refuse pour cette raison. La FP se prononce également contre les objectifs, car elle estime qu'il est incorrect de les limiter à la production indigène.

Parmi les participants à la consultation, il faut encore citer notamment les Académies des sciences, qui approuvent en principe les objectifs moyennant certaines propositions de modification, et le Conseil des EPF, qui les rejette. Swisscom Energy Solutions, Suncontract GmbH ou les CFF, par exemple, sont en faveur d'un ancrage des objectifs dans la loi, alors que Lonza, Stahl Gerlafingen et Gaznat SA s'y opposent. Quant aux personnes privées, leurs prises de position sont hétérogènes: une partie approuve l'ancrage des objectifs et l'autre le rejette.

2.5 Mesures dans le domaine de l'efficacité énergétique

2.5.1 Bâtiments

Fondamentalement, tous les participants à la consultation attribuent au domaine du bâtiment un grand potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique. Il n'est donc pas étonnant qu'une large part d'entre



eux se prononce en faveur d'un renforcement du programme pour les bâtiments et, partant, pour une augmentation des ressources totales de la Confédération et des cantons.

Une majorité des cantons approuve l'augmentation des ressources selon la variante 2 (hausse des ressources provenant de l'affectation partiellement liée de la taxe sur le CO₂, la contribution des cantons étant relevée d'un tiers). Cette augmentation est tenue pour nécessaire, afin de poursuivre les objectifs (GE, JU) et pour renforcer les mesures dans le domaine du bâtiment (VD). Une influence positive sur le taux d'assainissement est attribuée au programme pour les bâtiments (BE). CGCA et certains cantons (p. ex. UR) notent qu'il faut concevoir l'engagement financier des cantons de manière appropriée. VS relève que les compétences des cantons doivent être maintenues même en cas d'intensification du programme pour les bâtiments. LU demande l'introduction rapide d'une redevance incitative et soulève la question d'une éventuelle obligation d'assainissement. Les cantons de AI, AR et SO s'expriment contre un renforcement du programme pour les bâtiments, parce que l'augmentation prévue est impossible compte tenu de la situation financière, qu'un programme d'encouragement nécessite une limitation aussi bien temporelle que financière et qu'il ne serait pas compatible avec la deuxième étape envisagée ou parce que le programme pour les bâtiments engendre trop d'effets d'aubaine. La CdC ne prend pas position sur ce point. Elle signale que le domaine du bâtiment relève de la compétence des cantons et que la Confédération ne peut qu'édicter des principes en la matière. Elle qualifie d'anticonstitutionnelle la prescription d'importantes conditions d'encouragement. Pour diverses raisons, BS, SH, ZG et ZH s'abstiennent également de donner un avis.

La majorité des partis salue également un renforcement du programme pour les bâtiments grâce à l'augmentation des ressources issues de l'affectation partiellement liée de la taxe sur le CO₂ et à la hausse d'un tiers de la contribution des cantons. Seuls le PLR et l'UDC sont contre. Pour le PLR, augmenter la taxe sur le CO₂ revient à introduire un nouvel impôt, ce qui motive son rejet par le parti, qui demande des incitations fiscales à l'assainissement en lieu et place de nouvelles subventions. Pour le PDC, cette mesure est importante, car le domaine du bâtiment recèle un grand potentiel. Pour le PEV, il s'agit d'un facteur de succès essentiel pour réaliser les objectifs fixés. L'UFS se prononce en faveur du renforcement du programme, car il représente l'une des principales mesures de réduction des émissions de CO₂. Le PEV et les Femmes PDC estiment le montant insuffisant. Bien que le PVL soient en faveur du renforcement, ce parti préfère une redevance incitative à des subventions. C'est pourquoi il demande que cette mesure soit intégrée dans le premier paquet de mesures. Le PSS juge que la mesure est pertinente, mais il demande que la Confédération assume son rôle de modèle.

Les associations faïtières SAB, Association des communes suisses et UVS sont toutes en faveur d'un renforcement du programme. Elles qualifient une augmentation des ressources de souhaitable et un éventuel abandon du programme d'imprudent. UVS demande toutefois un remplacement progressif du programme par des mesures incitatives plus fortes et soumet des propositions de modification concrètes concernant l'art. 34 de la loi sur le CO₂. Par exemple, le programme pour les bâtiments doit aussi soutenir la réalisation de normes énergétiques minimales plus exigeantes lors de travaux de remplacement. En outre, il faut associer les subventions à certaines conditions (p. ex. preuve d'un concept d'assainissement global).

Nombre d'entreprises de la branche électrique soutiennent le renforcement du programme pour les bâtiments. Elles saluent par exemple les efforts correspondants axés sur le marché (DSV). Mais plusieurs intervenants signalent qu'il est essentiel d'assurer une allocation des ressources efficace et efficace (p. ex. Energiegenossenschaft Elgg, Energieversorgung Büren). Par ailleurs, on demande que les ressources supplémentaires soient aussi employées pour financer des impulsions aux réseaux de chaleur et aux installations CCF (p. ex. IB Aarau, Swisspower). La question des variantes



préférées reste souvent sans réponse ou aucune option n'est privilégiée. Comme alternative, certains proposent des incitations fiscales ou un financement par des ressources fiscales.

Les associations faitières de l'économie, elles non plus, n'ont pas un avis arrêté quant aux variantes de financement proposées, notamment pour des considérations de politique institutionnelle. C'est ainsi qu'elles demandent des incitations fiscales en lieu et place de subventions. Cependant, pour diverses raisons, la mesure proposée est en soi soutenue par plus de la moitié des participants. Par exemple, elle est considérée comme un pilier central de la Stratégie énergétique 2050 (Union des arts et métiers de BS). En outre, elle permet de poursuivre le programme tout en évinçant les incertitudes (p. ex. ASEPP, USM, suissetec). L'ampleur des tâches à accomplir en ce domaine est aussi reconnue (CI CDS). Travail.Suisse qualifie également la mesure de composante importante de la Stratégie énergétique 2050, tout en demandant une offensive dans le domaine de la formation et du perfectionnement. Le renforcement du programme pour les bâtiments est rejeté pour des raisons de politique institutionnelle (p. ex. cemsuisse) ou au motif qu'il s'agit d'un nouvel impôt, raison pour laquelle la mesure serait anticonstitutionnelle (p. ex. KGV) et affecterait la quote-part de l'Etat (p. ex. SGCI, AST, ZPK). Une extension aux mesures dans le domaine électrique suscite également des critiques (p. ex. economiesuisse).

Les associations de branche et les organisations de politique énergétique approuvent majoritairement le renforcement du programme pour les bâtiments. Une bonne moitié de ces participants à la consultation n'ont pas pris de décision quant à la variante. L'autre moitié préfère pour la plus grande part la variante 2 (augmentation des ressources issues de la taxe sur le CO₂). Le renforcement du programme pour les bâtiments est notamment salué parce que le domaine du bâtiment a un grand impact (p. ex. Lignum, FSIB, Energie-bois Suisse); les mesures nécessaires en ce domaine sont également reconnues (p. ex. GGS). Il est souvent demandé que le cadre temporel soit maintenu malgré les mesures de renforcement (p. ex. Biomasse Suisse, Biofuels, SES). En outre, on souhaite une meilleure coopération, respectivement une meilleure interaction entre les acteurs (p. ex. Swissolar) et une étroite imbrication avec les incitations fiscales (AEE). Le renforcement du programme est rejeté avec les arguments suivants: mutation de la taxe CO₂ en impôt (AVES), augmentation supplémentaire de la taxe CO₂ sur les combustibles (UP) ou dilution de la redevance incitative (IGEB).

Les organisations de protection de l'environnement se prononcent en faveur du renforcement du programme pour les bâtiments par l'augmentation du produit de la taxe CO₂ à affectation partiellement liée. Mais elles demandent également que le cadre temporel soit maintenu (p. ex. membres d'Alliance-Environnement). On veut aussi que les mesures soient classées par ordre de priorité (Myclimate).

Les mesures fiscales dans le domaine du bâtiment sont avant tout rejetées par les cantons. De la prise de position de la CdC, à laquelle les cantons se réfèrent, il apparaît que la mesure proposée contredit le principe de périodicité régissant l'imposition des revenus. On déplore en outre les effets d'aubaine et les éventuels doublons promotionnels qui lui sont liés. De plus, des intervenants notent que la Confédération n'est pas légitimée pour intervenir dans une telle mesure dans la souveraineté fiscale des cantons. La CGCA va dans la même direction. La CdC et la CGCA demandent par conséquent que les modifications proposées soient supprimées. BE, GE, JU, LU et NE approuvent l'orientation de la mesure, mais souhaitent diverses adaptations (p. ex. une extension à cinq ans).

Les partis présentent un autre tableau à cet égard. PDC, Femmes PDC, PEV, PLR, PES, PVL, Jeunes Verts, PS ZH, PSS et UFS se prononcent en faveur de cette mesure. Mais ils demandent diverses adaptations de la variante proposée. Par exemple, le PDC propose que les coûts d'assainissement d'une certaine importance puissent être déduits sur cinq ans au lieu de trois ans. Le PLR demande que la bureaucratie entourant les rénovations soit simultanément réduite. Le PES souhaite d'autres



mesures encore, par exemple l'instauration d'incitations fiscales encourageant la gestion économe des surfaces habitables.

La CSCM approuve la mesure, mais elle demande qu'il n'en résulte aucun désavantage financier pour les propriétaires de monuments. Le SAB soutient la mesure, sous réserve que l'on tienne compte des conditions particulières dans les régions de montagne: le respect des normes minimales, en particulier, n'est pas toujours possible. L' Association des communes suisses est favorable à l'allongement de la déductibilité fiscale, mais elle demande que l'on chiffre encore plus précisément ses effets sur les finances fédérales, cantonales et communales. Elle tend toutefois à refuser des normes énergétiques minimales, car celles-ci soulèvent une série de questions. L'UVS est d'avis que les normes minimales devraient être définies en fonction du certificat énergétique cantonal des bâtiments. Elle soutient également le prolongement prévu de la déductibilité fiscale et propose même de l'étendre à cinq ans.

La majorité des entreprises de la branche électrique se montre positive envers les mesures fiscales. La mesure proposée doit créer des incitations à l'assainissement complet (BKW-FMB). L'association de principe d'une déduction fiscale et de la réalisation d'un standard minimum est également considéré comme judicieux. Mais ce standard doit être conçu sans privilégier ni discriminer une technologie (IB Aarau, Swisspower, Regio Energie Solothurn, SGSW). L'extension à cinq ans de la déductibilité fiscale est aussi demandée (EWN).

Les associations faitières soutiennent en majorité la possibilité de déduction proposée. Divers intervenants souhaitent que la déductibilité fiscale soit étendue à cinq ans (USAM, Union des arts et métiers de Bâle, ASEPP, USM, suissetec, associations du second œuvre, ASEG, etc.). L'introduction d'une norme minimale est approuvée par certains, mais aussi critiquée par d'autres. Si, par exemple, CI CDS approuve d'y associer le CECB, d'autres participants à la consultation estiment que la norme minimale ne devrait pas être liée à un label (p. ex. HEV, constructionsuisse, Construction-bois Suisse, ISOLSUISSE). Les associations de branche et les organisations de politique énergétique critiquent elles aussi l'association d'un standard minimal et d'un label déterminé (p. ex. AEE, ImmoClimat Suisse, energo, Association Green Building, ideeholzfeuer, etc.). De plus, certains de ces intervenants souhaitent étendre la déductibilité fiscale à cinq ans (p. ex. SES, Biomasse Suisse). C'est également le cas des organisations de protection de l'environnement et du paysage: elles sont en majorité favorables à l'orientation des propositions de modification, mais elle s'oppose à leur conception concrète (MfE, pee, membres d'Alliance-Environnement). HECH et NIKE demeurent réservés. Ces deux organisations demandent que des normes minimales différentes soient fixées pour des types d'immeuble et pour des monuments différents. L'ASLOCA demande que la déductibilité soit supprimée. Hormis les retours d'information ou réponses aux questions posées, d'autres prises de position concernaient le thème du bâtiment. Les cantons, en particulier, soumettent diverses propositions au sujet de l'art. 42. Il s'agit en priorité de ne pas modifier la répartition de compétences entre la Confédération et les cantons, telle qu'elle est prévue par la Constitution. L'UVS demande également un complément, soit l'intégration des villes et des communes à l'art. 42. La branche de l'électricité, les associations de branche, les organisations de protection de l'environnement et du paysage et d'autres participants à la consultation (entreprises, communes et hautes écoles) ont également déposé diverses propositions.

2.5.2 Industrie et services

Le développement des appels d'offres publics doit renforcer l'exploitation des potentiels d'efficacité électrique. Cette mesure est soutenue par une majorité de participants à la consultation. Quant aux cantons, hormis AR, FR, NE et UR, ils se prononcent tous en faveur de ce développement. A cet égard, BS signale que les mesures ne sauraient être autorisées dans certains domaines sans en référer au canton. LU approuve certes la mesure, mais rejette l'instrument visant l'utilisation des rejets de chaleur industriels pour produire de l'électricité. Il faudrait promouvoir celle-ci avec le modèle RPC et non pas au moyen d'appels d'offres publics. CGCA demande que les explications sur le développe-



ment des appels d'offres publics soient concrétisées, faute de quoi il n'est pas possible de les évaluer. Le renforcement est refusé par la CdC. UVS, SAB et Association des communes suisses soutiennent la mesure, la dernière nommée signalant que l'instrument visant les organisations de petite taille peut être encore amélioré.

Les partis, eux aussi, sont majoritairement favorables à un développement des appels d'offres publics. PBD salue cette mesure, qui doit néanmoins être compatible avec d'autres instruments incitatifs. PEV propose qu'au moins les deux tiers des ressources disponibles continuent d'être affectées aux projets d'efficacité. Le PES demande que cet instrument soit développé de manière à ce que l'économie d'un kilowattheure soit autant encouragée que sa production. Le PVL demande aussi des adaptations, respectivement des améliorations courantes. L'UDC est le seul parti à s'exprimer contre le développement des appels d'offres publics.

La majorité des entreprises de la branche électrique est favorable au développement des appels d'offres publics. Il est demandé de veiller, en cours de développement, à la compatibilité des divers instruments promotionnels (BKW-FMB). Les opposants à un développement motivent entre autres leur position en notant que la gestion économe et rationnelle ne doit pas se limiter à l'électricité (CKW, EWN, WWZ), que la «quadrature du cercle» entre l'économie planifiée et la libéralisation s'en trouve confirmée ou que certaines installations ne sont pas prises en compte (EBS). Swisspower propose que les appels d'offres publics ne retiennent plus que des projets (d'efficacité) qui satisfont à des critères de qualité élevés.

Les associations faitières de l'économie et les chambres de commerce sont pour moitié favorables et pour moitié opposées au renforcement des appels d'offres publics. Par exemple, economiesuisse se prononce contre le développement, parce qu'elle ne veut pas d'une augmentation du supplément perçu sur les coûts du réseau de transport. La Chambre de commerce des deux Bâle rejette la mesure pour la même raison. CNCI refuse la mesure parce que son effet sur le prix est incertain. USAM, SMGV, USM et d'autres se montrent sceptiques face à l'instrument, qu'ils refusent. L'expérience indique que la planification des projets est souvent trop ambitieuse et que leur mise en œuvre n'est souvent pas réalisable comme prévu. CI CDS, USP et USS, entre autres, se disent favorables à un développement. La mesure est aussi soutenue par Swisscleantech. Mais il est demandé, entre autres, que le développement ne débute pas seulement en 2020.

Dans l'ensemble, les associations de branche et les organisations de politique énergétique sont plutôt favorables aux appels d'offres publics. Ceux-ci sont par exemple acceptés par AEE, ADEV, certains groupes cantonaux d'AVES, Biomasse Suisse, CSEM, Ecologie libérale, GGS, S.A.F.E., V3E ou VSA. SES demande, à l'instar de Swisscleantech, une augmentation immédiate des ressources.

L'Association Cité de l'énergie demande que l'on poursuive le développement de l'instrument. Celui-ci est refusé notamment par Kettenreaktion, AVES et certains groupes cantonaux, ContrAtom, FRE, Fondation sécurité énergétique, IGEB, ASS ou encore Sortir du Nucléaire. Une majorité d'organisations de protection de l'environnement et du paysage plaide en faveur du développement. Certaines d'entre elles (p. ex. MfE, ffu, Myclimate, Öbu, ASPO, Fondation Pusch ou Alliance-Environnement) demandent que les ressources soient immédiatement accrues. Les Académies des sciences se prononcent aussi pour une augmentation des ressources, mais elles demandent simultanément que tous les agents énergétiques soient pris en compte. Lonza est également favorable à la mesure prévue, qui permet d'encourager les initiatives individuelles et d'exploiter des potentiels d'efficacité avec un bon rapport coût-efficacité.

La proposition d'évaluer les processus de convention d'objectifs en les assortissant d'une exemption de la taxe sur le CO₂ et du remboursement du supplément perçu sur les coûts de transport suscite des avis plus partagés. CdC et une série de cantons (AG, AI, SH, TI, ZG, ZH) rejettent la proposition que tous les consommateurs finaux dont la consommation électrique annuelle dépasse 0,5 GWh



soient exemptés. Cette mesure doit être réservée aux entreprises dont les coûts d'électricité sont importants (par rapport à leur valeur ajoutée brute). GL exprime des préoccupations fondamentales quant au système actuel de subventionnement par le supplément perçu sur les coûts de transport. Du point de vue de SG, les exemptions envisagées ne seraient admissibles que si les prestations fournies dépassaient les exigences légales. FR, LU, JU, GE, NE et TG sont en faveur de la mesure. Les cantons romands, surtout, souhaitent à cet égard des mesures pour les PME. AR souhaite que la mesure soit précisée. VD soutient la mesure en principe, mais demande une clarification de son financement. SO, BS et BL se réfèrent aux réponses qu'ils ont données dans le cadre de la consultation sur l'initiative parlementaire 12.400 (Iv. pa. 12.400); ils demandent que cette mesure soit mise en œuvre dans cet esprit. SAB, qui estime que la possibilité d'une exemption est justement très importante pour les régions de montagne, soutient cette mesure. UVS ne conteste pas le bien-fondé de la mesure, mais signale qu'elle entraînera une charge supplémentaire pour les ménages privés: UVS rejette la mesure telle qu'elle est actuellement conçue. Il faut prévoir le remboursement complet des suppléments perçus.

Les partis politiques suivants sont en faveur des mesures proposées: PDC, PLR, Jeunes Verts et UFS. PDC considère que cette mesure est très importante, car les entreprises à forte consommation d'électricité forment une part considérable de l'économie suisse. La compétitivité de ces entreprises ne devrait pas être entravée. PEV, PES, PVL, PS ZH et PSS rejettent la mesure. Le PVL propose, en remplacement de la mesure prévue, de lier le remboursement du supplément perçu aux conventions d'objectifs contraignantes et à la mise en œuvre de toutes les mesures économiques d'efficacité énergétique. Le PES demande que l'on renonce à une exemption totale. Le PEV, enfin, souhaite que les exemptions soient appliquées avec autant de modération que possible.

La majorité des entreprises de la branche électrique rejette la mesure pour diverses raisons. Par exemple, on invoque qu'il en résulterait un relâchement, contraire au système, du modèle de soutirage (AEW Energie) et une désolidarisation (services de l'électricité du district de Schwyz). Certains intervenants notent aussi que les privés devraient assumer des charges massives, voire injustifiables (Arbon Energie, Axpo, CKW). Energiegenossenschaft Elgg est d'avis que les grands consommateurs, eux aussi, ne devraient pas recevoir de remboursement. La transformation de l'approvisionnement énergétique requiert la contribution de tous. Energieversorgung Blumenstein, Energie Seeland, Energieversorgung Büren, EVK, EWJ, EWK Herzogenbuchsee, IB Wohlen, IBI, NetZulg, regioGrid et d'autres intervenants soutiennent la prise de position d'AES, qui demande un financement «exempt de distorsion» des coûts de la RPC en lieu et place de solutions particulières. AES propose en outre d'impliquer encore d'autres consommateurs. IB Morat et SIG s'opposent également à cette mesure. Le Forum PME refuse aussi l'exemption des grands consommateurs. Ses membres relèvent la discrimination des petites et moyennes entreprises qu'entraînerait la mesure en question. Dans son argumentation, la COMCO signale que l'exemption conduira à une charge supplémentaire sur les autres consommateurs et à des distorsions de la concurrence ainsi qu'à des avantages concurrentiels pour les grands consommateurs. Les associations faîtières témoignent d'une attitude ambivalente. Les organisations de consommateurs sont opposées à la mesure, car elle conduirait à une inégalité de traitement. AIHK salue le remboursement prévu à certaines conditions. La valeur seuil fixée suscite des appréciations différentes. Ainsi, constructionsuisse ou GastroSuisse déplorent que seuls les grands consommateurs puissent profiter de la mesure. Pour cemsuisse, IHZ et ZPK, entre autres intervenants, la valeur seuil est fixée trop bas. economiesuisse, SGCI, CVCI et d'autres participants à la consultation se prononcent en faveur de la mesure, tout en étant d'avis que cette incitation devrait être à la disposition de toutes les entreprises. ASEG demande également que le remboursement ne dépende pas de la taille ni de la consommation électrique, mais de la mise en œuvre des objectifs d'efficacité. CI CDS, qui salue l'exemption des grands consommateurs, met toutefois le seuil fixé en question. Au demeurant, elle demande que l'on cherche à allier cette mesure avec l'instrument d'exemption de la taxe CO₂ aussi simplement et de manière aussi peu bureaucratique que possible.



Les organisations de politique énergétique et les associations de branche qui ont participé se montrent aussi plutôt sceptiques. Par exemple, AEE rejette la mesure proposée, car l'orientation selon des valeurs absolues ne lui paraît pas adéquate et parce que la formulation de l'art. 12.400 lui semble plus efficace. D'autres participants à la consultation argumentent similairement (p. ex. ADEV). AVES et certains de ses groupes régionaux se déclarent favorables à la mesure, mais ils notent que le supplément constitue en principe un impôt indirect anticonstitutionnel qu'ils rejettent. GGS est d'avis que les entreprises doivent décider elles-mêmes si le coût nécessaire à l'exemption est rentable ou non. InfraWatt qualifie le remboursement de judicieux, tout en étant d'avis que les grands consommateurs qui ont réalisé des mesures correspondantes dans le domaine de la chaleur renouvelable ou de l'exploitation des rejets de chaleur devraient aussi en profiter. Diverses organisations de protection de l'environnement et du paysage refusent une incitation supplémentaire, sous la forme d'une exemption de versement du supplément RPC, à la mise en œuvre de conventions d'objectifs avec les grands consommateurs. Elles demandent à la Confédération de veiller à ce que les conventions d'objectifs cantonales visant une meilleure efficacité électrique et la réduction des émissions de CO₂ soient obligatoirement introduites (MfE, ffu, Alliance-Environnement). HTST pense que l'approvisionnement efficace et avantageux en électricité, comportant une forte part d'énergies renouvelables, doit être financé par les seuls petits consommateurs.

2.5.3 Mobilité

La majorité des participants à la consultation est prête à adopter une valeur cible plus sévère quant aux émissions de CO₂ pour les voitures de tourisme mises pour la première fois en circulation (95 g CO₂/km en moyenne d'ici à la fin de 2020). Certains participants regrettent toutefois l'absence d'une redevance CO₂ sur les carburants. Certains des partisans demandent une valeur cible plus sévère que celle de l'UE (p. ex. 80 g CO₂/km). Nombre d'intervenants, qui ont répondu par la négative dans le questionnaire, sont en principe d'accord pour durcir la réglementation, sous réserve qu'elle soit harmonisée avec celle de l'UE. Diverses interventions concernent la base juridique existante (adaptation de la sanction à la force du franc, report des valeurs excédentaires sur l'année suivante, prolongation de la prise en compte multiple des véhicules particulièrement efficaces).

Fondamentalement, tous les cantons qui ont participé à la consultation et la CGCA approuvent le durcissement de la valeur cible pour les voitures de tourisme. Certains cantons (AR, BE, GR, UR) et la CGCA plaident pour des valeurs cibles plus sévères encore. LU favorise des valeurs cibles plus basses sous réserve du développement technologique. TI souligne que l'efficacité énergétique dans le domaine de la mobilité est aussi une question d'aménagement du territoire. FR soutient le durcissement, à condition que ce changement corresponde aux règles de l'UE. BS et BL notent qu'une taxe CO₂ sur les carburants constituerait une mesure plus efficace pour réduire les émissions de CO₂ dues à la mobilité. Pour UVS, la mesure ne va pas assez loin.

Les partis suivants, représentés au Parlement, sont favorables à des valeurs cibles plus sévères: PBD, PDC, PVL, PES et PSS. UDC rejette un durcissement de la réglementation: en l'absence d'une harmonisation avec l'étranger, cette mesure induira des surcoûts massifs pour la population. PBD, FDP et PDC approuvent en principe le durcissement, mais ils demandent l'harmonisation avec l'UE. PDC LU salue le durcissement et plaide pour une prise en compte intégrale de la mobilité. Les Femmes PDC saluent sans réserve les exigences plus élevées. PEV se demande si la valeur cible de 95 g CO₂/km n'est pas trop modeste et se prononce en faveur des modèles bonus-malus, qui doivent induire dans les prescriptions de consommation un transfert vers les modèles moins gourmands. PES et PSS demandent une réduction à 80 g CO₂/km à l'horizon 2020. Le PVL approuve aussi des valeurs cibles plus sévères et demandent en outre l'instauration d'incitation aux gains d'efficacité et aux économies d'énergie dans le domaine de la mobilité.



La majorité des associations économiques soutient en principe un abaissement de la limite d'émissions visée pour les voitures de tourisme (p. ex. ASA, USS, Travail.Suisse, EFS) et une minorité d'entre elles la refuse (p. ex. ASTAG, auto-suisse, economiesuisse, CI CDS, USP, ScienceIndustries). Pourtant, au fond, nombre de participants qui ont répondu par la négative ne sont pas opposés en soi à un durcissement de la valeur cible. Mais cette nouvelle mesure devrait se déployer parallèlement à la réglementation de l'UE et ne pas constituer une solution insulaire (p. ex. CCIG, CNCI, GastroSuisse, Union des arts et métiers de BS, Fédération Infra, ASEPP, USM, routesuisse). Pour les associations de l'économie pétrolière, il importe que la mobilité électrique ne soit pas encouragée unilatéralement.

Au sein de la branche électrique, seuls Arbon Energie AG et l'Association suisse du personnel d'exploitation des centrales nucléaires rejettent clairement la valeur cible plus exigeante limitant les émissions. Cependant, nombre de participants ne prennent pas position quant à la mesure proposée (p. ex. Axpo, EKZ, AES, VSGS). Au nombre des partisans, on compte notamment DSV, IWB, StWZ et Swisspower. Certains participants n'approuvent la mesure que si elle correspond à l'évolution au sein de l'UE (p. ex. ESI, EWZ).

En principe, la majorité des organisations techniques et de politique énergétique approuve le durcissement proposé de la valeur cible (p. ex. UP, ImmoClimat Suisse, IRB, S.A.F.E., SIA, Suisse Eole, SSIGE, Swissolar, ASIG). Une harmonisation avec l'UE est souvent invoquée comme condition à l'approbation de la mesure (p. ex. UPSA, UP, Energie-bois Suisse, ideeholzfeuer, InfraWatt, Kettenreaktion, SVUT, usic, VHP, VSS). Au nombre des opposants, relevons AVES qui plaide en faveur de valeurs cibles plus élevées en Suisse que dans l'UE, et la Fondation Cogito, pour qui la valeur cible proposée est arbitraire. WiN préférerait des valeurs limites spécifiques à des valeurs limites pour l'ensemble d'un parc de véhicules. Electrosuisse soumet son approbation à la condition d'un encouragement massif de la mobilité électrique.

Les organisations de protection des consommateurs des trois grandes régions linguistiques (ACSI, FRC, SKS) sont favorables à la valeur cible proposée. Mais elles demandent, à l'instar de la COMCO, que la distinction entre grands et petits importateurs soit supprimée.

Presque toutes les organisations de protection de l'environnement et du paysage se prononcent pour un durcissement de la valeur cible limitant les émissions. Nombre d'entre elles trouvent que la proposition ne va pas assez loin (p. ex. MfE, ffu, ASPO, Greenpeace, Pro Natura, WWF). Aqua Nostra veut que la mesure soit définie en harmonie avec l'évolution au sein de l'UE. Aqua Viva rejette la mesure sans autre justification. De nombreuses associations environnementales considèrent qu'une redevance CO₂ incitative sur les carburants serait un instrument plus efficace que des valeurs cibles. Noé 21 souhaite que la mesure soit complétée par des incitations supplémentaires, notamment en vue de promouvoir les transports publics.

Les autres participants à la consultation sont en majorité favorables à la mesure proposée (p. ex. HSLU, REAL, CFF, Ville de Zurich). Certains participants comme la commune de Lausanne demandent des valeurs cibles encore plus sévères. Inversement, certaines organisations telles que l'ACS ou le TCS refusent que la Suisse fasse cavalier seul et plaident pour une harmonisation avec la réglementation de l'UE. VFAS veut pour sa part une réduction des émissions à 110 g CO₂/km d'ici à la fin de 2020. La majorité des personnes privées s'est prononcée en faveur de la valeur cible limitant les émissions à 95 g CO₂/km. HSLU est d'avis qu'il faut encourager la mobilité électrique. Öbu demande une valeur cible plus basse. ASLOCA souhaite que le domaine de la mobilité doive contribuer autant que celui du bâtiment aux économies d'énergie et aux réductions de CO₂.

La majorité des participants à la consultation est favorable à l'introduction d'une valeur cible limitant les émissions de CO₂ pour les voitures de livraison et les semi-remorques légers mis en circulation pour la première fois. Cette valeur doit être fixée à 175 g CO₂/km en moyenne d'ici à la fin de 2017 et à 147 g CO₂/km en moyenne d'ici à la fin de 2020. Tandis qu'une partie des intervenants demande



une coordination étroite avec la politique de l'UE, les associations environnementales et certains cantons, entre autres, demandent des prescriptions plus sévères (135 g au lieu de 147 g CO₂/km). Tous les cantons saluent l'introduction d'une valeur cible. UR et AR, de même que CGCA sont en faveur d'une valeur cible plus sévère. BL et BS sont d'avis qu'une taxe CO₂ sur les carburants serait une mesure plus efficace. AG et AI demandent de veiller à l'aspect sémantique. GE et JU proposent que la mesure englobe aussi les motocycles et les camions. LU plaide même pour des valeurs cibles plus basses, en fonction du développement technologique. VD trouve que les machines de chantier devraient être incluses. Aux yeux d'UVS, la mesure est insuffisante. SAB rejette le durcissement proposé.

A l'exception de l'UDC qui refuse la mesure, tous les partis (notamment PBD, PDC, PEV, PLR, PVL, PES et PSS) approuvent la mesure. Selon PBD et PLR, la mesure doit toutefois être introduite en harmonie avec l'UE. PES, Grüne UR et PSS demandent une valeur cible plus sévère. Le PVL souligne que le transfert de la route au rail du transport des marchandises doit se poursuivre. Le Forum Meiringen est d'avis que les transports doivent aussi apporter leur contribution à la protection du climat.

La moitié environ des associations économiques refusent la mesure (p. ex. economiesuisse, USP, ScienceIndustries). La branche automobile y est aussi opposée (p. ex. ASTAG, auto-suisse). Le contexte suisse se distingue de celui de l'UE: en raison de l'environnement réglementaire (RPLP, interdiction du trafic nocturne pour les camions), le parc suisse de véhicules utilitaires légers est plus lourd et ses émissions de CO₂ sont plus intensives. Des efforts plus importants sont nécessaires pour atteindre les objectifs; les valeurs cibles proposées auraient pour effet que des véhicules utilitaires légers plus petits, mais en plus grand nombre, seraient employés ou que les prix des véhicules augmenteraient. En outre, on demande que la sanction soit adaptée à la force du franc et que les conditions topographiques soient prises en compte. Parmi les partisans, citons entre autres USS, suisstec, ASA, Swisscleantech et Travail.Suisse. D'autres participants demandent une harmonisation avec les directives de l'UE (p. ex. CCI, GastroSuisse, IHZ, USM, routesuisse).

La branche électrique soutient dans une large majorité l'introduction de la valeur cible (p. ex. DSV, EWZ, IB Wohlen, IBA, IBI, IWB, SIG, Swisspower). Le seul refus net vient de l'Association du personnel d'exploitation des centrales nucléaires (KKBV). Cependant, nombre de participants ne prennent pas position (p. ex. Axpo, Landis+Gyr AG, regioGrid, Repower, VSA, VBE, VSGS). ESI veut que la mesure soit harmonisée avec la législation européenne et l'évolution au sein de l'UE. IB-Morat plaide en faveur d'une valeur cible plus ambitieuse.

En principe, la majorité des organisations techniques et de politique énergétique soutient aussi une nouvelle valeur cible pour les véhicules utilitaires (p. ex. GSGL, S.A.F.E., ASS, WKK, SIA, Swissolar, V3E). Parmi les opposants, on trouve notamment AVES, qui demande des valeurs cibles plus élevées en Suisse que dans l'UE, et la Fondation Gogito, pour qui la valeur cible proposée est arbitraire.

Les organisations de protection des consommateurs des trois grandes régions linguistiques (ACSI, FRC, SKS) se prononcent en faveur de la valeur-cible.

Presque toutes les organisations de protection de l'environnement et du paysage se déclarent favorables à l'introduction de la valeur-cible limitant les émissions. Nombre d'entre elles trouvent cependant que le durcissement proposé est insuffisant (p. ex. MfE, ffu, ASPO, Greenpeace, Pro Natura, WWF). Aqua Nostra veut que la mesure soit prise en coordination avec l'évolution au sein de l'UE. Aqua Viva refuse la mesure sans justification. De nombreuses associations environnementales considèrent qu'une taxe CO₂ incitative sur les carburants serait un instrument plus efficace que des valeurs cibles. Eco Swiss veut une harmonisation avec l'UE. En outre, certaines associations environnementales demandent une base juridique permettant d'examiner, dans le cadre d'un monitoring, si les voitures de tourisme sont plus fréquemment mises en circulation comme véhicules utilitaires légers en raison des prescriptions relatives au CO₂, afin de prendre les mesures correctives voulues en cas d'abus.



Quant aux autres participants à la consultation, ils approuvent majoritairement la mesure proposée (p. ex. Académies des sciences, EMPA, HSLU, CFF, Ville de Zurich). Certains participants, tels la commune de Lausanne, demandent des valeurs cibles encore plus sévères. Inversement, certaines organisations (p. ex. ACS) ne veulent pas d'un cavalier seul de la Suisse et plaident pour une harmonisation avec l'UE. Le TCS demande que la valeur cible soit haussée, afin de tenir compte de la réalité propre à la Suisse. La majorité des personnes privées se sont prononcées en faveur d'une valeur cible limitant les émissions à 147 g CO₂/km.

De nombreux participants demandent l'introduction d'une taxe CO₂ sur les carburants. La promotion de la mobilité électrique et celle de la mobilité douce sont aussi fréquemment thématiques. De nombreux participants déplorent le nombre insuffisant à leurs yeux de mesures visant le domaine de la mobilité.

Certains cantons (OW, TI, UR, VS) trouvent que les mesures relatives au domaine de la mobilité, proposées dans le projet, restent en deçà des attentes de la Confédération envers les cantons dans le domaine du bâtiment. VD regrette l'absence d'un concept global de mobilité. BE plaide pour une taxe CO₂ sur les carburants, tant pour le trafic terrestre que pour le trafic aérien. SZ estime que le trafic aérien devrait également fournir une contribution à la réduction des émissions de CO₂. BL et BS plaident aussi pour une taxe CO₂ sur les carburants. Selon CGCA, il est nécessaire d'introduire un système incitatif. De plus, la CdC est d'avis qu'il faut des visions non seulement dans le domaine du bâtiment, mais aussi dans celui de la mobilité.

PES, PEV, Femmes PDC et PSS soutiennent également l'introduction d'une taxe CO₂ sur les carburants. PBD souhaite l'introduction d'un système qui soit fonction de l'utilisation pour financer les infrastructures de transport; il cite la tarification de la mobilité («mobility pricing») comme mesure possible. Les Femmes PDC voient un potentiel d'efficacité dans la mobilité douce. Selon PEV, les coûts de transport et les déductions pour pendulaires doivent disparaître de la déclaration d'impôt. Le PES plaide pour une réduction de la demande de mobilité et veulent que le trafic cycliste et piéton soit encouragé par SuisseEnergie.

Dans la branche électrique, le Groupe E se prononce pour l'intégration de la mobilité électrique dans les considérations stratégiques de la Stratégie énergétique 2050. Swisspower pense qu'il est nécessaire de tenir compte de la part de biogaz dans les émissions de CO₂ produites par les véhicules au gaz naturel.

Selon ASTAG, le scénario visé (NPE) implique des interventions dirigistes et une restriction massive du libre choix entre les modes de transport. Swisscleantech veut notamment une croissance plus modérée du trafic et davantage de mobilité électrique. L'USS demande un développement des transports publics. FRS considère que les mesures étatiques visant le trafic individuel motorisé sont disproportionnées. UTP s'exprime en faveur de l'application complète d'EcoDrive dans l'exploitation de bus et se montre sceptique face aux limitations de vitesse sur le réseau ferroviaire. Elle souscrit en principe à la prise en compte des coûts d'énergie effectifs dans le système de prix des sillons, mais souligne toutefois qu'il faut considérer l'ordre des priorités dans l'accès aux sillons.

L'Initiative des Alpes insiste sur le fait qu'un deuxième tube au Gothard entrerait en contradiction avec une politique énergétique intelligente. Certaines organisations environnementales et de politique énergétique se prononcent pour la promotion de la mobilité douce (p. ex. AEE, ProVelo, ATE): les instruments promotionnels de la Confédération devraient aussi prendre en compte les projets dans le domaine du trafic cycliste et piéton (ancrage légal). En lieu et place de l'«étiquette pneus», l'ATE propose de reprendre les prescriptions de l'UE visant la résistance au roulement des pneumatiques d'automobiles. Par ailleurs, l'association saluerait des conventions d'objectifs avec les exploitants de TP et, en général, dans le domaine de la mobilité. Par contre, ATE ne considère pas la production d'énergie sur les installations d'infrastructure comme des mesures de mobilité.



SES se prononce pour l'introduction d'une taxe CO₂ sur les carburants. Selon TCS, les mesures techniques sont prioritaires. La Ville de Zurich souhaite une politique d'infrastructure des transports axée sur l'offre, la tarification de la mobilité et une taxe CO₂ sur les carburants. Swiss eMobility demande que la Stratégie énergétique 2050 et le masterplan Mobilité électrique soient liés l'un à l'autre. E'mobile soutient la mobilité électrique et se prononce en faveur d'un système de bonus pour les véhicules particulièrement efficaces.

2.5.4 Appareils

Certains participants se sont exprimés au sujet des appareils électriques. TG émet des réserves quant à l'exécution des prescriptions d'efficacité au niveau des cantons et des communes. Ce canton souligne qu'il est difficile d'en estimer le coût.

De nombreux acteurs veulent que les prescriptions soient harmonisées avec l'évolution au sein de l'UE (CCIG, Chambre de commerce des deux Bâle, IHZ, ASMP, Science Industries, Swissmem). Swissbanking et l'EPFL trouvent que la Suisse est trop petite pour définir ses propres normes.

PBD et BKW-FMB soutiennent le durcissement des prescriptions visant les appareils d'éclairage, les appareils ménagers, les appareils électroniques et les moteurs électriques. En outre, PBD évalue positivement que le Conseil fédéral reçoive la compétence d'édicter directement des prescriptions d'efficacité pour les appareils électriques. Le PES approuve l'extension des prescriptions d'efficacité et de consommation pour les appareils.

FEA estime qu'il est particulièrement important de reprendre sans changement l'art. 41 du projet. Mais cette association craint des répercussions massives en raison des objectifs d'efficacité fixés.

CDPNP est d'avis que le potentiel d'économies d'énergie est trop peu pris en compte. ADER entend limiter la publicité pour les produits qui portent particulièrement préjudice au climat ou à l'environnement. Eco-Net souhaite que, lorsqu'il édicte des prescriptions, le Conseil fédéral tienne compte de la consommation d'énergie et de matériel durant tout le cycle de vie des appareils, installations et véhicules.

2.5.5 Entreprises d'approvisionnement en énergie

La majorité des intervenants rejette les objectifs fixés aux fournisseurs d'électricité pour améliorer constamment l'efficacité de la consommation électrique (introduction de «certificats blancs»). Nombre des participants à la consultation saluent en principe un instrument supplémentaire d'encouragement de l'efficacité électrique, mais ils demandent des instruments différents, par exemple une redevance incitative sur l'électricité, l'extension des objectifs d'efficacité à l'ensemble de l'énergie, l'implication obligatoire des gestionnaires de réseau, un système de bonus, un système de malus ou le 'decoupling'.

CdC et CGCA notent dans leur prise de position qu'il n'est pas justifié à leurs yeux que les entreprises soient tenues responsables du comportement de leurs clients. Elles qualifient les mesures prévues d'intervention discutable dans la liberté économique et doutent qu'elle soit proportionnée. En outre, elles pensent qu'il n'est guère possible de les appliquer dans un marché libéralisé ouvert à des fournisseurs étrangers. FR et GR jugent que les certificats blancs sont inadéquats et qu'ils transgressent les règles de marché, respectivement qu'ils constituent une intervention trop unilatérale dans le marché. AR qualifie les objectifs d'efficacité pour les EAE (entreprises d'approvisionnement en électricité) de douteux et le négoce des certificats de non pertinents. Certains cantons approuvent en principe les objectifs d'efficacité fixés et l'implication accrue des EAE, mais ils rejettent toutefois les mesures for-



mulées, notamment au motif que leur exécution serait très coûteuse (AG, BL, UR) ou que leur application sur le marché libéralisé serait difficile (p. ex. AG, BE). NE est d'avis que les mesures pourraient avoir des effets contreproductifs et que les EAE devraient prendre des mesures d'amélioration de l'efficacité sur une base autonome. AG demande que d'autres modèles soient élaborés, qui mettent à contribution tous les fournisseurs d'énergie et non pas seulement la branche électrique. L'Association des communes suisses et l'UVS s'y opposent. Une telle mesure ne serait pas opportune et elle entraînerait un effort bureaucratique beaucoup trop important. GE, JU, SH et TG soutiennent l'introduction de certificats blancs. GE et JU proposent d'étendre la mesure aux gestionnaires de réseau. Pour SH et TG, il va de soi que l'efficacité énergétique doit devenir un pilier des EAE. Ces deux cantons considèrent que l'option des certificats blancs est compatible avec le marché libéralisé.

Les partis se montrent plus favorables envers les objectifs fixés aux EAE. Ainsi, PEV, Femmes PDC, PES, Grüne UR, Jeunes Verts, Forum Meiringen, PVL, PS ZH, PSS et UFS se prononcent en leur faveur. Mais la conception concrète est critiquée de plusieurs parts. Les certificats blancs sont perçus comme trop compliqués (p. ex. PEV, PVL) et beaucoup trop coûteux (p.ex. PES). La préférence va donc à d'autres modèles. Sont cités le système de bonus, le système de malus et le 'decoupling'. Le PDC soutiendrait en principe l'introduction d'un tel système, mais à d'autres conditions (p.ex. système de rémunération). PBD, PLR et UDC rejettent la mesure. Pour cette dernière, les objectifs fixés sont une tentative supplémentaire d'installer un régime d'économie planifiée. PLR et PBD signalent le coût important de la mesure.

Les objectifs fixés sont clairement rejetés par une majorité d'entreprises de la branche électrique. Ils sont considérés comme une intervention disproportionnée dans la liberté économique des fournisseurs d'énergie (p. ex. AEW Energie, Repower), comme une solution d'économie planifiée (p. ex. Alpiq Holding), comme des «corps étrangers» discriminatoires et contraires au marché (p. ex. IB Aarau) et comme la voie ouverte vers l'Etat coercitif (p. ex. Arbon Energie). En outre, avec de telles mesures, le Conseil fédéral nie les principes de subsidiarité et de causalité (DSV, AES, Energie Seeland, Energieversorgung Blumenstein, Energieversorgung Büren, EVK, ibk, etc.). Diverses voix s'élèvent pour signaler des inégalités de traitement entre les agents énergétiques (p. ex. EBS, EKT, BKW-FMB). Par ailleurs, la mesure empêcherait, d'après Axpo notamment, la solution la plus efficace et la plus innovante, car un modèle d'économie de marché fait défaut. Selon Axpo toujours, la proposition est sous-optimale, elle biaise la concurrence, est axée sur les mauvais destinataires et n'est qu'insuffisamment coordonnée avec les autres instruments promotionnels. L'argument du coût administratif trop élevé est également avancé par plusieurs intervenants. Tous les participants à la consultation ne sont pas en principe opposés aux objectifs fixés, mais la solution proposée est critiquée quant à sa conception. IWB et Swisspower signalent par exemple un nouveau modèle d'affaires qui, incluant un système de bonus, serait mieux adapté. Groupe E note également qu'il donnerait la préférence à la conception d'une autre variante. EWZ se prononce pour des mesures d'EAE visant l'amélioration de l'efficacité énergétique, mais contre une limitation de cette obligation à la seule branche de l'électricité. Des objectifs fixés uniformément sont aussi refusés, car ils ne tiendraient pas compte des différences entre les EAE (disparité des clientèles respectives). Les associations faitières de l'économie rejettent aussi en majorité les objectifs fixés. Par exemple, cemsuisse et ZPK les considèrent trop interventionnistes. CCIG se réfère au rôle des EAE: celles-ci doivent garantir la qualité et ne sauraient appliquer une politique de rationnement de manière «musclée». Plusieurs intervenants, tels economiesuisse, signalent des recouvrements entre les objectifs fixés et d'autres instruments (p. ex. les conventions d'objectifs, les normes de consommation et les appels d'offres publics) et les doublons qui en découlent (p. ex. Chambre de commerce des deux Bâle). Le coût prévisible important est aussi critiqué (p. ex. FKR). Selon Swissmem, la mesure n'est guère réalisable, elle est trop coûteuse et – selon d'autres intervenants également – il est difficile de la distinguer d'autres instruments. CI CDS est d'avis qu'une telle mesure ne conviendrait pas au marché ouvert de l'électricité. Un modè-



le de bonus, qui permettrait de mettre en œuvre les objectifs d'efficacité au niveau des gestionnaires de réseau de distribution, par des mesures librement consenties dans les zones de desserte respectives, lui apparaît mieux adapté. D'autres participants à la consultation (p. ex. ISOLSUISSE) mentionnent aussi le rôle des gestionnaires de réseau. Swisscleanteach s'oppose aux objectifs fixés dans leur conception actuelle, car celle-ci pourrait défavoriser les pionniers et parce qu'elle n'implique pas les gestionnaires de réseau de distribution. Par exemple, si elle se prononce en faveur des objectifs fixés et salue un changement fondamental, l'USS (entre autres) est d'avis que ces objectifs devraient englober la réduction de la consommation énergétique dans son intégralité. ASLOCA, USM, Suissetec, l'Association du second œuvre et quelques autres intervenants se disent fondamentalement favorables à l'introduction des objectifs fixés, mais ils demandent que la conception en soit améliorée. Les organisations de consommateurs soutiennent le principe des objectifs fixés, mais elles s'opposent aux certificats blancs. Diverses organisations de politique énergétique et associations de branche peuvent envisager des objectifs fixés contraignants, mais elles demandent certaines adaptations de leur conception. Par exemple, il est demandé que la définition des modalités soit aussi simple et pragmatique que possible (CSEM). Par ailleurs, AEE relève que les destinataires de cette mesure ne devraient pas être les EAE, mais les gestionnaires de réseau. Selon SES, ce point est particulièrement important dans la perspective de l'ouverture imminente du marché. On propose en outre qu'un système de bonus soit introduit parallèlement à un système de malus, afin d'instaurer aussi des incitations positives (NWA). Mais ces retours en principe positifs ne doivent pas masquer le fait que les organisations de politique énergétique et les associations de branche évaluent en général plutôt négativement les objectifs fixés. Ce groupe de participants critique principalement le caractère interventionniste (p.ex. Kettenreaktion, IGEB), la contradiction au marché libéralisé (p. ex. GGS), l'intervention illicite dans la liberté entrepreneuriale des EAE (p. ex. ACE), le coût d'exécution élevé (p. ex. ImmoClimat, Swissolar) ou l'orientation unilatérale sur le domaine de l'électricité (p. ex. Forum de l'énergie de la Suisse du Nord-Ouest). Les organisations de protection de l'environnement et du paysage font également état de points critiques semblables. Si des objectifs d'efficacité sont en principe approuvés, leur conception concrète est refusée. En l'occurrence, on demande que les gestionnaires de réseau plutôt que les EAE soient soumis aux mesures obligatoires (p. ex. MfE, ffu, ASPO, Alliance-Environnement) et que le domaine entier de l'énergie soit pris en compte plutôt que la seule électricité (p. ex. Myclimate, oe-ku). D'autres participants à la consultation, tels certaines communes et entreprises, rejettent la mesure proposée. Les Académies des sciences, notamment, s'y opposent également et proposent d'introduire des systèmes incitatifs de certificats à titre de substitution.

Comparativement aux objectifs fixés obligatoires, les prescriptions prévues en matière de transparence sont reçues plus positivement par les participants à la consultation. Elles sont approuvées par une majorité de cantons. BE note par exemple qu'une meilleure base de données est importante pour le contrôle des propres résultats. Cependant, divers aspects sont mis en évidence. Ainsi, la protection des données doit être absolument respectée (AG, FR, SO). BS et BL demandent que seules soient publiées des données déjà disponibles. JU et VS demandent que les cantons, outre la Confédération, aient accès à ces données. AR refuse la publication en raison des nombreuses questions ouvertes à ce sujet. SAB considère que la mesure est judicieuse, parce qu'elle permet une analyse comparative. L'Association des communes suisses salue en principe une amélioration de la transparence tout en formulant le souhait que les données ne soient transmises qu'aux services publics, mais non pas au large public. Certaines communes indiquent que la publication ne serait pas pertinente (p. ex. Villigen) et qu'elle induirait des distorsions (Perles). D'autres, quant à elles (p. ex. Lausanne) accueillent certes favorablement la mesure, mais soulignent le coût administratif qu'elle implique.

Les prescriptions en matière de transparence sont refusées par une majorité d'entreprises de la branche électrique. Ces entreprises invoquent des préoccupations relevant du droit de la protection des données et le coût important non indemnisé de la mesure (AEW Energie). Outre le coût et le temps requis par la mesure, certains intervenants mettent son utilité en question et signalent d'éventuelles



distorsions (AES, DSV, RegioGrid, Netzzug, Energie Seeland, Energieversorgung Büren, EVK, EWJ, EWK Herzogenbuchsee, IBI IBM, etc.). Les EKZ sont d'avis que les obligations existantes à ce sujet suffisent. EBS estime que le recensement des données incombe à l'OFS. Par ailleurs, on note que l'obligation de publier les données pourrait affaiblir la position commerciale et la compétitivité (EWZ). Comme de plus tous ne seraient pas également concernés, une inégalité de traitement en découlerait en outre (IB Aarau). Les prescriptions relatives à la transparence sont qualifiées par certains de contrares au marché (VBE) et de solution excessive (Swisspower). La COMCO partage certaines de ces préoccupations. Une trop grande transparence peut induire des distorsions et influencer négativement la concurrence. IWB ne se prononce pas fondamentalement contre la publication, mais propose que les entreprises ne soient pas contraintes à de nouveaux relevés de données. Les organisations de protection des consommateurs plaident fondamentalement en faveur d'une amélioration de la transparence. Les données sont jugées indispensables pour garantir la réalisation des objectifs fixés. Mais il faut simplifier les données pour que les consommateurs soient en mesure de les comprendre. Quant aux associations faïtières de l'économie, leurs avis ne sont pas uniformes: la moitié environ des participants est favorable, respectivement défavorable aux dispositions en matière de transparence. D'une part, l'amélioration de la transparence est approuvée (p. ex. CI CDS, Fédération Infra, USP) et elle est qualifiée de condition impérative (p. ex. ASLOCA, Suissetec, Construction-bois Suisse), d'autre part elle est considérée comme une nouvelle charge administrative (ASEG) et comme une mesure disproportionnée (p. ex. USAM). Des voix critiques relèvent que l'on ne voit pas clairement quels chiffres sont nécessaires à quelles fins (p. ex. economiesuisse, Chambre de commerce des deux Bâle). Pour une majorité d'organisations de politique énergétique et d'associations de branche, une transparence améliorée est tout à fait judicieuse. Mais il faut veiller, à cet égard, à ce que des secrets d'affaires ne soient pas divulgués et que la protection des données soit respectée. Les prescriptions sont rejetées au motif que suffisamment de statistiques sont déjà disponibles (Kettenreaktion), qu'il s'agit d'une intervention non nécessaire (ACE) entraînant encore plus de bureaucratie et d'économie planifiée (AVES et ses groupes régionaux). Certains mettent en question la proportionnalité de la mesure (p. ex. ideeholzfeuer, VHP). Quelques associations de protection de l'environnement et du paysage se prononcent contre les prescriptions relatives à la transparence, parce que la réglementation proposée irait trop loin et qu'elle porterait atteinte à la préservation du secret d'affaires (p. ex. Eco Swiss). Mais une majorité de ces participants à la consultation saluent la mesure proposée, notamment parce que diverses études, y compris celles du SECO, reposent sur de multiples hypothèses quant aux effets et aux coûts des mesures envisagées (p. ex. Alliance-Environnement). Le PFPDT signale que la terminologie retenue ne permet pas de déterminer clairement quelles catégories de données sont visées. C'est pourquoi il demande que les explications soient précisées.

2.6 Mesures dans le domaine des énergies renouvelables

2.6.1 Suppression du plafond de coûts RPC

La suppression du plafond global et des plafonds partiels concernant le financement des rétributions est un thème controversé. La majorité des participants se prononce pourtant en faveur de cette mesure. La branche électrique, en particulier, juge négativement cette mesure. Certains participants ne consentent qu'à la suppression de l'un des plafonds ou supprimeraient aussi le plafond partiel pour les installations photovoltaïques (PV). Des intervenants soulignent que le développement durable du système dépend du montant des taux de rétribution et de leur adaptation régulière.

Les cantons ont des avis partagés. La moitié d'entre eux environ est en principe favorable à la suppression du plafond sous réserve de diverses conditions. Par exemple, selon AR et BS, le plafond pour les installations PV devrait aussi être supprimé. TI propose d'introduire des critères d'efficacité minimaux pour les mesures d'encouragement. TG conserverait un plafond global et un plafond partiel pour les installations solaires d'une certaine taille. SZ et ZH s'opposent à une modification du système



et sont d'avis que, à l'avenir également, le supplément perçu sur les coûts de transport doit être limité dans la loi sur l'énergie.

Hormis PLR, les partis sont favorables à la suppression du plafond de coût RPC. PSS rejette en outre une limitation quantitative pour le PV.

CdC et CGCA sont d'avis que le supplément RPC doit être limité à 1,5 ct./kWh dans la LEne.

SAB, l'Association des communes suisses et UVS saluent la suppression du plafond. Selon ces intervenants, un contingentement est justifié pour éviter un développement excessif et des engagements financiers à long terme. Mais l'expérience montre que ce risque ne concerne que les installations PV, raison pour laquelle le plafond est justifié dans ce domaine.

La branche électrique se montre en majorité sceptique face à la mesure. Les EAE craignent que la suppression du plafond n'entraîne un développement excessif inefficace et des coûts en conséquence (p. ex. Energieversorgung Blumenstein, Energieversorgung Büren, EVK, EWK Herzogenbuchsee, IBI, NetZulg et AES). VSGS pense qu'il faut limiter dans la mesure du possible les mécanismes promotionnels étatiques. Axpo et CKW sont en outre d'avis qu'une limitation des redevances promotionnelles peut induire une plus grande sécurité du droit et une meilleure protection des petits consommateurs. BWK-FMB, SIG et SOLAIRE SUISSE soutiennent en revanche la mesure proposée.

Les principales préoccupations des associations faîtières de l'économie concernent l'éventuelle explosion des coûts engendrée par la suppression du plafond de coûts et le financement insuffisamment clair de la mesure. AIHK, CVCI VD, economiesuisse, IHZ, KGV et SGCI, notamment, veulent ainsi éviter les problèmes auxquels l'Allemagne se trouve actuellement confrontée. De plus Travail.Suisse et les associations du second œuvre demandent que le plafond soit supprimé aussi pour le PV.

L'USAM propose une suppression différenciée du plafond, par exemple seulement pour les installations PV dont les coûts de revient sont inférieurs à 25 ct./kWh. Par ailleurs, la Chambre de commerce des deux Bâle et Construction-bois Suisse sont favorables à la suppression des plafonds partiels tout en étant opposés à la suppression du plafond global.

Les organisations techniques et de politique énergétique soutiennent en majorité la mesure proposée, car elle est nécessaire à la transformation rapide et durable du système énergétique (ISKB, Swissolar). Pour ideeholzfeuer, Lignum, FSIB et VHP, il faudrait procéder à la suppression du plafond de manière différenciée (seulement si les coûts de revient sont inférieurs à une certaine limite). En outre, selon IRB et GSGI, il faudrait intégrer les progrès techniques dans le concept. Quant aux opposants, ils sont soucieux face à une augmentation excessive des taxes et de la viabilité économique des mesures d'encouragement visées (cf. Allemagne) (Kettenreaktion et IG Erdgas). Selon GGS, l'approvisionnement en électricité est toujours plus dépendant de subventions, ce qui pourrait conduire à ce que l'électricité renouvelable ne soit plus concurrentielle à l'avenir.

Les organisations de consommateurs soutiennent la suppression du plafond à l'unisson.

En principe, les organisations de protection de l'environnement et du paysage sont favorables à la mesure. Elles demandent toutefois que les petites installations PV soient aussi intégrées dans le concept (p. ex. MfE, Acqua Viva, ASPO, FP, WWF). Myclimate souligne que la capacité ne saurait être augmentée dans les proportions souhaitées que si le montant des taux de rétribution est adéquat et régulièrement adapté aux améliorations techniques. Acqua Nostra juge en revanche que la suppression du plafond aurait un effet négatif, car davantage de ressources seraient affectées au financement de formes énergétiques non viables sur le marché.

La majorité des autres intervenants approuvent la mesure proposée.

2.6.2 Contingentement et objectifs indicatifs pour le PV

Les avis sont partagés concernant le contingentement destiné, en remplacement du plafond global ou partiel, à limiter les ressources financières allouées annuellement à la promotion des installations PV. Les organisations de protection de l'environnement et du paysage sont clairement opposées à cette mesure, tandis que la branche électrique y est majoritairement favorable. De part et d'autre, on criti-



que la valeur indicative du développement, les uns la trouvant trop élevée et les autres, trop basse. En outre, des solutions ont été proposées en remplacement du contingentement, par exemple le plafonnement à partir de certains coûts de revient, l'abaissement régulier de la rétribution ou la définition de contingents en fonction des possibilités de stockage de l'électricité.

Ce thème soulève la controverse parmi les cantons. AR, BS, FR, GE, JU et SO refusent les objectifs de développement pour 2020: 600 GWh sont trop peu. BE se prononce pour une adaptation des taux de rétribution conforme au marché au lieu d'une limitation des ressources promotionnelles. TI est d'avis que des technologies déterminées ne sauraient être désavantagées. VD, en revanche, soutient le contingentement: si les ressources allouées au PV étaient limitées, d'autres technologies pourraient être davantage encouragées, ce qui accroîtrait la production d'électricité écologique. La CdC plaide en faveur d'un plafond de coûts pour le PV, tout en étant d'avis que la valeur indicative devrait être fixée au-dessus de 600 GWh. En principe, les partis sont favorables à une limitation des moyens promotionnels destinés au PV, bien que le contingentement soit à leur avis évalué trop bas (PES, PVL, PDC, PEV). PDC propose, comme alternative aux contingentements, de définir un prélèvement maximum sur le prix de l'électricité.

SAB et l'Association des communes suisses sont en faveur d'une limitation des installations PV, afin de disposer de moyens supplémentaires pour les autres énergies renouvelables (SAB) et d'éviter d'importants engagements financiers sur le long terme (Ass. des Communes Suisses). UVS, en revanche, ne limiterait que les ressources promotionnelles pour les installations dont les coûts de revient dépassent une valeur de référence.

La branche de l'électricité soutient fondamentalement la mesure soumise, bien que de nombreuses adaptations soient proposées. Les EAE, telles Energie Seeland, EVB, EWK Herzogenbuchsee, ibk et AES, soulignent l'importance d'un cadre réglementaire cohérent et intégral pour les domaines de la production, des réseaux et du stockage. En outre, Axpo, CKW et swisselectric s'expriment en faveur de la suppression de l'art. 20, al. 3. IWB trouve en revanche que la réglementation proposée contredit le principe de non-discrimination technologique. Swissgrid, qui adopte une position neutre, note toutefois qu'une limitation des ressources promotionnelles ne raccourcira pas la liste d'attente.

La majorité des associations faitières de l'économie considère positivement le contingentement du PV. Ces associations sont d'avis qu'une promotion contrôlée induira un développement durable du PV et qu'une situation semblable à celle qui prévaut actuellement en Allemagne pourrait être évitée. Des associations comme CI CDS, ProKlima, USS et Swisstech se prononcent néanmoins pour augmenter les objectifs de développement. Comme alternative aux contingents, Construction-bois Suisse et CI CDS – parmi d'autres – recommandent d'introduire un contingentement pour les installations dont les coûts de revient dépassent un certain montant (p. ex. 20 ct./kWh). A l'instar de SGCI et de Swissmem, economiesuisse veulent fixer le niveau de développement permis en fonction des possibilités existantes de stockage de l'électricité. En outre, selon economiesuisse, le Conseil fédéral et non pas l'OFEN doit fixer les valeurs indicatives. Pour l'Association des communes suisses, l'Union des arts et métiers de BS, ASEPP, USM et les associations du second œuvre, on pourrait en outre imaginer de remplacer le contingentement par une obligation de réduire les coûts de revient.

D'une manière générale, les associations techniques et de politique énergétique se montrent sceptiques face au contingentement du PV. AEE, ISKB et Swissolar se prononcent en faveur de la suppression de l'art. 20 au motif qu'il contredit le principe de non-discrimination technologique. Une alternative bienvenue consisterait à définir le contingentement à partir de certaines valeurs-seuils (AEE, ideeholzfeuer, Lignum). La coopérative solaire Vechigen et Biomasse Suisse considèrent aussi que l'objectif de 600 kWh est trop bas. D'autres répondants se positionnent contre une politique par à-coups et, de ce fait, en faveur d'un soutien illimité au PV. InfraWatt relève l'effet positif des contingents, qui permettent l'allocation ciblée des ressources globales et la production d'une plus forte part d'électricité renouvelable.

Les organisations de consommateurs, qui sont favorables à une plus large diffusion du PV, sont par conséquent opposées au plafonnement des ressources.



Les organisations de protection de l'environnement et du paysage s'accordent pour refuser le contingentement du PV. WWF, Greenpeace, VSC et ProNatura sont d'avis que 50% des ressources promotionnelles totales du PV doivent être mises à disposition, pour atteindre en 2020 l'objectif de 3000 GWh d'électricité solaire. En raison de la baisse attendue des coûts des modules de PV, ces intervenants pensent que le prélèvement total pour les énergies renouvelables ne devrait pas excéder 2,5 ct./kWh et qu'il devrait donc rester nettement en deçà du montant actuellement prélevé en Allemagne (5,6 cent/kWh). Les autres participants à la consultation refusent en majorité les contingents. Fondamentalement, ils attribuent beaucoup d'importance au grand potentiel du PV et ne craignent pas une explosion des coûts eu égard à la baisse rapide des prix (Académies des sciences). En outre, une technologie ne saurait être discriminée (p. ex. Bezirk Küssnacht am Rigi et Institut für Solartechnik).

2.6.3 Rétribution unique pour les installations photovoltaïques

Environ les deux tiers des répondants saluent la promotion d'installations PV d'une puissance inférieure à 10 kW au moyen d'aides à l'investissement au lieu d'une rétribution de l'injection. Les organisations environnementales et les associations de branche voudraient par contre conserver la RPC. La mesure a suscité l'assentiment en particulier auprès des participants convaincus de son efficacité et qui ont jugé son coût administratif limité. Certains intervenants ont souhaité divers modèles de transition et d'autres limites de puissance. La nécessité de coordonner la mesure avec les actuels systèmes de subventionnement régionaux a aussi été soulignée. Fondamentalement, hormis SG, tous les cantons qui ont participé sont favorables à l'introduction des aides à l'investissement pour les petites installations PV. SO estime surtout positive la simplification du système de la RPC. BS et AR confirment, par leur propre expérience, l'efficacité d'une telle promotion pour les petites installations PV. Ils expliquent que le programme d'encouragement donne suffisamment d'incitations aux investisseurs du PV. AR propose en outre d'accroître la taille limite des installations de 10 à 30kW, puisque le seuil de saisie des installations et le niveau d'obligation de délivrer une garantie d'origine se situe à 30 kW. TG se déclare du même avis. BL souligne qu'il faut éviter des promotions à double. SG justifie son refus en expliquant qu'il serait insensé de prendre de nouvelles mesures promotionnelles supplémentaires. La majorité des partis politiques se prononce pour les aides à l'investissement. Seuls PLR, PSS et UDC se disent sceptiques envers le projet. Les cantons sont en principe favorables à une simplification judicieuse du système RPC qui permette de raccourcir la liste d'attente. Mais leurs avis divergent s'agissant de concevoir les aides à l'investissement dans le détail. PDC ne financerait pas les installations d'une puissance inférieure à 5 kW. PDC, PVL et PSS hausseraient en outre la limite de 10 kW pour la porter à 30 kW (PVL) ou ils laisseraient à l'investisseur la possibilité de choisir avec quel système ses installations doivent être soutenues. On éviterait ainsi des effets secondaires non souhaités (p. ex. surfaces partielles). Le PVL propose de faire dépendre l'aide à l'investissement de la puissance, de l'orientation et de la sollicitation du réseau. PEV demande par ailleurs l'égalité de traitement entre l'électricité solaire et la chaleur solaire.

L'EICom et la COMCO saluent les mesures proposées. L'EICom souhaite clarifier la manière de traiter les installations appartenant à différents ayants droit économiques et qui ont été fabriquées ou agrandies à des moments différents (p. ex. immeubles résidentiels).

Les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne approuvent l'aide unique à l'investissement pour les petites installations PV. UVS considère par contre que les contingents de PV sont contreproductifs. Les préoccupations de l'Association des communes suisses concernent la sécurité du droit pour les installations qui se trouvent en liste d'attente.

La branche de l'électricité est favorable à l'aide unique à l'investissement dans les installations PV. Pour l'AES et regioGrid, il importe que les mesures promotionnelles cessent, que le développement se déroule de manière contrôlée et que la sécurité de l'approvisionnement soit accrue. CKW n'approuve pas le recours à un système de comptage de réseau pour remplacer l'aide à



l'investissement; le règlement des coûts d'économie énergétique et des coûts de réseau serait reporté sans transparence au bénéfice des producteurs sur les autres consommateurs finaux. Axpo se déclare également d'accord seulement avec l'aide unique à l'investissement. DSV souhaite étendre la mesure à de plus grandes installations (>10kW). D'autres considèrent qu'elle est aussi adéquate pour les installations CCF (IWB, Swisspower) et pour les chauffages (Swisspower).

La plupart des associations économiques approuvent l'alternative RPC pour les petites installations PV. Comme les commentaires de Swissmem l'expliquent, la raison en sont les importantes dépenses causées par les petites installations relativement à leur production électrique. Grâce à l'exclusion des petites installations PV de la RPC, le blocage des investissements peut se dénouer. Simultanément, cette exclusion permet une concentration sur les installations de plus grande taille. Le danger de cette stratégie réside dans un éventuel handicap systématique au détriment des petits exploitants (Gastro-Suisse). FPE se demande cependant comment le remplacement du PV pourra être financé à long terme. En outre, les associations du second œuvre insistent sur le fait que la sécurité du droit doit être garantie pour les installations concernées présentes sur la liste d'attente. economiesuisse et SGCI sont par contre d'avis qu'aucune indemnisation n'est nécessaire pour de telles installations, parce que les coûts des modules PV ont déjà atteint la parité de réseau (grid-parity). D'autres éléments de solution envisageables sont les suivants: un système uniforme pour toutes les technologies et catégories (Travail.Suisse) ou l'introduction d'un modèle de quotas en lieu et place de la RPC (organisation faîtière de l'économie du canton de GR).

Dans le contexte de politique énergétique se reflète la tendance à une adhésion aux aides à l'investissement pour le PV. Le traitement rapide des demandes concernant les petites installations permettrait de réduire massivement la liste d'attente pour la RPC, améliorant ainsi l'activité promotionnelle (p. ex. Energie-bois Suisse et Lignum). IGEB et VSMR, entre autres, ajoutent que les petites installations PV doivent être utilisées surtout pour couvrir les besoins propres et qu'il faut donc les exclure d'un subventionnement durable. GGS pose la condition qu'aucune nouvelle taxe sur l'électricité ne soit introduite. AVES se montre sceptique quant à la mesure proposée; à son avis, le PV ne mérite pas de subvention dans la plupart des cas. AEE, Suisse Eole et Swissolar refusent également la proposition, car les effets sur la liste d'attente et sur le fonds RPC seraient faibles et parce que des conflits d'interprétation seraient probables. SES, SSES et usic sont d'avis que toutes les installations doivent être traitées et soutenues sur un pied d'égalité.

Les organisations de consommateurs se montrent positives envers la proposition soumise. Elles proposent en outre, à titre d'alternative au montant unique, un système de financement à un taux d'intérêt privilégié.

En revanche, les organisations de protection de l'environnement et du paysage rejettent les aides à l'investissement pour les installations PV. Une grande partie des répondants (ffu, Greenpeace, Pro Natura, CAS, ASPO, Fondation Pusch, ATE et WWF) soutiennent l'idée d'un système d'encouragement uniforme pour toutes les énergies renouvelables (la RPC). Mais tous ces intervenants craignent que les investissements dans de petites installations ne s'enlisent si elles sont encouragées par une aide unique. En outre, ils considèrent insuffisamment fondée l'hypothèse que les exploitants de petites installations auraient de faibles perspectives de rendement. Myclimate est favorable à la proposition, mais soulève la question de savoir si l'indemnisation unique constitue une incitation suffisante pour les petits investisseurs. CFF et Swisscom Energy Solutions saluent l'introduction d'aides à l'investissement pour les installations PV d'une puissance inférieure à 10 kW. L'EPFL ne se prononce pas sur la mesure, mais recommande de hausser la limite de 10 kW.

La majorité des participants à la consultation s'accordent à dire que les petites installations PV d'une puissance inférieure à 10 kW et comprise dans la liste d'attente (sans décision positive) doivent être exclues du système de rétribution de l'injection et soutenues au moyen d'une rétribution unique. Un quart des participants – surtout des représentants des organisations techniques et de politique énergétique ainsi que des organisations de protection de l'environnement et du paysage – s'opposent à



cette mesure. Divers intervenants demandent que soit introduite la liberté de choix entre la RPC et la rétribution unique.

Les cantons soutiennent en principe la mesure proposée. SH et TG hausseraient toutefois la limite supérieure attachée à la rétribution unique de 10 kW à 30 kW. AR, VD et VS rejettent le système de rétribution unique. Selon AR, les exploitants de petites installations devraient avoir la liberté de choix entre la RPC (maintien de la place sur la liste d'attente) et l'aide unique (immédiate) à l'investissement.

Les partis politiques sont en majorité favorables à la proposition, mais sous réserve que la liberté de choix entre l'aide à l'investissement et la rétribution à l'injection soit donnée (PDC, PEV, PVL). Le PSS et l'UDC ne soutiennent pas la mesure. Le PSS critique la modification des règles du jeu en cours de partie.

CDPNP et CGCA se prononcent en principe pour l'écourtement de la liste d'attente au moyen des rétributions uniques. Les associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne (SAB, Association des communes suisses, UVS) sont toutes favorables à la proposition. L'Association des Communes Suisses exprime des doutes quant à l'équité d'une telle mesure et propose d'introduire la liberté de choix entre la RPC et la rétribution unique.

La majorité de la branche électrique soutient la rétribution unique aux fins de réduire la liste d'attente. Alpiq, CKW et swisselectric demandent le complément suivant à l'art. 71, al. 4: «Les agrandissements d'installation hydroélectriques sont exclues». De plus, selon Ingenieurbüro für solare Entwicklung et SGSW, la liberté de choix entre la RPC et l'aide à l'investissement devrait être donnée pour des raisons d'équité, car certaines installations sont déjà préfinancées ou construites. De l'avis de Regio Energie Solothurn et de SAK, le changement de système porterait atteinte à la sécurité des investissements et à la crédibilité.

Les associations économiques, elles aussi, approuvent la mesure en majorité (p. ex. USP, USS, SGCI, Fédération Infra et CI CDS). USP et Swisscleantech soulignent que la liberté de choix entre la RPC et l'aide à l'investissement doit être donnée aux propriétaires des installations concernées. La sécurité du droit est la principale préoccupation de l'USAM, de l'USM et de Construction-bois Suisse. C'est pourquoi des dispositions transitoires équitables devraient être définies. economiesuisse rejette la mesure: selon cette association, une rétribution des petites installations PV n'est pas nécessaire. Travail.Suisse se prononce contre un changement de système.

Les associations techniques et de politique énergétique se montrent sceptiques envers la rétribution unique aux fins de réduire la liste d'attente. La principale critique concerne la modification des règles du jeu en cours de partie (p. ex. Ecologie libérale, Fondation sécurité énergétique, SES et NWA). ASS ne financerait que des installations d'une puissance inférieure à 5 kW et ISKB recommande d'appliquer la mesure à toutes les petites installations. Biomasse Suisse et AG Christen und Energie, qui approuvent que l'on exclue les petites installations PV de la liste d'attente, proposent cependant de relever la limite de puissance jusqu'à 30 kW ou d'introduire des instruments d'économie de marché appropriés.

ACSI et SKS se prononcent en faveur d'un changement de système, tandis que FRC plaide pour la liberté de choix entre les deux instruments.

Les organisations de protection de l'environnement et du paysage refusent en majorité la proposition. Elles sont d'avis que les modifications des conditions de soutien ne doivent concerner que des installations qui ne sont ni construites ni autorisées de construction. De ce fait, le jour de référence devrait être fixé au plus tôt le 1^{er} janvier 2013 (p. ex. WWF, Fondation Pusch, MfE, ATE et Greenpeace). D'autres organisations, telles Eco Swiss, approuvent la mesure proposée parce qu'elle représente une simplification de la procédure.

Quant aux autres participants à la consultation, ils sont majoritairement en faveur de la mesure (p. ex. PSI et CFF). L'Institut pour la technique solaire de la HSR, entre autres, critique l'idée de combiner la rétribution de l'injection avec le comptage de réseau.



Quant à savoir si les installations PV d'une puissance inférieure à 10 kW doivent être encouragées par une rétribution unique ou par le comptage de réseau au lieu de la rétribution de l'injection, la majorité des participants se prononce pour la rétribution unique. En revanche, les associations environnementales plaident pour le comptage de réseau. Cependant, un cinquième des répondants ne voit aucune solution possible dans les options présentées. En guise de contre-proposition, des intervenants mentionnent d'une part la combinaison des deux instruments, tandis que diverses spécifications conceptuelles sont recommandées par ailleurs.

Les cantons favorables à une contribution unique sont majoritaires. Ils sont d'accord pour concevoir la procédure d'encouragement rapidement et sans bureaucratie. AR commente le montant de la contribution maximale et la limite supérieure de 10 kW. Selon ses expériences, AR financerait au plus 20% des coûts d'investissement et fixerait la limite à 30 kW. BS note qu'il faut éviter des promotions simultanées des cantons et de la Confédération. BE, TG et VD associerait la rétribution unique et le comptage de réseau. Pour TG, la réglementation de la consommation propre devrait s'appliquer indépendamment du système d'encouragement. LU, NE et SG sont d'un autre avis: ils introduiraient un système de comptage de réseau. Hormis PSS et UDC, tous les partis approuvent la rétribution unique des petites installations. Le PVL est en faveur d'une application combinée des deux systèmes. Le comptage de réseau devrait toutefois s'appliquer aussi aux installations de plus grande taille. Le PVL met la limite supérieure de 10 kW en question. Le PSS est en faveur d'un comptage de réseau. Pour l'UDC, aucune des propositions soumises ne constitue une option crédible. La CGCA demande que la RPC soit fondamentalement remaniée. Au cas où le système actuel serait maintenu, malgré sa requête, elle se prononcerait pour la rétribution unique. Aux yeux de la COMCO, aucune des deux options n'est préférable à l'autre.

SAB, l'Association des communes suisses et l'UVS saluent l'introduction d'un soutien unique aux petites installations PV. Selon SAB, le comptage de réseau suppose des procédures de pilotage et de décompte complexes. En outre, UVS trouve que les contingents pour le PV sont contreproductifs. La branche électrique soutient dans une large majorité la rétribution unique. DSV et diverses EAE (p. ex. ESI, Energie Seeland, EVB, EVK, EW Rothrist, IBW, IBI et regioGrid) refusent catégoriquement le comptage de réseau. Axpo, CKW et EWN sont d'avis que, en raison du comptage de réseau, le règlement des coûts d'économie énergétique et des coûts de réseau serait reporté sans transparence au bénéfice des producteurs sur les autres consommateurs finaux. De plus, le comptage de réseau ne serait imaginable que si les rétributions étaient décomptées à temps (IWB, SIG et ebs). GSK ne soutient par contre aucune des options et propose d'autres concepts d'instruments possibles. Swisspower est en faveur du comptage de réseau, parce qu'il contribuerait à délester le réseau. Simultanément, il faudrait une aide à l'investissement, afin que les incitations soient suffisantes pour les exploitants de petites installations.

Une large part des associations économiques plaide en faveur de la rétribution unique (p. ex. USP, SGCI, USAM, CVCI-VD, Union des arts et métiers de BS et ASEG). Certains répondants ne manifestent aucune préférence face à l'alternative. economiesuisse, par exemple, refuse toute mesure promotionnelle en faveur des petites installations. CNCI, cemsuisse et ZPK sont en outre d'avis que les installations PV devraient prioritairement servir à couvrir les besoins propres et qu'il faut donc renoncer à un subventionnement durable. CI CDS et USS plaident pour un système combiné de comptage de réseau et de rétribution unique. Selon Construction-bois Suisse et IHZ, le comptage de réseau est le seul système promotionnel adéquat permettant aux exploitants de petites installations de s'approvisionner en courant solaire de manière aussi autonome que possible.

Le choix de l'instrument est un peu plus controversé parmi les organisations techniques et de politique énergétique. La majorité d'entre elles se prononce pour une rétribution unique. Une large part des opposants soutient l'idée de combiner les contributions d'investissement et le comptage de réseau (AEE, ADEV, GGS, Swissolar et SSES). De plus, ISKB recommande d'étendre l'application du comptage de réseau à toutes les petites installations.



FRC est aussi favorable à une rétribution unique et à son association au comptage de réseau, tandis que ACSI et SKS préfèrent introduire des possibilités de financement à des conditions avantageuses. Les organisations de protection de l'environnement et du paysage expriment des avis divers. Eco Swiss, Myclimate et SVG approuvent la rétribution unique. Mais une part importante de ces organisations (MfE, ffu, FP, Fondation Pusch et WWF) dit préférer la promotion des petites installations PV au moyen de la RPC.

L'Institut pour la technique solaire de la HSR se prononce pour un système combiné de rétribution unique et de comptage de réseau. Le Laboratoire PV de l'EPFL va dans le même sens. Il propose de procéder par aides à l'investissement sur le court terme et d'appliquer le comptage de réseau à moyen terme.

2.6.4 Exclusion de diverses technologies de la RPC

Une nette majorité de participants est favorable au maintien des installations d'infrastructure dans le système de la RPC, les intervenants se rapportant surtout aux UIOM et aux STEP. Seuls quelques rares participants se sont exprimés sur l'exclusion des agents énergétiques fossiles. Personne n'a donné son avis concernant l'incinération des boues.

Les cantons sont en majorité opposés à exclure de la RPC les UIOM, les installations au gaz d'épuration et les installations fonctionnant partiellement aux combustibles ou carburants fossiles. La raison principale de cette position réside dans le grand potentiel inhérent à ces technologies (AR, BL, BS, GE et JU). LU soutient par contre la mesure proposée, car la loi sur la protection de l'environnement prévoit un financement axé sur le principe de causalité, provenant des taxes d'élimination, pour les UIOM et les STEP. En outre, pour BE, le maintien de ces installations dans le système de la RPC serait contreproductif, car leur production d'électricité est généralement déjà rentable.

Les partis sont en majorité opposés à l'exclusion des catégories citées, car cela reviendrait à se priver d'un grand potentiel de production d'énergie renouvelable (PDC, Forum Meiringen, PSS). Seuls PEV et PVL approuvent la mesure. Les UIOM et les STEP sont généralement en mains des pouvoirs publics, lesquels ont pour mission de couvrir les coûts par des taxes d'élimination axées sur le principe de causalité (PEV).

La COMCO salue la mesure présentée, car elle permet d'éviter un subventionnement indirect de l'élimination des déchets qui serait susceptible de contredire le principe de causalité et qui pourrait entraîner des distorsions du marché.

SAB, l'Association des communes suisses et l'UVS déplorent cette exclusion, arbitraire selon elles. SAB critique la position des installations publiques, moins favorable que celle des autres installations. La majorité de la branche électrique refuse la mesure. Si certaines compagnies d'électricité soutiennent l'exclusion des UIOM et des STEP/installations au gaz d'épuration (p. ex. AEW, EW Rothrist, Axpo), la majeure partie des participants juge que la perte du potentiel d'électricité renouvelable serait trop importante (p. ex. IB-Morat et SGSW). EWZ trouve qu'il ne faut plus soutenir les installations dont l'exploitation est rentable sans apports et que le système de rétribution devrait être adapté pour les autres installations. IWB critique en outre la discrimination des installations financées et exploitées publiquement.

On observe une tendance similaire parmi les associations faîtières de l'économie. Une majorité d'entre elles rejette la proposition en raison du potentiel de perte (p. ex. CI CDS, ISOLSUISSE, USAM, USM, Suissetec). Travail.Suisse partage cette conception et ajoute que les installations à exclure ne sont pas tributaires des saisons et qu'elles sont donc susceptibles de contribuer à la stabilité du réseau. SGCI et AST sont d'avis que la RPC ne devrait être allouée qu'aux installations dont l'exploitation relève de l'économie privée. Selon la Chambre de commerce, la RPC devrait encourager de nouvelles technologies qui n'ont pas encore percé sur le marché. Les installations d'UIOM et de STEP n'entrent donc pas dans cette catégorie (p. ex. AIHK, CVCI-VD et IHZ).



La plupart des associations techniques et de politique énergétique se montrent sceptiques face à l'exclusion des UIOM, des STEP et des installations fonctionnant partiellement aux combustibles ou carburants fossiles. Leur principale préoccupation est également la perte du potentiel d'électricité renouvelable. AG 21 Wohlen-BE craint des pénuries d'approvisionnement en électricité au cas où la mesure devrait entrer en vigueur. SES propose une mesure d'encouragement alternative pour ce type d'installation: la rétribution couvre les coûts de revient non amortissables, déterminés par installation, à concurrence d'un montant maximal. V3E propose de conserver la part d'énergie renouvelable utilisée dans le système de rétribution de l'injection.

Les organisations de consommateurs partagent l'avis de la majorité.

Les organisations de protection de l'environnement et du paysage ont des avis divergents. La moitié d'entre elles sont d'accord avec la position du WWF (p. ex. Pro Natura, MfE, Greenpeace et ASPO). Le potentiel de production électrique judicieusement utilisable à partir d'installations de valorisation des déchets n'est pas épuisé actuellement. C'est pourquoi il serait critique d'exclure cette technologie de la RPC. A titre d'alternative, le WWF propose soit la variante de SES, soit un financement de l'exploitation du potentiel par le truchement des coûts d'élimination. HTST, SGS et Eco Swiss se prononcent en faveur de la mesure. Lonza soutient la mesure proposée au motif que le secteur public se doit d'être exemplaire dans le domaine de l'énergie. Dans cet esprit, seules les UIOM et les STEP privées devraient encore pouvoir bénéficier de la RPC.

2.6.5 Réglementation de la consommation propre

Si quelques gestionnaires de réseau et associations de la branche énergétique expriment leur refus général, la réglementation de la consommation propre est en majeure partie acceptée (également par les gestionnaires de réseau et par les cantons). Cette acceptation est néanmoins presque toujours associée à la condition que les coûts de réseau soient couverts, que ce soit par la création de groupes de clientèle spéciaux ou par le calcul de l'indemnisation pour l'utilisation du réseau sur la base de la consommation totale (production propre et prélèvement du réseau).

AI est le seul canton à critiquer la règle de la consommation propre. BE, GE, et JU soulignent que les coûts pour le réseau doivent être correctement établis. C'est pourquoi BE souhaite former un groupe spécial de clients pour les producteurs en propre d'électricité.

A l'exception de PBD, les partis politiques approuvent la mesure présentée. La raison principale du refus du PBD est la réduction, respectivement l'exemption de l'indemnisation de réseau en fonction de la consommation propre du client. PBD et PDC demandent en outre une réglementation précise pour la répartition des coûts de réseau. PLR demande que les indemnités du réseau électrique soient aussi facturées sur la consommation propre. PSS est en faveur de la réglementation de la consommation propre qui contribue à la stabilité des réseaux, tout en craignant simultanément un développement indésirable de l'électricité fossile au cas où les installations CCF sont autorisées.

Une majorité des commissions et des conférences soutiennent la réglementation de la consommation propre. Pourtant, l'EICom se dit sceptique envers la mesure. Ses préoccupations concernent la mise en œuvre de la réglementation prévue, car il est indispensable, dans une constellation d'acteurs compliquée, de soigner les délimitations.

SAB, Association des communes suisses et UVS saluent l'introduction de la réglementation de la consommation propre: quiconque produit de l'électricité doit pouvoir en profiter en premier lieu (SAB). L'Association des communes suisses considère critique le risque d'une double commercialisation de l'électricité RPC. Les gestionnaires de réseau sont eux aussi préoccupés, car ils doivent être indemnisés pour fournir les capacités voulues. C'est pourquoi, selon UVS, les producteurs propres devraient participer solidairement aux coûts de réseau.

La majorité de la branche électrique refuse la réglementation de la consommation propre. Les arguments invoqués se réfèrent au danger de désolidarisation quant au financement des coûts de réseau et aux taxes d'encouragement (p. ex. Axpo, CKW, EKT, EKZ). Swisselectric note que la réglementa-



tion proposée de la consommation propre ne satisfait pas au principe de causalité, parce que l'utilisateur propre n'est plus astreint à payer l'intégralité de ses coûts de réseau. Simultanément, il peut prélever en tout temps la quantité d'électricité qu'il souhaite, sans pour autant devoir s'acquitter d'une prime suffisante. L'égalité de traitement de tous les acteurs quant aux coûts de réseau et aux coûts d'économie énergétique est la principale préoccupation des EAE et d'AES. Les partisans de cette mesure se montrent aussi critiques quant aux points mentionnés ci-dessus.

Les associations économiques se prononcent en principe pour la réglementation proposée de la consommation propre. cemsuisse, ASEPP, USM et Suissetec saluent le délestage des réseaux et la décentralisation de la production énergétique. D'autres participants soulignent que les coûts supplémentaires causés et la consommation propre ne sont pris en compte dans l'actuelle LENE. De tels coûts ne devraient pas être imputés aux autres utilisateurs du réseau (Chambre de commerce des deux Bâle, CI CDS, SGCI, Swissmem). C'est pourquoi economiesuisse critique la mesure présentée: à son avis, la solution proposée par comptage de réseau n'est pas compatible avec le principe de causalité au sens de la LApEI.

La position des organisations techniques et de politique énergétique est semblable à celle des associations économiques. Les avantages du système sont reconnus (p. ex. AEE, CSEM, ImmoClimat Suisse, ISKB et IEGB), mais il est nécessaire de spécifier l'imputation des coûts de réseau (AEE, Swissolar, VSSM). De plus, Ecologie libérale et la Fondation sécurité énergétique proposent de former des groupes de consommateurs, afin de répartir équitablement les indemnités du réseau. Selon Erdgas Zürich, GSGI et V3E, la réglementation de la consommation propre devrait aussi s'appliquer aux installations CCF. A l'inverse, SES demande que la mesure soit exclusivement limitée aux énergies renouvelables. Pour AVES, Energie-bois Suisse et ideeholzfeuer, qui refusent la mesure, le danger de désolidarisation quant au financement des coûts de réseau et aux taxes d'encouragement est prépondérant.

Les organisations de consommateurs adhèrent à l'introduction de la réglementation de la consommation propre.

Les organisations de protection de l'environnement et du paysage sont en faveur de la mesure présentée ou elles s'abstiennent de prendre position. WWF, Fondation Pusch et ffu n'approuvent la mesure que pour les énergies renouvelables (sans CCF), contrairement à Eco Swiss. Myclimate préfère une compensation en fonction de la puissance (pas de facturation globale, contrairement au comptage de réseau), mais à titre de solution provisoire seulement. A long terme, les producteurs et les utilisateurs devront participer aux indemnités du réseau en fonction de leurs besoins et des coûts engendrés.

Les autres participants à la consultation accueillent eux aussi favorablement la réglementation de la consommation propre. La Ville de Zurich souligne toutefois l'importance d'une participation solidaire au financement des coûts de réseau.

2.6.6 Exécution de la RPC

La majorité des participants se montre sceptique quant à l'exécution du système de rétribution de l'injection et face à l'idée de transférer les nouvelles tâches à une filiale distincte de la Société nationale du réseau de transport. La principale préoccupation concerne la compétence décisionnelle dévolue à la Société du réseau de transport si la sous-traitance de l'exécution est confiée à une filiale. Les craintes proviennent du conflit d'intérêts qui pourrait être problématique notamment en raison des conditions de propriété. Les intervenants tendent à souhaiter un organe indépendant de la Société nationale du réseau de transport. De nombreux participants ne se sont pas prononcés en détail sur l'exécution, ils demandent simplement un modèle efficace et avantageux.

La question est controversée au sein des cantons: environ un tiers des participants n'a pas pu se déterminer pour une variante. En principe, la volonté est là de garantir un déroulement aussi efficace que possible (BS). BE ne veut pas compliquer davantage encore le système en créant un organe



supplémentaire. Des doutes subsistent quant à la garantie d'indépendance de l'organe d'exécution par rapport à Swissgrid (AI) et quant à une éventuelle discrimination des petites installations (VD). AR défend l'opinion que l'exécution serait massivement allégée par l'aide à l'investissement et que l'on pourrait de ce fait renoncer à un organe supplémentaire.

La majorité des partis (PDC, PVL, PEV et PSS) se déclare favorable à la création d'un nouvel organe d'exécution, filiale de la Société nationale du réseau de transport. Nombre de participants soulignent que l'exécution doit se dérouler sous la meilleure forme possible. Selon PLR et UDC, le nouvel organe doit toutefois être indépendant de Swissgrid. PDC propose de maintenir cet organe au sein de Swissgrid.

L'EICom propose de déléguer l'exécution directement à Swissgrid, sans créer de nouvelle instance à cette fin. SAB et UVS peuvent s'imaginer que l'exécution continue d'incomber à Swissgrid.

L'Association des communes suisses refuse la création d'une nouvelle personne morale.

Les associations économiques se prononcent en majorité contre la délégation de l'exécution à une filiale de Swissgrid en raison du manque d'indépendance et de la création inutile d'un nouvel organe. Une part significative des participants s'est toutefois abstenue de prendre position. CI CDS craint que le système ne se complique et pense que le pouvoir de disposition doit rester à l'EICom. FPE et les associations du second œuvre entendent maintenir la structure existante. L'USP soutient la mesure, car elle permet de réduire le nombre des acteurs. Le principal souhait est d'obtenir une exécution aussi efficace que possible (p. ex. economiesuisse, HEV, Swissmem).

La branche électrique rejette la mesure proposée. Les EAE contribuent principalement à cette opinion. Swissgrid partage son avis avec d'autres participants, notamment avec AES, DSV et swisselectric, et demande la création d'un organe indépendant de Swissgrid pour l'exécution de la RPC. Selon Swissgrid, l'exécution de la RPC n'est pas une activité centrale de la Société nationale du réseau de transport et cette tâche entrerait en contradiction avec la neutralité de Swissgrid. Axpo et CKW font partie des intervenants qui nommeraient l'OFEN ou l'EICom comme organe indépendant. D'une manière générale, les organisations, telles IWB ou SIG, souhaitent une exécution aussi efficace que possible. La majorité des associations de politique énergétique et de branche ne soutient pas la création d'une filiale de Swissgrid. Mais un tiers des répondants n'a cependant pas pris position sur ce point. Dans la mesure où il est possible d'accélérer et de simplifier l'exécution, les organisations approuvent les mesures d'exécution (p. ex. AEE, Biomasse Suisse, IGEB, ISKB, Swissolar ou Lignum). Les principaux motifs de refus sont les conflits de compétence et d'intérêts ainsi que l'absence de nécessité de créer une nouvelle société (AVES ou Electrosuisse et SEV). ADEV craint que, l'EICom mise à l'écart, Swissgrid et l'OFEN deviennent des régulateurs plus puissants. Or, de leur avis, l'EICom se prête mieux à remplir la fonction d'autorité de régulation. SSES est du même avis: l'EICom devrait conserver ses compétences, en sa qualité de spécialiste, comme interlocutrice appelée à statuer en premier. GGS confierait l'exécution de la RPC à une agence chargée de réaliser efficacement des objectifs de production fixés. InfraWatt et Bois-énergie Suisse se prononcent contre la création de nouveaux organes et pour moins de bureaucratie. SES veut au contraire laisser l'exécution de la RPC à l'administration.

Les organisations de consommateurs (ACSI, FRC, SKS) sont d'accord pour affirmer que l'exécution de la RPC doit être conçue aussi efficacement et avantageusement que possible.

La majeure partie des organisations de protection de l'environnement et du paysage a renoncé à s'exprimer. Nombre d'organisations, par exemple le WWF, laissent la décision concernant l'exécution de la RPC à l'administration. Mais au lieu d'un service externe privé, elles proposent le service de contact de l'EICom, plus avantageux.

Les Académies des sciences recommandent de déléguer le système administratif aux gestionnaires des réseaux de distribution. Divers intervenants (p. ex. Öbu et Fondation Pusch) souhaitent une exécution avantageuse, efficace et simple. Swisscom Energy Solutions demande que Swissgrid s'occupe en première instance des tâches principales en sa qualité de société du réseau.



2.6.7 Autres remarques concernant le système de rétribution de l'injection

De nombreux participants ne sont pas d'accord avec la limite supérieure de 10 MW pour les installations hydroélectriques (art. 18, al. 1). Certains la supprimeraient (ZH, swisselectric, CKW et VBE), d'autres la porteraient à 20 MW (p. ex. Groupe E, StWZ, AES et WWZ).

Alpiq, swisselectric et ASAE souhaitent compléter l'art. 18, al. 1, comme suit: «Les exploitants de nouvelles installations *et d'agrandissements d'installations existantes* (...)».

SGCI et UP proposent de compléter l'art. 18, al. 1^e, comme suit: «Energie de la biomasse *présentant un facteur de récolte positif et un bilan écologique positif*.».

Selon Axpo, CWK, EWN, swisselectric et AES, il faut compléter l'art. 19 par des conditions contraignantes.

Des intervenants (AG, UR, CdC et CGCA) demandent une limitation temporelle de la rétribution de l'injection.

GL, PBD et IG Bündner Wasserkraft sont fondamentalement opposés à une RPC et partisans d'un modèle de quotas. Myclimate soutient en revanche la fixation de taux de rétribution au moyen d'appels d'offres.

La majorité des répondants demande la suppression de l'art. 21, al. 3b et 4.

Selon notamment Alpiq, Axpo, CKW, EWN et VBE, aucune justification objective n'explique les taux de rétribution plus bas pour les installations hydroélectriques qui ont été seulement agrandies ou renouvelées (art. 21, al. 3b).

Le taux de rétribution qui repose dans certains cas sur les coûts de revient (art. 21, al. 4) conduirait à un système d'encouragement moins efficace et contredirait l'art. 17, al. 3 (p. ex. Axpo, ebs, StWZ et Swissgrid). D'autres participants signalent la nécessité de mieux définir l'adaptation exceptionnelle des taux de rétribution pour les installations déjà présentes dans le système de rétribution de l'injection, lorsque des gains ou des pertes excessifs sont enregistrés avec l'installation de référence (art. 21, al. 3e) (Axpo, CKW, swisselectric, AES).

En outre, AES et WWZ pensent que le nombre de taux de rétribution doit être fortement réduit. C'est pourquoi l'art. 21, al. 3, let. a, devrait être précisé comme suit: «Les taux de rétribution pour l'électricité issue de la force hydraulique jusqu'à 20 MW, l'énergie solaire à partir de 10 kW, l'énergie éolienne, la géothermie et l'énergie de la biomasse. A cet effet, il faut prévoir au maximum trois taux de rétribution différents pour chaque cas».

EWZ introduirait un système de quotas au lieu de la RPC.

2.6.8 Appels d'offres

Seuls des représentants de l'économie énergétique et de l'économie se prononcent au sujet des appels d'offres (art. 23 à 26 LENE). Alpiq, EWZ et Swissmem, qui supprimeraient sans contrepartie les art. 23 à 26, se montrent particulièrement critiques envers cet instrument. Par ailleurs, Axpo, CWK, Groupe E, swisselectric et VBE n'acceptent pas le mécanisme de sanctions proposé (art. 26). Ces intervenants demandent une modification, afin de prévenir des entraves à l'investissement.

L'AES propose que trois taux de rétribution au maximum soient déterminés par appel d'offres. En outre, l'AES souhaite que la quantité à mettre au concours soit fixée en commun par le Conseil fédéral, les cantons et les EAE.

Lonza et BKW-FMB soutiennent les appels d'offres, tout en soulignant qu'il faut encourager les technologies le plus susceptibles d'être rentables.

2.6.9 Planification commune pour le développement des énergies renouvelables

La majorité des participants veut introduire une planification commune à la Confédération et aux cantons et un plan des potentiels de développements à l'échelle suisse en vue du développement des



énergies renouvelables. Les cantons sont en majorité opposés à la mesure. En outre, nombre de participants à la consultation demandent que la planification tienne obligatoirement compte tant des intérêts d'utilisation que des intérêts de protection.

Plus que les deux tiers des cantons participants de même que la CdC et la CGCA refusent fondamentalement la mesure. Sept cantons (AG, BS, SG, SZ, TI, VD, ZH) sont d'avis que les instruments actuels de la LAT sont suffisants. 13 cantons (AG, AI, AR, BE, GL, NE, SH, SZ, TG, UR, VS, ZG, ZH), la CdC et la CGCA estiment que les instruments d'aménagement du territoire doivent s'inscrire dans la LAT. Trois cantons (BS, UR, VS) mettent en question la constitutionnalité des mesures. Pour AR, NE et VD, la souveraineté en matière d'aménagement doit rester l'apanage des cantons, la Confédération agissant tout au plus à titre d'appoint ou de coordination. SO pense que les cantons doivent élaborer la base utile à la planification du développement. Cinq cantons (AI, BL, BS, TG, TI) considèrent que la valeur juridique de la planification du développement n'est pas claire. JU et GE plaident pour que l'exploitation renouvelable de la chaleur/du froid et de la géothermie soit intégrée dans la planification. BE et LU attendent que les intérêts de protection soient aussi pris en compte. FR, SAB et l'Association des communes suisses soulignent que la planification commune du développement ne doit pas entraîner de retard par rapport au déroulement actuel de la planification. UVS souhaite que les communes soient intégrées.

Les partis ont des avis différents. PDC note que le délai de trois ans est trop bref pour permettre aux cantons d'élaborer les bases de planification. UDC et PSS rejettent la mesure proposée. PVL n'est pas opposé en principe à une meilleure coordination, mais celle-ci ne devrait pas survenir au détriment de la protection de la nature. PLR plaide en faveur de la prise en compte, dans la planification, des voies électriques. PEV accepte la procédure proposée, mais note toutefois que celle-ci ne devrait pas induire un surcroît de charge administrative. PVL est d'avis que la mise en œuvre de l'approche planificatrice ne devrait pas avoir pour effet que le développement des énergies renouvelables puisse être repoussé alors qu'il s'agit de cas d'ores et déjà clairs.

Les associations économique approuvent en majorité la mesure proposée (p. ex. economiesuisse, Science Industries et USP). Pour USP et Travail.Suisse, la mesure ne doit pas survenir au détriment de l'environnement. Une planification commune est refusée notamment par HEV et ASET, qui juge la formulation de la proposition comme contraire au fédéralisme.

La branche de l'électricité soutient elle aussi la mesure proposée (p. ex. DSV, EWZ, regiogrid, SIG). Alpiq considère qu'il est indispensable de déterminer des corridors de tracé en délimitant les zones et les tronçons de cours d'eau pour l'exploitation des énergies renouvelables. Axpo relève que l'aménagement du territoire doit ressortir aux cantons. Pour que les objectifs fixés dans le domaine des énergies renouvelables puissent être atteints, BKW-FMB se prononce pour une uniformisation et un resserrement temporel dans le domaine du droit de procédure. Swisspower se déclare favorable notamment à une pesée des intérêts entre la protection et l'utilisation. Repower craint un grand coût administratif pour peu de résultats et rejette la mesure de ce fait. La mesure est également refusée par ESI, qui voudrait que les communes et les cantons conservent leur autonomie dans ce domaine. Swisselectric, qui doute que la sécurité du droit puisse être garantie dans la procédure d'autorisation, demande la suppression de l'article proposé. Selon AES, il appartient en premier lieu aux cantons d'évaluer les mesures proposées.

Les associations environnementales soutiennent en principe une approche planificatrice globale. Toutefois, elles rejettent majoritairement la proposition soumise, parce que les intérêts de protection ne doivent pas être tous considérés au même niveau (p. ex. MfE, Aqua Viva, ASPO, ffu, Greenpeace, Pro Natura, oeku, CAS, SFV, FP, ATE, WWF). L'Association du Grimsel et HTST refusent tout écart des objectifs de protection existants. NIKE et Domus Antiqua Helvetica adhèrent en principe à la me-



sure. La plupart des organisations techniques et de politique énergétique se prononcent pour la mesure proposée (p. ex. GGS, IGEB, S.A.F.E., SIA, Swissolar). Parmi les opposants, relevons notamment ASS, qui craint une charge unilatérale sur les cours d'eau suisses, et FSU, qui estime que le problème de développement de la force éolienne ne tient pas à la planification. SSIGE refuse la mesure tant que les installations de protection de l'approvisionnement en eau potable ne sont pas prises en compte. NWA craint que le développement des énergies renouvelables ne ralentisse si la Confédération se mêle de la planification. Suisse Eole souhaite que des objectifs de production contraignants soient attribués pour chaque canton dans le plan des potentiels de développement. Au lieu d'un plan de potentiel de développement, ISKB veut élaborer un catalogue de critères standardisé dans le domaine de la petite hydraulique. La CSCM demande que les deux premiers alinéas de l'art. 11 LENE proposé soient formulés de manière plus contraignante. Electrosuisse approuve à la condition qu'aucune centrale hydroélectrique supplémentaire ne soit construite. Erdgas Zurich souhaite que l'infrastructure gazière soit également prise en compte. Biofuels Suisse souhaite que les carburants biogènes soient considérés dans l'étude globale. AG Christen und Energie, qui refuse la mesure, est d'avis que les conditions-cadre légales doivent être adaptées vers plus de marché et non vers plus de dirigisme. CDPNP refuse la mesure dans la forme proposée.

La majorité des autres participants à la consultation soutient également la mesure (p. ex. Académies des sciences, Coop, Migros, PSI, CFF et la plupart des particuliers). Parmi les opposants, relevons notamment la manifestation silencieuse devant l'IFSN à Brugg-Windisch, qui refuse la poursuite du développement de la force hydraulique, et suissemelio, pour qui les instruments actuels de la LAT sont suffisants. Regione Mesolcina rejette la mesure, parce que les cantons doivent conserver leur souveraineté en matière d'aménagement. Le CAS refuse la mesure sans autre commentaire. Le Groupe Energie de l'Université de Genève est en principe favorable, mais il déplore l'absence, dans le projet, d'une stratégie nationale pour l'utilisation de la chaleur à distance et des rejets de chaleur.

2.6.10 Détermination des zones d'affectation dans le plan directeur

La plupart des participants à la consultation se prononcent pour que les cantons soient tenus de fixer des zones et des tronçons de cours d'eau dans le plan directeur et de les concrétiser dans le plan d'affectation.

Une courte majorité des cantons soutient la mesure proposée. Quatre cantons (AG, BS, TI, VD) sont par contre d'avis que les instruments actuels de la LAT sont suffisants et sept cantons (AG, AR, BL, JU, TG, TI, VS) de même que CGCA trouvent que les instruments de l'aménagement du territoire doivent se trouver dans la LAT. VS et CGCA mettent en question la constitutionnalité des mesures. BS et BE considèrent que la disposition n'est pas claire. UR refuse la mesure. AR plaide pour une accélération de la procédure d'autorisation. GE soutient l'intégration dans la planification de la chaleur renouvelable et de l'utilisation renouvelable du froid, y compris la géothermie. UVS et l'Association des Communes de Suisse veulent que les communes soient impliquées dans la planification du développement. BS pense qu'au lieu de l'instrument de la planification du développement, il faudrait l'actuel instrument de la conception visée à l'art. 13 LAT comme base de la planification directrice cantonale. Trois cantons (FR, JU, TG) se demandent si la mesure est compatible avec le principe de subsidiarité. SG propose une formulation plus générale pour la planification du développement. AI, LU et FR veulent que les intérêts de protection aussi bien que les intérêts d'utilisation soient pris en compte. SAB est partagé: le Groupement suisse pour les régions de montagne approuve une délimitation au niveau du plan directeur pour les éoliennes, mais il n'en veut pas pour la force hydraulique.

Les partis sont divisés s'agissant de cette mesure. Le PDC, qui souligne que la souveraineté sur les eaux revient aux communes dans certains cantons, et l'UDC rejettent la mesure proposée. Le PSS et le PVL sont favorables à une solution incluant non seulement un plan d'affectation, mais aussi un plan



de protection. Le PLR souhaite que les réseaux électriques soient pris en compte. Le PEV soutient la mesure. Quant aux autres partis qui ont participé, les Femmes PDC accueille favorablement la mesure, mais tient à ce que les intérêts de la protection de la nature et du patrimoine soient pris en compte. Le PS ZH approuve, mais note que la planification d'affectation des cantons doit être adaptée à la planification nationale. Selon l'UFS, il faudrait fixer des surfaces adéquates pour les grandes installations PV en dehors de la zone à bâtir.

Les associations économiques accueillent en majorité positivement la mesure (p. ex. cemsuisse, economiesuisse, Science Industries). USP approuve en principe la mesure, mais demande que l'on n'y affecte pas de surfaces agricoles utiles. USS et Travail.Suisse plaident également pour que les intérêts de protection et d'utilisation soient considérés. USAM veut intégrer la géothermie dans le plan directeur. ASTAG et HEV rejettent clairement la mesure. AIHK salue la création d'un plan national des potentiels de développement tout en refusant que la Confédération porte atteinte à la souveraineté des cantons en matière d'aménagement. VSHG note que la mesure ne saurait être réalisée que conjointement par les communes, les cantons et la Confédération. KGV approuverait une telle obligation tout au plus dans le domaine de la force hydraulique.

La branche électrique approuve la mesure proposée à une claire majorité (p. ex. Axpo, BKW-FMB, DSV, EWZ, regioGrid). L'inscription dans le plan directeur est notamment refusée par KKBV, qui craint de voir apparaître les mêmes problèmes qu'en Allemagne, et par Repower, qui anticipe des charges administratives supplémentaires liées à la mesure. ESI, qui veut que les communes et les cantons conservent leur autonomie dans ce domaine, refuse également la mesure. Ingenieurbüro für solare Entwicklung rejette la mesure sans justification. AES renonce à se prononcer: l'évaluation de la mesure incombe aux cantons. Windland Energieerzeugung renvoie également aux motivations des cantons. Stucky SA critique le manque de flexibilité des plans directeurs. Selon Energiegenossenschaft Elgg, une inscription dans le plan directeur causerait des problèmes semblables à ceux qu'engendrent les modifications des plans de zone.

Les associations de protection de l'environnement et du paysage refusent majoritairement la mesure dans sa conception actuelle. Mais elles ne sont pas fondamentalement opposées à la mesure: elles demandent aussi bien un plan d'affectation qu'un plan de protection (p. ex. MfE, Initiative des Alpes, Aqua Viva, ffu, Greenpeace, oeku, Pro Natura, CAS, FSP, Fondation Pusch, WWF). La FSG note qu'il ne faut pas délimiter de nouvelles zones pour la force hydraulique tant que 15 000 km de cours d'eau sont totalement ou partiellement asséchés. Myclimate veut impliquer les communes dans le processus. Parmi les clairs partisans, citons le groupe de travail «Saubere Luft Thun», Eco Swiss, Noé 21 et l'Association «Rettet den Schwyberg».

La grande majorité des organisations techniques et de politique énergétique accueille favorablement la mesure (p. ex. Biomasse Suisse, energo, ImmoClimat Suisse, IGEB, S.A.F.E., SIA, Swissolar). CDPNP est en principe d'accord avec la mesure, mais refuse des plans d'affectation unilatéraux. Cogito Foundation et Paysage Libre, avec d'autres, refusent la proposition, parce que le potentiel de la force éolienne leur paraît trop faible en regard de la mesure à prendre. Parmi les opposants, on trouve aussi Agence solaire suisse, qui note qu'aucune nouvelle zone ne doit être délimitée pour la force hydraulique tant que 15 800 km de cours d'eau sont partiellement ou totalement à sec. SSIGE n'adhère à la mesure que si les intérêts de protection de l'approvisionnement en eau sont dûment pris en compte par les cantons lors de la délimitation des tronçons de cours d'eau. CSF demande que la protection de cours d'eau précieux soit arrêtée de manière contraignante. ISKB demande notamment une exécution plus simple.



Une large majorité des autres participants à la consultation soutient le plan d'affectation proposé (p. ex. Coop, Lonza, Migros, PSI, CFF, Ville de Lausanne, Stahl Gerlafingen et la plupart des particuliers). Au rang des opposants, citons ACS et suissemelio, qui doute de la licéité de la mesure proposée, ou le groupe d'experts indépendants, qui estime le potentiel énergétique de la mesure trop faible. Rud. SCHMID AG note que les préoccupations des protecteurs de la nature doivent être prises en compte. CSAC relève la vulnérabilité des monuments archéologiques.

2.6.11 Ancrage de l'intérêt national des installations destinées à l'exploitation des énergies renouvelables

La majorité des participants à la consultation approuve l'ancrage de l'intérêt national attribué aux nouvelles installations destinées à exploiter les énergies renouvelables à partir d'une certaine taille et d'une certaine importance. Toutefois, nombre de participants ne sont favorables à cet intérêt national que s'il concerne exclusivement les grandes installations et si les intérêts de protection de la nature et du patrimoine bénéficient d'une protection équivalente.

Les deux tiers environ des cantons, SAB, l'Association des communes suisses et UVS saluent en principe l'ancrage de l'intérêt national des nouvelles installations. Dix cantons (BL, FR, GL, JU, SH, TG, TI, UR, VS, ZG), CdC et CGCA souhaitent toutefois que le Conseil fédéral arrête cet intérêt conjointement avec les cantons, l'économie et les associations. AI se prononce pour une extension de l'intérêt à d'autres installations. Pour NE, SO et VD, l'intérêt de l'utilisation ne doit pas être pondéré plus fortement que l'intérêt de la protection de la nature et du patrimoine. AG, GE et JU notent également que les intérêts de l'environnement doivent être adéquatement pris en compte. BE, TI et CdC sont d'avis que seules de grandes installations devraient être qualifiées d'intérêt national. S'agissant de cette mesure, SG plaide pour la création d'une légitimation démocratique et pour la sécurité du droit. AR adhère à la mesure, mais souhaite que l'intérêt national de l'utilisation des énergies renouvelables soit ancré, conjointement avec l'intérêt national de l'utilisation rationnelle de l'énergie, comme fondement de la LEné.

La majorité des partis approuve la mesure. PLR attend que la mesure accélère et simplifie les procédures d'autorisation. PDC se déclare favorable, mais souhaite que l'égalité des intérêts de protection et d'utilisation ne vaille qu'à partir d'une certaine taille et d'une certaine importance. PBD et PES sont d'avis qu'un intérêt national ne devrait être possible que pour de grandes installations. A cet égard, PES demandent que la taille à partir de laquelle une installation revêt un intérêt national doit être précisée dans la loi. Le PVL est en principe d'accord avec l'ancrage de l'intérêt national. Ils demandent cependant que le droit de recours des associations ne soit pas déjoué. UDC soutient également la mesure, tout en déplorant l'absence de données claires nécessaires à la sécurité du droit et des investissements. PEV refuse les mesures dans la forme où elles sont proposées, car ce parti juge qu'une pesée équilibrée des intérêts est impossible. PSS rejette également la mesure, de crainte qu'elle n'ouvre la porte à des atteintes aux zones protégées. Trois des autres partis qui ont participé refusent la mesure (Forum Meiringen, PS ZH, UFS). Les Jeunes Verts adhèrent à la mesure et les Femmes PDC s'abstiennent de prendre position.

Une majorité des associations économiques est en faveur de l'ancrage de l'intérêt national (p. ex. cemsuisse, CNCI, Construction-bois Suisse, Chambre de commerce des deux Bâle, IZH, Fédération Infra, KGV, USP, USM, Swissmem, ASAE, UTP, VSIG Commerce Suisse, ASET, EFS, ZPK). Certains participants veulent restreindre le droit de recours (p. ex. Union des arts et métiers de BS, USAM, Suissetec). Un quart environ des participants rejette la mesure (p. ex. economiesuisse, HEV, Swico, USS, Travail.Suisse). economiesuisse, ASMP et Science Industries déplorent des imprécisions quant aux types et à la taille des installations qui devraient être qualifiées d'intérêt national. Pour USS, la taille n'est pas un critère suffisant pour justifier le statut d'intérêt national.



Une large majorité de la branche électrique soutient en principe l'ancrage de l'intérêt national (p. ex. AEW Energie, Arbon Energie, BKW-FMB, CKW, EKT, EKZ, ESI, EnAlpin, SGSW, SN Energie, StWZ, Swissgrid, Technische Betriebe Kreuzlingen, Windland Energieerzeugung GmbH). L'idée d'un intérêt national rencontre aussi l'assentiment d'Alpiq, qui trouve cependant que l'attribution de ce statut ne devrait pas dépendre de la taille, mais d'une pesée d'intérêts. Axpo veut que le principe de l'intérêt national de l'utilisation des énergies renouvelables soit ancré dans la Constitution. Pour Swisselectric, l'intérêt national doit valoir en particulier pour les agrandissements d'installations existantes. Swisspower veut que le critère de l'intérêt national soit clairement esquissé. VAS approuve la mesure aussi longtemps que la Confédération et les cantons n'ont pas la priorité pour utiliser les installations. AVDEL se dit en principe favorable à la mesure, mais craint que les cantons et les communes ne perdent de leur capacité. DSV et AES demandent que la disposition soit étendue aux centrales d'accumulation agrandies ou rénovées. Parmi les opposants, on trouve notamment Energiegenossenschaft Elgg et KKBV. Ingenieurbüro für solare Entwicklung est d'avis qu'il faut surtout encourager les petites installations plutôt que les grandes. SAK rejette la mesure au motif que l'égalité de traitement de tous les projets énergétiques est une condition fondamentale.

Presque toutes les associations de protection de l'environnement et du paysage refusent l'ancrage de l'intérêt national. La proposition n'est acceptée que par Aqua Nostra, le groupe de travail «Saubere Luft Thun», Noé 21 et l'Association suisse pour la santé. La plupart des autres participants demandent, en raison de la protection de la nature et du paysage, la suppression pure et simple de l'article en question (p. ex. MfE, GTP, Initiative des Alpes, Aqua Viva, ASPO, ffu, Greenpeace, Association du Grimsel, Pro Natura, Association «Rettet den Schwyberg», CAS, FP, Fondation Pusch, ATE, WWF). Domus Antiqua Helvetica, NIKE et Myclimate n'approuvent l'attribution d'un intérêt national que pour les grandes installations et non pour les petites. Pour la FSG, les petites centrales hydroélectriques ne sauraient revêtir un intérêt national. Selon SHS, l'approvisionnement du pays en énergie ne doit pas automatiquement prévaloir sur la protection du patrimoine.

Les organisations de protection des consommateurs (ACSI, FRC, SKS) approuvent la mesure à la condition que les nouvelles installations figurent notamment dans un plan cantonal démocratiquement légitimé. Les deux tiers environ des organisations techniques et de politique énergétique sont favorables à la mesure proposée (p. ex. AEE, ADEV, AVES et ses groupes régionaux (Argau, Bern, Pfannenstil, Zug et Zürich), CSEM, Ecologie libérale, energo, FRE, Fondation sécurité énergétique, FWA, ImmoClimat Suisse, Energie-bois Suisse, Holzfeuer, IGEB, Lignum, MeGA, S.A.F.E., SVUT, SVLW, VHP, USIE, VSMR, Asitec). SIA soutient la mesure en principe, mais demande des règles claires pour préserver les intérêts culturels et architecturaux. Certains opposants à la mesure sont d'avis qu'elle menace la protection de la nature et du paysage (p. ex. AG 21 Wohlen, AVES Schaffhausen, UP, KLAR! Schweiz, Paysage Libre, PSR/IPPNW, SES). D'autres intervenants, comme AG Christen und Energie, demandent que de tels intérêts soient au moins traités à égalité avec les intérêts d'utilisation. Pour la Fondation Cogito, toutefois, un tel intérêt peut valoir pour de grandes installations hydroélectriques. FSU approuve la mesure si la procédure est réalisée avec des instruments d'aménagement du territoire. SSIGE ne veut pas reconnaître d'intérêt national à de petites installations.

Une majorité des autres destinataires de la consultation et des particuliers approuvent l'ancrage de l'intérêt national (p. ex. Laboratoire PV de l'EPFL, communes de Lausanne et de Villigen, HSLU, Institut pour la technique solaire de la HSR, Lonza, REAL, Regione Mesolcina, CFF, SKF, SLB, Suncontract GmbH, Trianel Suisse AG). La commune de Perles souhaite une extension de la disposition aux centrales à accumulation agrandies et rénovées. Les étudiants de la filière «Energie et technique de l'environnement» de la ZHAW sont en principe favorables à la mesure proposée, mais ils soulignent que les objectifs doivent être fixés en respectant le principe de proportionnalité. Les Académies des sciences trouvent dans l'article proposé des contradictions envers la préservation à long terme de la biodiversité en Suisse. Le district de Küssnacht am Rigi accepte le statut d'intérêt national, tout en refusant une prépondérance générale de telles installations. La Ville de Zurich, elle aussi, refuse la prépondérance aux installations. De nombreux opposants voient dans la mesure une menace contre



la protection de la nature et du paysage (p. ex. Eawag, CDPNP, manifestation silencieuse devant l'IFSN à Brugg-Windisch, Öbu, ProVelo, FEPS). WSL considère que la formulation, jugée trop peu nuancée, pourrait s'avérer problématique quant à la sécurité du droit. En cas de conflit d'intérêts, CSAC et CSCM veulent que l'on procède à une pesée objective des intérêts en présence dans le cas d'espèce.

2.6.12 Remarques supplémentaires concernant la procédure d'autorisation

Certains participants considèrent que l'accélération de la procédure d'autorisation (notamment art. 16 LEn) constitue une mesure importante pour le succès du tournant énergétique et pour l'amélioration de l'efficacité (p. ex. constructionsuisse, PBD, usic).

CES veut des instruments clairs pour les cas très urgents, c'est-à-dire si la sécurité d'approvisionnement est menacée. Alpiq, Axpo, CKW, economiesuisse, Groupe E, Science Industries, Swisselectric, Swissgrid, Swissmem, Swisspower, ASAE et AES estiment que l'accélération de la procédure devrait aussi s'appliquer à l'extension du réseau. Swissgrid souhaite que les réglementations visant l'accélération de la procédure tiennent davantage compte des recommandations émises par le groupe stratégique Réseaux et sécurité d'approvisionnement et par le groupe de travail Questions juridiques et procédure. Des délais d'ordre pour les expertises sont fondamentalement approuvés par Alpiq, Axpo, CKW, economiesuisse, Groupe E, HSH, Science Industries, Swisselectric, Swissmem et ASAE. En revanche, TI trouve que le délai pour les expertises devrait figurer dans l'ordonnance. CdC et les cantons d'OW, d'UR, de SH et de ZG plaident pour la suppression des doublons actuels. En outre CdC entend restituer des compétences aux cantons dans la mesure où il s'avère opportun. Inversement, CSAC craint que le raccourcissement des voies de recours n'entraîne un manque d'objectivité dans la pesée des intérêts. Eawag et ASPO sont aussi d'avis qu'une accélération de la procédure sera au détriment de la qualité des expertises. CdC, CGCA, UR et ZH veulent la suppression de l'art. 16, al. 1, LEn, car ils pensent que les cantons règlent d'ores et déjà les procédures rapidement et de manière coordonnée.

2.7 Promotion du couplage chaleur-force

La plupart des participants refusent l'introduction de l'obligation de compenser toutes les émissions produites allant de pair avec l'exemption de la taxe sur le CO₂ pour les installations participant au système de rétribution du CCF.

Les avis des cantons sur cette mesure divergent. L'obligation de compenser est en principe soutenue par neuf cantons (FR, GE, JU, NE, SG, SO, TI, VD, VS) et rejetée par sept cantons (AG, AI, AR, BE, BS, GL, LU). FR estime que l'obligation de compenser devrait avoir lieu dans le cadre du système européen d'échange de quotas d'émissions (UE-SEQUE). BE refuse la participation des installations CCF à un système de rétribution et est d'avis qu'il faut obliger toutes les installations à compenser leurs émissions de CO₂. BS considère qu'une exemption de la taxe sur le CO₂ allant de pair avec l'obligation de compenser est inutile. TG ne prend pas position parce que les conséquences de cette mesure ne sont pas suffisamment claires pour lui. VD est favorable, dans la mesure du possible, à une compensation des émissions en Suisse. Le SAB soutient la réglementation, alors que l'Association des communes suisses et l'UVS la rejettent et sont toutes deux favorables à une égalité de traitement des installations CCF et des CCC en matière d'obligations de compenser.

De nombreux partis expriment leur scepticisme vis-à-vis de cette mesure, car ils refusent un système de rétribution du CCF (notamment PDC, PEV, PLR). Si un tel système de rétribution était réalisé malgré tout, le PEV et le PDC accepteraient cette mesure. Le PVL soutient une compensation intégrale des émissions de CO₂ en Suisse. L'UDC ne prend pas position. Le PSS veut maintenir la possibilité



de prélever la taxe sur le CO₂. Les Femmes PDC, le Forum Meiringen, les Jeunes Verts, le PS ZH et l'UFS rejettent le projet.

La plupart des associations économiques refusent également l'obligation de compenser pour le CCF (p. ex. ASTAG, Cemsuisse, CVCI-VS, economiesuisse, FKR, GastroSuisse, Chambre de commerce des deux Bâle, IHZ, KGV, ProKlima, Science Industries, Swisscleantech, Swissmem, FTS, ASEG, ASET, ZPK). economiesuisse estime que la réglementation ferait grimper les frais supplémentaires en Suisse. Science Industries ne veut pas de programme supplémentaire de subventions. La CI CDS note qu'il ne faut pas se servir des objectifs climatiques contre la Stratégie énergétique 2050. Par contre, la mesure est approuvée entre autres par ISOLSUISSE, USS, ASETA, Travail.Suisse et EFS. La CCIG exige que les exploitants suisses ne soient pas soumis à des obligations plus sévères que les exploitants de l'UE. L'USAM pense qu'il incombe à la branche de décider. L'USP ne prend pas position.

La mesure se heurte aussi à une forte opposition de la branche de l'électricité (p. ex. Axpo, CKW, DSV, EnAlpin, Energie Seeland, Energie Uetikon, IBI, Ingenieurbüro für solare Entwicklung, IWB, NetZulg, Regio Energie Solothurn, regioGrid, SAK, SIG, Swisspower, AES). Elle demande entre autres que toutes les technologies soient traitées de la même façon et qu'il soit possible d'opter pour l'obligation de compenser ou l'exemption de la taxe sur le CO₂. L'obligation de compenser est soutenue par EKT, EKZ, ESI, Energiegenossenschaft Elgg, Repower et KKBV.

La majorité des organisations de politique énergétique et des organisations techniques est opposée à l'obligation de compenser pour le CCF (p. ex. AG Christen und Energie, AVES et ses groupes participants (Argau, Bern, Pfannenstil, Schaffhausen, Zug ainsi que Zürich), Biomasse Suisse, Cogito Foundation, ContreAtom, Ecologie libérale, FRE, Fondation sécurité énergétique, GGS, IRB, IGEB, Kettenreaktion, MeGA, SES, SIA, V3E). Elles contestent notamment l'inégalité de traitement des technologies, l'aggravation des conditions financières pour le CCF, l'augmentation des surcoûts en Suisse ainsi que les contradictions avec la politique climatique suisse. La réglementation est soutenue en particulier par ADEV, energho, GSP, GSIG, Energie-bois Suisse, ideeholzfeuer, S.A.F.E., Suisse Eole, ASEP, Swissolar, usic, ASIG, VSMR, VSS. Erdgas Zürich est favorable si la mesure se base sur une conception réaliste et neutre quant aux technologies de compensation de CO₂. IG Erdgas aimerait que la compensation elle-même débouche sur une égalité de traitement comme dans l'espace UE. WKK accepte la mesure si la compensation du CO₂ est basée sur une conception réaliste. ASCAD est en principe favorable à la mesure proposée, mais exige une égalité de traitement des installations CCF et des CCC.

La quasi-totalité des organisations de protection de l'environnement et du paysage rejettent la réglementation proposée (p. ex. MfE, Aqua Nostra, Aqua Viva, groupe de travail «Saubere Luft Thun», ASPO, PPE, Mobilité piétonne, Greenpeace, Pro Natura, AST, WWF). Elles considèrent la taxe sur le CO₂ comme inadéquate et refusent en général un système de rétribution pour les installations CCF fossiles. Myclimate est en principe opposé à un système de rétribution pour les installations CCF alimentées par des agents énergétiques fossiles, mais soutient l'obligation de compenser le CO₂ si un tel système devait néanmoins être introduit. Noé 21 exige que toutes les compensations se fassent en Suisse. La FSG demande la compensation intégrale des émissions. La FP accepte la réglementation sans commentaires.

Les organisations de protection des consommateurs (ACSI, FRC, SKS) préconisent la réglementation sans autres commentaires.



La plupart des autres organismes consultés rejettent la réglementation proposée (p. ex. ACS, Coop, CP, EMPA, Gaznat SA, commune de Pieterlen, Hexis AG, Lonza, Migros, Öbu, PSI, Pro Velo, Regione Mesolcina, SKF, Ville de Zurich, Stahl Gerlafingen, groupe d'experts indépendants). La critique concerne en particulier la charge financière trop élevée pour les petites CCF qui doivent compenser leurs émissions, la contradiction du «subventionnement» (système d'encouragement) allant de pair avec les obligations de compenser pour le CCF ainsi que les conditions-cadres peu claires. Aux yeux des étudiants de la filière «Energie et technique de l'environnement» de la ZHAW, la réglementation est contraire à l'art. 1 LEné. Les opinions des particuliers divergent. La mesure proposée est finalement approuvée par les Académies des sciences, la commune de Wiler, la Ville de Lausanne, Rud. SCHMID AG et les CFF.

Les participants étaient invités à proposer des possibilités alternatives d'encouragement pour le CCF. FR, GE et JU proposent d'interdire l'installation ou le remplacement des chaudières à partir d'une certaine taille qui ne produisent pas simultanément de l'électricité et de la chaleur. LU est également en faveur d'une mesure régulatrice, comme par exemple l'obligation de recourir au CCF pour certaines catégories d'installations alimentées par des agents énergétiques fossiles. SG ne veut pas de fonds d'encouragement pour le courant issu d'agents énergétiques fossiles; concernant les installations CCF assumant des tâches importantes pour le système, il se prononce pour une rétribution par le biais d'un supplément de réseau sur le réseau à très haute tension. BE plaide pour une aide indirecte par l'amélioration des conditions-cadres pour la production combinée de chaleur et d'électricité. BS est convaincu que seule la fixation judicieuse du tarif de rachat pourrait favoriser le recours aux installations CCF. AG estime que les décisions de réalisation doivent être déclenchées avant tout par le marché et non pas par la mise à disposition de fonds d'encouragement. AR estime que seule la promotion des raccordements aux réseaux de chauffage est judicieuse; sinon, c'est en principe le marché qui décide. Selon l'Association des communes suisses, il faut en principe mettre l'accent sur l'extension des conduites de réseaux de chauffage à distance; elle soutient en outre la reconnaissance des chaudières productrices d'électricité et des installations CCF dans le cadre du MoPEC, les contributions aux investissements pour le CCF en dehors du système de rétribution prévu, le financement de départ et la garantie des risques pour les réseaux de chauffage, la taxe CO₂ sur le courant importé d'origine fossile et/ou inconnue ainsi que la promotion du volume de stockage. L'UVS propose des contributions aux investissements pour remplacer les chaudières fossiles existantes en liaison avec le raccordement simultané à un réseau efficace de chauffage à distance et en combinaison avec le financement de départ des réseaux de chauffage de proximité (p. ex. pour 20 ans); par la suite, il faudra passer à la géothermie ou à d'autres sources d'énergies renouvelables.

Le PDC fait plusieurs propositions: le soutien de la Confédération aux communes désirant réaliser un réseau de chauffage à distance; la promotion du CCF fonctionnant au gaz limité à la partie produite avec des énergies renouvelables; la création d'un encouragement à la chaleur industrielle à partir du bois; la promotion ciblée de la production d'électricité lors d'une forte production de chaleur; le soutien aux réseaux de chauffage à distance; la réduction des charges des installations décentralisées par le biais des «frais accessoires», c'est-à-dire des installations CCF situées à l'endroit où le combustible est disponible et où l'électricité et la chaleur peuvent être utilisées, et qui ne chargent pas le réseau électrique. Le PEV est favorable à la promotion des réseaux de chauffage à distance et des volumes de stockage, ainsi qu'à l'obligation de produire de l'électricité et à l'égalité de traitement du courant importé selon son origine, respectivement à la taxe suisse sur le CO₂ pour le courant importé issu de sources non renouvelables. Les Femmes PDC se prononcent pour une vaste recherche et promotion en matière de géothermie. Pour le PLR, une aide directe de la Confédération n'entre pas en ligne de compte. Il estime toutefois que les installations CCF doivent être exemptées de la taxe sur le CO₂ si elles affichent une efficacité énergétique globale supérieure à 80%. Le PES rejette le soutien proposé aux installations CCF alimentées par des énergies fossiles; il plaide néanmoins pour la promotion



ciblée et durable de l'utilisation de la production combinée d'électricité et de chaleur si la conception est différente de celle du projet de la stratégie énergétique. Le PES est favorable à une adaptation du système tarifaire de la RPC, à un durcissement des exigences pour le rendement global, à une obligation de produire de l'électricité à partir d'une puissance calorifique globale de 2 MW ainsi qu'à l'encouragement des réseaux de chauffage de proximité et à distance. Le PVL préférerait une solution émanant de la branche, p. ex. avec une réglementation de quotas pour les EAE ou des contingents régionaux. Le PSS considère le soutien accordé aux réseaux de chauffage comme judicieux. Il estime en outre que toutes les chaudières alimentées par des énergies fossiles devraient être remplacées en 2050 par des installations avec un rendement supérieur; il est favorable à une obligation du CCF à partir d'une puissance calorifique totale de 1 MW ou, si cela est possible, avec des énergies renouvelables. L'UDC rejette en principe une aide aux installations CCF; au cas où un soutien serait envisagé, l'UDC trouve que l'encouragement doit être lié à l'utilisation du bois.

De nombreuses associations économiques refusent un soutien étatique au CCF. *economiesuisse* est d'avis qu'il faudrait mettre au premier plan, sans discrimination, toutes les technologies qui affichent un potentiel de production adapté aux besoins et qui contribuent à l'approvisionnement notamment au semestre d'hiver. Avec d'autres participants (p. ex. KVS, Science Industries), l'association estime en outre que les installations CCF se réalisent dans le cadre d'une prescription d'efficacité. Elle se prononce in fine pour l'exemption de taxes supplémentaires afin de créer une incitation claire aux investissements. D'autres organisations consultées, comme *Swissmem* ou la Chambre de commerce des deux Bâle, demandent l'exemption de la taxe sur le CO₂ pour les installations CCF. Quelques participants proposent des contributions aux investissements pour remplacer les chaudières fossiles existantes (p. ex. ASEPP, USM, Suissetec, associations du second œuvre). L'USAM et l'Union des arts et métiers de BS sont favorables à la promotion du bois et de la géothermie. La CI CDS voit un système incitatif dans les contributions uniques d'encouragement sous la forme d'une «prime de stabilité du réseau». Pour la CI CDS, une alternative réside dans la promotion de la production d'électricité issue des rejets de chaleur et dans la promotion des installations CCF à gaz exploitées (en priorité) avec des énergies renouvelables. Comme autres possibilités d'encouragement, l'USS voit aussi l'injection renforcée de biogaz (non produit avec des denrées alimentaires) dans le réseau, le développement des stratégies CCF pour les communautés et les communes avec un bon réseau de gaz, la prise en compte des EAE sur place, la participation à des projets de recherche sur le gaz synthétique et le stockage dans le réseau de gaz ainsi qu'une taxe CO₂ sur le courant importé. En tant qu'encouragements possibles, *Swisscleantech* mentionne la promotion de la construction de réseaux de chauffage à distance dans les régions prévues à cet effet, le soutien aux installations CCF fonctionnant au gaz limité à la partie produite avec des énergies renouvelables, la promotion des volumes de stockage, de manière centralisée (points de raccordement des bâtiments) ou décentralisée, la création d'un encouragement de la chaleur industrielle à partir du bois, l'égalité de traitement pour le courant importé selon son origine, une plus forte prise en compte du marché des capitaux. La Task Force *Wald+Holz+Energie* se prononce pour une meilleure exploitation des réserves de bois de la forêt suisse, pour un financement de départ des réseaux de chauffage à distance, pour des solutions de récupération de chaleur pendant toute l'année ainsi que pour les mesures incitatives en vue du rééquipement des installations CCF lors de l'assainissement des réseaux de chauffage à distance. *Travail.Suisse* estime qu'il faudrait adapter le système RPC afin de mieux pouvoir utiliser le potentiel de biomasse pour les installations CCF. *AEW Energie AG* considère que les systèmes par répartition ne sont pas optimaux et préfère les instruments économiques. Mais si de tels systèmes étaient malgré tout installés, *AEW Energie AG* aimerait qu'ils soient aménagés en toute transparence. La DSV et l'AES (ainsi qu'*Energie Seeland*, *Energieversorgung Blumenstein*, *Energieversorgung Büren*, *EVK*, *EWJ*, *EWK Herzogenbuchsee AG*, *Genossenschaft Elektra Birseck*, *IB Wohlen*, *IBI*, *ibk*, *NetZulg*, *regioGrid*) trouvent que les installations CCF thermiques peuvent être encouragées par la production de chaleur et en particulier par le subventionnement des réseaux de chaleur à distance. *EBS* estime que



les installations CCF reçoivent déjà une aide indirecte par le biais de la promotion des énergies renouvelables, car la disponibilité restreinte de l'énergie hydraulique en hiver laisse un vide que les installations CCF peuvent combler. Energiegenossenschaft Elgg relève que, en ce qui concerne le stockage d'énergie, il faudrait avant tout promouvoir la recherche, le développement et la démonstration. L'Ingenieurbüro für solare Entwicklung estime que la promotion, pour les minicentrales également, devrait s'aligner sur le prix du jour de l'électricité. IWB propose les possibilités suivantes de promotions: la reconnaissance du CCF comme solution standard dans le cadre du MoPEC en renonçant au rendement électrique prescrit actuellement; les contributions aux investissements pour le CCF en dehors du système de rétribution; la facturation nette pour les installations avec une puissance électrique inférieure à 19 kW; l'étude éventuelle de l'obligation d'exploiter des installations CCF pour les gros consommateurs de courant qui ont aussi des besoins en chaleur correspondants. Les SIG proposent d'examiner la promotion du CCF combinée avec la promotion des réseaux de chauffage à distance. Les SGSW proposent notamment de porter en compte le CCF dans l'utilisation du réseau en tant que prestation locale du système, la reconnaissance du CCF comme solution standard dans le cadre du MoPEC en renonçant au rendement électrique prescrit actuellement ainsi que les contributions aux investissements pour le CCF en dehors du système de rétribution prévu. Par ailleurs, Swisspower constate que, dans certains cas, le courant est produit par les rejets de chaleur et que ces installations devraient participer au système RPC. Selon Windland Energieerzeugung GmbH, des taxes plus élevées sur l'énergie (primaire) ou sur les émissions de CO₂ contribuent également aux avantages concurrentiels pour toutes les mesures permettant d'augmenter l'efficacité énergétique.

AG 21 Wohlen suggère de favoriser les carburants locaux ou produits dans la région pour le CCF, mais tout en respectant les aspects écologiques, sociaux et économiques. AEE recommande les mesures suivantes: le financement de départ pour les réseaux de chauffage à distance; les installations productrices d'électricité à partir des rejets de chaleur doivent aussi pouvoir participer au système RPC; la construction d'installations CCF permet d'éviter les coûts de réseau qui pourraient être retournés aux exploitants en tant qu'indemnité; la reconnaissance de la réduction des émissions de CO₂ réalisée grâce au remplacement du mazout par les rejets de chaleur des installations CCF avec des certificats ou attestations négociables de réduction des émissions; la taxe CO₂ sur le courant importé d'origine fossile et inconnue; les réseaux de chauffage à distance nécessitant un assainissement et exploités avec du bois devraient être raisonnablement pris en compte dans l'évaluation de l'option CCF. L'ADEV propose des contributions aux investissements et une rétribution RPC comme à BL. Pour le groupe régional AVES Pfannenstil, il ne devrait pas y avoir de taxe sur le CO₂ ni d'obligation de compenser le CO₂. AVES Schaffhausen préférerait l'attribution d'un malus plutôt qu'une promotion. Biomasse Suisse et la SES proposent les mesures suivantes: l'adaptation du système tarifaire RPC afin de mieux exploiter le potentiel de biomasse dans les installations CCF; la production d'électricité à partir d'une puissance calorifique globale de 2 MW; le soutien ciblé aux réseaux de chauffage de proximité et à distance; une taxe de «courant sale» frappant l'électricité importée non renouvelable; la prise en compte des frais accessoires effectifs. ContrAtom estime qu'il faudrait entre autres promouvoir activement la thermoélectricité. Ecologie libérale et la Fondation sécurité énergétique plaident pour l'autoconsommation des propriétaires d'installations CCF. Erdgas Zürich soutient la reconnaissance du CCF comme solution standard dans le cadre du MoPEC en renonçant au rendement prescrit actuellement et les contributions aux investissements pour le CCF en dehors du système de rétribution prévu. La FRE souhaite moins de bureaucratie et de taxes, mais davantage d'incitations à l'investissement. FWA est d'avis que l'électricité de pointe ou l'électricité de secours devraient avoir leur propre structure de rétribution qui serait encore à déterminer. Le GGS est d'avis qu'il faudrait encourager les installations dont le fonctionnement modulable contribue à la stabilité du réseau et dont la chaleur peut être utilisée de manière optimale. Le GSGL exige l'abrogation pure et simple d'une limite inférieure de 350 kW thermique; il estime que le financement de la rétribution du CCF devrait s'effectuer par le même système de décompte que le prélèvement du supplément de réseau et



que l'obligation de compenser le CO₂ ne peut pas se limiter au territoire suisse. Energie-bois Suisse, ideeholzfeuer, Lignum, FSIB et VHP relèvent que le bois peut jouer un rôle particulier et préconisent l'introduction d'un système d'encouragement pour l'utilisation pendant toute l'année de la chaleur des installations CCF alimentées au bois. La S.A.F.E. considère que la rétribution de l'injection est un système alternatif d'encouragement. WKK suggère les points suivants: la reconnaissance du CCF comme solution standard dans le cadre du MoPEC en renonçant au rendement prescrit actuellement; les contributions aux investissements pour le CCF en dehors du système de rétribution prévu (particulièrement dans le cadre du Programme Bâtiments); une facturation nette générale; des rétributions RPC plus élevées pour les installations CCF alimentées au biogaz issu du réseau de gaz naturel (notamment pour encourager les petites installations CCF avec une puissance calorifique < 350 kW); l'exemption de la taxe sur le CO₂ à cause de la production d'une énergie de qualité supérieure et l'abandon de l'importation de courant chargé de CO₂; le soutien aux petits systèmes à l'instar des petites installations PV (inférieures à 10 kW), avec une aide à l'investissement, qui pourrait être soumise à la condition d'être prêt et apte à fonctionner comme une centrale de pointe «dans un réseau d'entreprises». L'association constate que, comme les installations CCF thermiques fonctionnent à 90% au semestre d'hiver et produiraient donc de l'électricité de pointe de qualité supérieure, le compteur d'électricité pourrait tourner à l'envers jusqu'à une puissance électrique de 10 kVA lors d'une éventuelle surproduction, et que la vente à des tiers devrait être autorisée dans les immeubles locatifs, ou alors qu'un compteur tournant à l'envers pourrait aussi être accepté. La SSES estime que la rétribution du courant CCF fossile ne devrait être versée que pendant la période de chauffage. La SSIGE préconise la reconnaissance du CCF comme solution standard dans le MoPEC, l'application de la facturation nette et les contributions aux investissements pour les micro-installations CCF jusqu'à 19 kW électrique, l'exemption de la taxe sur le CO₂ à cause de l'énergie de meilleure qualité et l'abandon de l'importation de courant chargé de CO₂ ainsi que la promotion des réseaux locaux de chauffage à distance. Swissolar est aussi favorable aux investissements dans l'assainissement des réseaux de chauffage à distance alimentés au bois et à leur complément avec la production de solaire thermique. V3E pense que les installations CCF pourraient aussi être encouragées en évitant les coûts ou taxes supplémentaires. L'association note que l'encouragement des installations CCF pourrait aussi se faire en évitant les mesures qui faussent le jeu de la libre concurrence. A cet effet, la promotion des installations CCF doit prendre en compte le rendement électrique et thermique. V3E trouve qu'en fixant un rendement global minimal, on manque l'objectif qui est de favoriser avant tout la production d'électricité avec les installations CCF, et que les systèmes avec un mauvais rendement électrique seraient récompensés comme les installations très efficaces en termes d'électricité. Pour les petites installations (< 350 kW de puissance calorifique), V3E recommande une rétribution unique en fonction du rendement électrique. Elle est finalement favorable aux tarifs spéciaux pour le gaz naturel. L'ASIG plaide pour un modèle d'encouragement simple et non bureaucratique. Pour la VSS, les systèmes devraient être notamment fiables, avantageux et réalisables dans des délais raisonnables. L'association est aussi d'avis que le renchérissement de l'énergie ne peut pas être dissocié du niveau des salaires et qu'il peut aussi apporter des avantages à la place industrielle suisse. La VSSM se prononce en faveur des contributions aux investissements pour le remplacement des chaudières fossiles existantes.

Les MfE, l'ASPO, les PEE, Greenpeace, Pro Natura, l'AST, le WWF proposent les mesures suivantes: l'adaptation du système tarifaire de la RPC afin que le potentiel de biomasse dans les installations CCF puisse être mieux exploité; l'obligation de produire de l'électricité à partir d'une puissance calorifique globale de 2 MW; un encouragement ciblé pour les réseaux de chauffage de proximité et à distance; une taxe de «courant sale» sur l'électricité non renouvelable importée; la prise en compte des frais accessoires effectifs. Aqua Nostra demande l'abandon de la taxe sur le CO₂. Le groupe de travail «Saubere Luft Thun» estime que la promotion des très petites installations devrait également s'aligner sur le prix du jour pour l'électricité. Pour Eco Swiss, les systèmes devraient être notamment fiables,



avantageux et réalisables dans des délais raisonnables. L'organisation estime en outre que le renchérissement ne peut pas être dissocié du niveau des salaires et qu'il peut aussi apporter des avantages à la place industrielle suisse. La Grimselverein et la HTST mentionnent le lien entre la promotion du CCF et le Programme Bâtiments. Myclimate propose les mesures suivantes: la promotion de la construction de réseaux de chauffage à distance dans les régions prévues à cet effet; le soutien aux installations CCF alimentées au gaz limité à la partie produite avec des énergies renouvelables; la promotion des volumes de stockage, de manière centralisée (points de raccordement des bâtiments) ou décentralisée; la création d'un encouragement de la chaleur industrielle à partir du bois; l'égalité de traitement pour le courant importé selon son origine; une plus forte prise en compte du marché des capitaux; l'obligation de produire de l'électricité pour toutes les installations thermiques à partir d'une puissance calorifique globale de 2 MW. Selon Noé 21, un droit de timbre pourrait encourager les installations CCF les plus respectueuses de l'environnement. La FP propose la promotion de la construction de réseaux de chauffage à distance dans les régions prévues à cet effet, l'obligation de produire de l'électricité à partir d'une puissance calorifique globale de 2 MW ainsi que l'encouragement des réseaux de chauffage à distance nécessitant un assainissement et alimentés au bois.

Parmi les autres organismes consultés, les Académies suisses des sciences proposent un soutien ciblé aux réseaux de chauffage à distance dans les zones à forte densité de construction et en particulier dans les villes et les zones industrielles. Bezirk Küssnacht pense à des aides à l'investissement pour le remplacement des chaudières fossiles existantes et au financement de départ des réseaux de chauffage de proximité exploités avant tout avec des énergies renouvelables. La Ville de Lausanne prend en considération la promotion des petites installations par le biais de rétributions uniques. Le CP estime que les installations CCF devraient être exemptées de la taxe sur le CO₂ et libérées de l'obligation de compenser. Pour l'EMPA, il faudrait privilégier les petites installations orientées vers les progrès techniques. La commune de Pieterlen trouve que les installations CCF thermiques pourraient être encouragées par la production de chaleur et tout particulièrement par le subventionnement des réseaux de chauffage à distance. Hexis AG et HTCeramix SA sont favorables à la reconnaissance des micro-installations CCF exploitées avec du biogaz naturel comme solution pour le moins équivalente au photovoltaïque en ce qui concerne la réduction du CO₂, à la reconnaissance des micro-installations CCF comme solution standard dans le MoPEC, ainsi qu'à la facturation nette dans les contributions à l'investissement pour les micro-installations CCF à l'instar du photovoltaïque. HTCeramix SA préconise encore une rémunération pour les prestations du réseau électrique, notamment pour les installations CCF très efficaces qui couvrent les fluctuations des énergies renouvelables. L'Institut pour la technique solaire de la HSR propose un financement de départ pour les réseaux de chauffage à distance. Selon Lonza et Stahl Gerlafingen, il faudrait encourager les installations qui contribuent à la stabilité du réseau grâce à un fonctionnement modulable et dont la chaleur peut être utilisée de manière optimale. La manifestation silencieuse devant l'IFSN à Brugg-Windisch demande que la promotion du CCF soit liée au Programme Bâtiments. Öbu propose une taxe incitative sur l'énergie issue des installations CCF fossiles. S'il existait toutefois un outil promotionnel interne à la branche pour le biogaz, Öbu estime qu'on pourrait renoncer à la taxe incitative pour les installations CCF exploitées avec le gaz naturel. Les CFF proposent la libéralisation du marché du gaz et des taux de rétribution différenciés pour les combustibles utilisés. La Ville de Zurich préconise un financement de départ pour les solutions avec réseaux qui fonctionnent, dans une phase transitoire, avec une couverture de pointe fossile par des installations CCF. Trianel Suisse AG est favorable à une promotion analogue au photovoltaïque, à la reconnaissance du CCF comme solution standard dans le cadre du MoPEC en renonçant au rendement électrique prescrit actuellement, aux contributions à l'investissement pour le CCF en dehors du système de rétribution prévu à l'instar de la subvention envisagée pour les petites installations PV et à la promotion des réseaux de chauffage à distance exploités avec des énergies renouvelables.



2.8 Autres thèmes

2.8.1 Procédures de recours

Une large majorité des participants soutient la réglementation proposée visant à accélérer les procédures dans le domaine de la législation sur l'électricité, notamment avec la restriction du droit d'accès au Tribunal fédéral pour les questions juridiques d'importance significative.

La plupart des cantons, le SAB, l'Association des communes suisses et la CGCA approuvent la mesure (AI, AR, BE, BL, FR, GE, GL, GR, JU, LU, SO, TG, UR, VD, VS). Mais BE aimerait que la même échelle s'applique aux petites constructions et installations. UR veut la suppression des doublons inutiles. Pour la CGCA, l'EiCom et les autorités précédentes doivent accélérer leurs procédures, appliquer des critères de décision plus simples et déléguer la responsabilité ainsi que les compétences aux gestionnaires de réseau. Le SAB espère encore davantage d'enfouissements des réseaux câblés. Quatre cantons rejettent la réglementation proposée (AR, NE, SG, TI). AG considère la restriction du droit d'accès au Tribunal fédéral comme un moyen inapproprié pour accélérer considérablement les procédures. TI juge la restriction du droit d'accès au Tribunal fédéral exagérée. L'UVS soutient les propositions visant à accélérer les procédures, mais refuse la restriction du droit d'accès au Tribunal fédéral.

A l'exception du PES, tous les partis soutiennent la mesure proposée (PBD, PDC, PEV, PLR, PVL, PSS, UDC). Le PES rejette les accélérations des procédures axées sur l'extension du réseau tant que les questions sur l'orientation fondamentale du développement du réseau ne seront pas clarifiées. Le PEV propose que l'accélération des procédures se limite aux projets qui obéissent aux lignes directrices du futur développement des réseaux électriques telles que fixées dans la stratégie Réseaux électriques. Le PVL accepte avec une certaine réserve: il ne veut pas une «suppression de fait» du droit de recours. Le PSS insiste sur le fait que l'accélération des procédures ne doit pas s'effectuer au détriment de la participation des entités concernées. Le PBD approuve la réglementation, mais la juge insuffisante. Les opinions des autres partis divergent. Alors que les Femmes PDC et le PS ZH sont favorables à la mesure, l'UFS et le Forum Meiringen la rejettent.

La grande majorité des associations économiques plaident pour une restriction du droit d'accès au Tribunal fédéral (p. ex. constructionsuisse, CCIG, CNCI, CVCI-VD, economiesuisse, FKR, Chambre de commerce des deux Bâle, Holzbau, IHZ, Fédération Infra, ISOLSUISSE, KGV, KVS, ProKlima, ASETA, Science Industries, USAM, ASEPP, USM, Suissetec, ASA, Swico, Swisscleantech, Swissmechanic, Swissmem, Task Force Wald+Holz+Energie, FTS, ASED, associations du second œuvre, ASET, EFS, ZPK). Quelques associations (p. ex. constructionsuisse, Fédération Infra, Swissmem) trouvent que la mesure ne va pas assez loin. Swisscleantech exige que la notion «importance significative» soit définie et que l'accélération des procédures se limite aux projets qui obéissent aux lignes directrices du futur développement des réseaux électriques. Une minorité rejette la réglementation proposée (entre autres ASTAG, GastroSuisse, HEV, USP, USS, VSIG Commerce Suisse). La HEV estime qu'il n'est pas nécessaire d'accélérer la procédure pour le réseau électrique. VSIG Commerce Suisse approuve en principe une simplification des procédures, mais rejette une restriction du droit d'accès au Tribunal fédéral. L'USP exige qu'on se conforme au concept des méthodes des classes de situation. L'USS rejette la réglementation tant que les questions stratégiques sur l'extension du réseau ne seront pas clarifiées sur le fond. Travail.Suisse ne prend pas position concrètement.

La quasi-totalité de l'industrie de l'électricité est favorable à la réglementation (p. ex. AEW Energie AG, Arbon Energie AG, AVDEL, Axpo, FMB, DSV, EKT, EKZ, ESI, En Alpin, Energie Seeland, Energie Uetikon, Energieversorgung Blumenstein, Energieversorgung Büren, EVK, EWJ, EW Rothrist,



EWK Herzogenbuchsee AG, EWZ, Genossenschaft Elektra Jegenstorf, Genossenschaft Elektra Birsseck, IB Wohlen, IBI, IB-Murten, ibk, IWB, NetZulg, regioGrid, Renergia Zentralschweiz, SAK, SIG, Stucky SA, StWZ, Swisselectric, Swisspower, VAS, VSGS). Une partie de la branche voudrait en outre que la restriction du droit d'accès s'applique également aux procédures d'expropriation proprement dites (entre autres Axpo, CKW, EBS, EWN, Groupe E, AES). Repower soutient la mesure à condition que l'EICOM et les autorités précédentes accélèrent leurs procédures et délèguent autant que possible la responsabilité ainsi que les compétences aux gestionnaires de réseau. Une minorité rejette la mesure (p. ex. Ingenieurbüro für solare Entwicklung, KKBV). Energiegenossenschaft Elgg refuse la mesure, car elle ne voudrait pas d'une accélération au détriment des droits des citoyens. Les SGSW soutiennent les propositions sur l'accélération des procédures, mais refusent les restrictions du droit d'accès au Tribunal fédéral. Swissgrid propose avant tout de restreindre le droit d'accès au Tribunal fédéral pour les décisions relevant du droit de l'électricité concernant l'approbation des plans des installations électriques à courant fort et à courant faible.

La plupart des organisations de protection de l'environnement et du paysage sont critiques envers la mesure (ASPO, Greenpeace, Grimselverein, HTST, Pro Natura, association Sauvez les Préalpes, CAS, FP, AST, WWF). Elles craignent notamment un affaiblissement de la protection juridique. La FSG considère que la procédure d'approbation des plans proposée est correcte pour les lignes électriques souterraines, mais pas pour les lignes à haute tension. Par contre, la réglementation est soutenue entre autres par Aqua Nostra, qui plaide pour la suppression du droit de recours des organisations, NWA Argovie et SVG. Myclimate et la Fondation Pusch demandent que la notion «importance significative» soit définie et que l'accélération des procédures se limite aux projets qui obéissent aux lignes directrices du futur développement des réseaux électriques.

La grande majorité des organisations de politique énergétique et des organisations techniques est en principe favorable à une restriction du droit d'accès au Tribunal fédéral (p. ex. AEE, tous les groupes AVES consultés, Biomasse Suisse, Cogito Foundation, Kettenreaktion, Ecologie libérale, FRE, Fondation sécurité énergétique, GebäudeKlima, GGS, InfraWatt, IGEB, SIA, Swissolar, usic, VSMR, VSSM, ASITEC). IRB, GSGI et SVLW donnent en principe leur aval, mais demandent une clarification de la notion «importance significative». L'ASEP indique que l'accélération de la procédure peut aussi comporter des risques. V3E souhaite que les accélérations des procédures soient aussi décrétées pour le développement des réseaux et pour l'extension des réseaux de gaz et de chauffage à distance. Une minorité rejette la réglementation proposée (p. ex. AG 21 Wohlen, Electrosuisse SEV, Paysage Libre, S.A.F.E., WKK, SES). Paysage Libre estime que la réglementation porte atteinte aux droits démocratiques fondamentaux. ASS trouve que la procédure d'approbation des plans proposée est correcte pour les lignes électriques souterraines, mais pas pour les lignes à haute tension.

Les organisations de protection des consommateurs (ACSI, FRC, SKS) approuvent le principe de l'accélération des procédures, mais rejettent la restriction du droit d'accès.

Une majorité également des autres organes consultés est en principe favorable à l'accélération des procédures en matière de droit de l'électricité (p. ex. CATEF, CP, Firewall8 Heating System Sàrl, les communes de Pieterlen, Teufenthal, Villigen, Lonza, PSI, CFF, Ville de Zurich, Stahl Gerlafingen). Le Tribunal fédéral préconise aussi l'introduction d'un nouvel article 83, lettre w, LTF, mais propose une formulation divergente. La commune de Wiler accepte, mais demande une extension des réseaux judicieuse et respectueuse de la protection de l'environnement et du paysage. Le PV-Lab de L'EPFL accepte seulement si la réglementation s'applique exclusivement aux lignes électriques souterraines, mais pas aux lignes à haute tension. La commune de Lausanne voudrait en outre que la restriction du droit d'accès s'applique aussi aux procédures d'expropriation. Parmi les opposants, on trouve entre autres les communes d'Avenches, Fétigny, Misery-Courtion, Montagny, Valeyres-sous-Ursin et Villa-



repos, qui craignent que la restriction du droit d'accès au Tribunal fédéral ne mène à un pouvoir arbitraire. Öbu et les étudiants préparant un Master of Advanced Studies en technique et gestion environnementale à la HES-SO considèrent que les délais d'ordre pour les procédures du plan sectoriel et d'approbation des plans sont appropriés, mais rejettent une restriction du droit d'accès au Tribunal fédéral. REAL estime que l'enfouissement des lignes dans les paysages sensibles devrait devenir la norme. La Regione Mesolcina est d'avis que la réglementation a un impact négatif sur la démocratie. Le groupe d'experts indépendant trouve que la réglementation affecte les droits démocratiques fondamentaux.

2.8.2 Promotion des systèmes de mesure intelligents

Une majorité des organismes consultés se prononce pour la réglementation proposée des systèmes de mesure intelligents, c'est-à-dire pour la réglementation selon laquelle le Conseil fédéral peut prévoir l'introduction de systèmes de mesure intelligents, et donc aussi pour la réglementation de la prise en charge des frais applicable dans ce cas.

La plupart des cantons consultés ainsi que le SAB, l'Association des communes suisses et l'UVS soutiennent en principe la mesure (AI, AR, BE, FR, GE, JU, LU, NE, SG, SO, TG, TI, VD). Cinq cantons (AG, BL, GR, UR, VS) et la CGCA ne prennent pas position. GL propose de contrôler cette disposition parce qu'il note une grande confusion par rapport aux réseaux intelligents (smart grids). AI juge la mesure indispensable, si l'on estime ce système nécessaire à cause de la distribution d'énergie et d'un système de prix très dynamique. Le canton estime en revanche que ce ne sera jamais rentable au niveau des économies d'énergie pour les différents clients. L'UVS espère que la disposition sera élaborée en collaboration avec la branche et les organisations de défense des consommateurs et qu'une harmonisation avec le concept de la stratégie Réseaux électriques sera garantie.

La quasi-totalité des partis approuvent en principe la mesure (PBD, PDC, PEV, PLR, PVL, PSS). L'UDC rejette la réglementation. Le PBD accepte en principe, mais estime que la réglementation ne peut pas être axée sur la technique. Le PEV plaide pour une obligation d'introduire des systèmes de mesure intelligents partout où du courant est injecté, respectivement dans les cellules de réseaux avec une forte part d'énergie produite irrégulièrement. Pour le PSS, le système doit être aménagé de telle sorte que les clients puissent en profiter directement. Le PDC estime que l'introduction de tels systèmes est une bonne possibilité pour mener à terme la future extension des énergies renouvelables au niveau de la technique des réseaux. Parmi les autres partis, les Jeunes Verts et l'UFS rejettent la réglementation. En revanche, les Femmes PDC et le PS ZH soutiennent la mesure proposée.

De nombreuses associations économiques sont sceptiques à l'égard de cette mesure. La réglementation est entre autres refusée par la CNCI, la Chambre de commerce des deux Bâle, Holzbau Schweiz, KGV, KVS, l'USS, Science Industries, l'USAM, l'USM, Suissetec, Travail.Suisse, les associations du second œuvre et l'ASET. La critique porte notamment sur l'incertitude concernant les systèmes de mesure intelligents et le futur renchérissement dû aux nouveaux suppléments sur les coûts de réseau. economiesuisse soutient en principe la mesure, mais ne veut pas qu'à cause des compteurs intelligents (smart meters) et des réseaux intelligents (smart grids), les nouveaux suppléments sur les coûts de réseau entraînent des augmentations des coûts. Par contre, la compensation doit se faire grâce à une régulation de l'efficacité. La Task Force Wald+Holz+Energie accepte en principe, mais juge prématurée l'éventuelle obligation d'introduction sur l'ensemble du territoire. L'ASA accepte l'introduction des systèmes de mesure intelligents pour la prise en charge des frais, mais ne prend pas position sur la répartition des frais. Pour FKR et ProKlima, le système de mesure ne devrait pas se limiter à l'électricité. Sinon, la réglementation est soutenue entre autres par CI CDS, la Fédération Infra, l'USP, Swico, Swissmem et VSIG Commerce Suisse.



La plupart des entreprises de la branche énergétique se prononcent pour l'introduction de la réglementation proposée (p. ex. AEW Energie AG, Arbon Energie AG, FMB, EKZ, ESI, EnAlpin, EWZ, Groupe E, Landis+Gyr AG, Renergeia Zentralschweiz AG, SIG, SGSW, Swissmig). Axpo et CKW approuvent en principe la mesure, mais veulent que les coûts imputables soient aussi étendus aux coûts des réseaux de communication nécessaires ainsi qu'aux amortissements exceptionnels nécessaires des compteurs non encore amortis et devant être mis hors service. La VSGS soutient en principe la réglementation, mais aimerait que la mise en œuvre concrète soit exécutée sous la propre responsabilité des gestionnaires de réseau. Concernant la mesure, Swisselectric voudrait que le Conseil fédéral prenne en compte les cycles d'investissements et les signaux du marché. La DSV estime que les amortissements des investissements effectués devraient être pris en compte. L'EICOM considère qu'une modification de l'article 15, LApEI n'est pas absolument nécessaire. Elle trouve en outre que la déclaration selon laquelle les avantages d'une introduction des systèmes de mesure intelligents, réglementée par l'Etat sur l'ensemble du territoire, doivent prédominer, n'est pas plausible. Alpiq demande que la disposition soit vérifiée notamment quant à son opportunité. La mesure est rejetée en particulier par Ingenieurbüro für solare Entwicklung, la KKBV, Regio Energie Solothurn et VAS. Un droit de participation de la branche est notamment demandé par AEW Energie AG et EBS. L'AES estime que la réglementation doit être améliorée et que le texte de loi doit stipuler que les amortissements des investissements effectués doivent être pris en compte et que l'EAE devrait pouvoir choisir, dans le délai fixé, sur quelle période elle veut et peut installer des systèmes de mesure intelligents.

La plupart des organisations de politique énergétique et des organisations techniques sont aussi favorables à la réglementation proposée pour l'introduction et la prise en charge des frais des systèmes de mesure intelligents (p. ex. AG Christen und Energie, AVES et ses groupes régionaux Aargau, Bern et Pfannenstil, CSEM, ContrAtom, Ecologie libérale, Electrosuisse ASE, GebäudeKlima, GGS, Verein-Green Building, IG Erdgas, S.A.F.E., SSES, V3E, VSS, Coopératives d'habitation Suisse). Quelques participants (notamment IRB, GSGI, MeGA, SVLW) estiment qu'il ne faudrait pas seulement impliquer l'électricité, mais également d'autres domaines importants comme la chaleur, le froid, l'hydraulique, etc. AG 21 Wohlen est d'avis que les coûts devraient faire partie intégrante du prix de l'électricité. AVES Schaffhausen et Zürich, FRE, usic, VEI, VSSM sont sceptiques à l'égard de la réglementation. Pour la Cogito Foundation et WiN, les compteurs intelligents créeront des problèmes de protection des données. La SES n'accepte que si le client en profite aussi.

Parmi les organisations de protection de l'environnement et du paysage, les avis sur la réglementation proposée sont très partagés. Nombreuses sont les organisations consultées qui acceptent seulement si le client en profite aussi (p. ex. MfE, ASPO, PEE, Greenpeace, Fondation Pusch, AST, WWF), c'est-à-dire si les exigences minimales sont définies de telle sorte qu'il soit possible d'économiser de l'électricité et si la garantie est donnée que le client profite aussi financièrement de la possibilité de contrôler la courbe de charge. Bien qu'elle craigne des conséquences bureaucratiques onéreuses, Aqua Nostra approuve en principe la réglementation. En principe, la réglementation est également soutenue par Eco Swiss, la FSG, Noé 21, NWA Argovie, l'association Sauvez les Préalpes, FP et SVG. Myclimate adopte la mesure, mais ne veut pas qu'elle soit axée sur la technique: il convient de veiller, dans la définition des exigences, à ce que cela permette effectivement de faire des économies de courant et que le consommateur en soit récompensé.

Les organisations de protection des consommateurs (ACSI, FRC, SKS) rejettent la mesure parce qu'elles estiment que le potentiel d'économie d'énergie pour le client final est surestimé. Elles refusent en outre le financement de la mesure proposé.



En principe, une majorité des autres organismes consultés est favorable à la mesure proposée (p. ex. Bezirk Küssnacht am Rigi, Coop, HSLU, HTCeramix SA, Lonza, Migros, Rud. SCHMID AG, CFF, Stahl Gerlafingen, Swisscom Energy Solutions). Les opinions des particuliers sur la réglementation divergent également. Les Académies des sciences jugent les seuls systèmes de mesure intelligents comme insuffisants et exigent un cadre juridique régissant la réglementation des questions de protection des données et les définitions des normes pour le contrôle des appareils (réseaux intelligents), afin de pouvoir compenser activement les fluctuations dans le réseau électrique. La Ville de Lausanne demande que la branche participe à la fixation des normes. Selon l'Office de la protection des données du canton de Zoug, il faudrait examiner plus en détail si la Confédération est compétente pour prescrire l'introduction de compteurs intelligents et pour fixer la prise en charge des frais. Le PV-LAB de l'EPFL plaide pour une recherche approfondie dans ce domaine. La Ville de Zurich se prononce pour une adaptation de la formulation selon laquelle, à l'instar du reste du parc de compteurs, les coûts de capital supérieurs aux coûts d'investissement proprement dits sont aussi pris en compte. Les étudiants qui préparent un Master of Advanced Studies en technique et gestion de l'environnement à la HES-SO se demandent pourquoi, dans l'optique environnementale, l'introduction des compteurs intelligents n'est pas encore ancrée dans la loi avec un certain délai. Certains participants rejettent la mesure (p. ex. CP, Öbu, Pro Velo, SKF, Suncontract GmbH, groupe d'experts indépendants). Öbu n'accepte pas que les coûts soient répercutés sur les clients finaux.

2.8.3 Aides financières

Les cantons en particulier n'acceptent pas l'art. 52, al. 3. La disposition stipule que les mesures prises dans le domaine du bâtiment ne sont soutenues par les contributions globales que si le programme d'encouragement cantonal prescrit l'établissement d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments assorti d'un rapport de conseil. Le lien entre cofinancement de la Confédération et une condition n'est pas conforme à la réglementation de la Constitution fédérale (AG, SO, SZ, UR, CdC et CGCA). Par contre, l'industrie de l'électricité conteste l'art. 53, al. 2, phrase 2. Elle estime que cette phrase devrait être supprimée, car les critères censés justifier une dérogation sont formulés d'une façon trop vague, ce qui pourrait provoquer une inégalité de traitement des projets ou des distorsions de concurrence. L'art. 53, al. 4 manque également de précision dans sa formulation.

2.8.4 Fonction de modèle de la Confédération

Environ 30 participants s'expriment sur le rôle de modèle à assumer par les collectivités publiques. Un grand nombre d'entre eux (entre autres MfE, Biomasse Suisse, PEE, PES, Myclimate, Fondation suisse de l'énergie, WWF) estiment que la Confédération pourrait être un meilleur exemple dans le secteur du bâtiment. Energho note un potentiel d'économie général au niveau de la Confédération, des cantons et des communes. Swiss eMobility trouve que le parc automobile devrait aussi être considéré selon l'exemplarité de la Confédération.

WSL préfère les modèles avec des objectifs individuels plutôt que des prescriptions globales et l'EPFZ estime que l'augmentation de 25% de l'efficacité énergétique doit être financée par les budgets ordinaires des institutions fédérales. Le Conseil des EPF est disposé à assumer sa fonction de modèle, mais estime que les conditions et les prescriptions sur la mise en œuvre de l'exemplarité devraient être formulées avec une certaine retenue. Le SAB désire que la Confédération s'engage pour la promotion active du travail à domicile dans l'administration.

Le PVL est d'avis que la Confédération devrait rechercher un consensus avec tous les acteurs impliqués pour une mise en œuvre cohérente dans toutes les entreprises fédérales. Le PSS veut qu'à l'avenir, la Confédération couvre l'intégralité de ses besoins propres en électricité et en chaleur avec des énergies renouvelables.



La CCIG et la CVCI-VS craignent que l'exemplarité de la Confédération puisse servir de prétexte à davantage de dépenses. La CCIG Genève souhaite en outre que les améliorations s'effectuent selon les critères du marché. La Chambre de commerce des deux Bâle soutient la fonction de modèle. Celle-ci ne doit cependant pas déboucher sur des mesures peu rentables.



3. Liste des abréviations

ACS	Association des communes suisses
ACS	Automobile Club de Suisse
ACSI	Associazione consumatrici della Svizzera italiana
ADER	Association pour le développement des énergies renouvelables
ADEV	ADEV Energiegenossenschaft
AEE	Agence des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
AES	Association des entreprises électriques suisses
AG	Canton d'Argovie
AI	Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures
AIHK	Chambre argovienne du commerce et de l'industrie
AR	Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures
AS	Archéologie Suisse
ASA	Association suisse d'assurances
ASAE	Association suisse pour l'aménagement des eaux
ASB	Association suisse des banquiers
ASCAD	Association suisse du chauffage à distance
ASED	Association suisse des exploitants d'installations de valorisation des déchets
ASEG	Association suisse des entrepreneurs généraux
ASEP	Association suisse des professionnels de l'environnement
ASEPP	Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres
ASET	Association suisse des entreprises d'entretien des textiles
ASETA	Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
ASF	Association suisse du froid
ASIG	Association suisse de l'industrie gazière
ASITEC	Association suisse de l'industrie de la terre cuite
ASLOCA	Association suisse des locataires
ASPO	Association suisse pour la protection des oiseaux
ASS	Agence solaire suisse
AST	Association suisse des transports
ASTAG	Association suisse des transports routiers
asut	Association suisse des télécommunications
ATE	Association transports et environnement
auto-suisse	Association des importateurs suisses d'automobiles
AVDEL	Association valaisanne des distributeurs d'électricité
AVES	Aktion für vernünftige Energiepolitik Schweiz
AVES	Entente suisse pour une politique énergétique raisonnable
BE	Canton de Berne
BKW-FMB	Forces motrices bernoises SA
BL	Canton de Bâle-Campagne
BS	Canton de Bâle-Ville
BZS	Bäuerliches Zentrum Schweiz
CAS	Club alpin suisse
CATEF	Camera ticinese dell'economia fondiaria
CCC	Centrale à gaz à cycle combiné
CCE	Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement



CCF	Couplage chaleur-force
CCIG	Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux
CDPNP	Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage
CECB	Certificat énergétique cantonal des bâtiments
Cercl'Air	Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air
CES	Comité électrotechnique suisse
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
CFG	Commission fédérale de géologie
CFHA	Commission fédérale de l'hygiène de l'air
CGCA	Conférence gouvernementale des cantons alpins
CHGEOL	Association suisse des géologues
CI CDS	Communauté d'intérêts du commerce de détail suisse
CKW	Centralschweizerische Kraftwerke AG
CN	Centrale nucléaire
CNCI	Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie
COMCO	Commission de la concurrence
CP	Centre patronal
CSAC	Conférence suisse des archéologues cantonaux
CSCM	Conférence suisse des conservatrices et conservateurs des monuments
CSCM	Conférence suisse des conservatrices et conservateurs des monuments
CSEM	Centre suisse d'électronique et de microtechnique
CSF	Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche
CVCI-VD	Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie
CVCI-VS	Chambre valaisanne de commerce et d'industrie
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DSV	Association faitière des gestionnaires suisses des réseaux de distribution
EAE	Entreprise d'approvisionnement en électricité
Eawag	Institut de recherche sur l'eau du domaine des EPF
EBS	Elektrizitätswerk des Bezirks Schwyz
ECS	Association Energy Certificate System
EFS	Economie forestière Suisse
EKT	Elektrizitätswerk des Kantons Thurgau
EKZ	Elektrizitätswerke des Kantons Zürich
EMPA	Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche
EnDK	Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EPFZ	Ecole polytechnique fédérale de Zurich
ESI	Eletricità svizzera italiana
EVB	Energieversorgung Blumenstein AG
EVB	Energieversorgung Büren AG
EVK	Elektrizitätsversorgung Kallnach
EWJ	EW Jaun Energie AG
EWN	Elektrizitätswerk Nidwalden
EWZ	Elektrizitätswerke der Stadt Zürich



FEA	Association suisse des fabricants et fournisseurs d'appareils électrodomestiques
FEPS	Fédération des Eglises protestantes de Suisse
FER	Fédération des entreprises romandes
FFE	Frauen für Energie
FHNW	Fachhochschule Nordwestschweiz
FKR	Fachverband für Komfortregelung
FME	Forum Medizin und Energie
FP	Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage
FPE	Fédération suisse des représentations du personnel de l'économie électrique
FR	Canton de Fribourg
FRC	Fédération romande des consommateurs
FRE	Fédération romande pour l'énergie
FRI	Fédération romande immobilière
FRS	Fédération routière suisse
FSG	Fondation suisse de la Greina pour la protection des fleuves alpins
FSIB	Chauffage au bois Suisse
FSP	Fédération suisse de pêche
FSU	Fédération suisse des urbanistes
FTS	Fédération textile suisse
FVB	Association des industries de l'éclairage
GE	Canton de Genève
GGs	Gruppe Grosser Stromkunden
GL	Canton de Glaris
GPS	Groupe de travail pour les recherches préhistoriques en Suisse
GR	Canton des Grisons
GSGI	Groupe de l'industrie suisse de la technique du bâtiment
GSK	Genossenschaft Solarstrom Kraftwerke
GSP	Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur
GT	Groupe de travail
GTP	Groupe de travail «Protection du patrimoine»
HECH	Union des chemins de fer historiques de Suisse
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
HEV	Association suisse des propriétaires fonciers
HSLU	Hochschule Luzern
HSR	Hochschule für Technik Rapperswil
HTST	Association Haute tension sous terre
IB	Industrielle Betriebe
IBA	IBAAarau AG
IBI	Industrielle Betriebe Interlaken
ibk	Industrielle Betriebe Kloten
IFSN	Inspection fédérale de la sécurité nucléaire
IFWE	International Foundation for World Environment
IGEB	Groupement d'intérêt des industries intensives en consommation d'énergie
IHZ	Chambre du commerce et de l'industrie de Suisse centrale
IRB	Initiative réseau bâtiment
ISKB	Interessenverband Schweiz. Kleinkraftwerk-Besitzer
ISOLSUISSE	Association suisse des entreprises d'isolation



lv. pa.	Initiative parlementaire
IWB	Industrielle Werke Basel
JU	Canton du Jura
KGV	Union cantonale zurichoise des arts et métiers
KKBV	Association du personnel d'exploitation des centrales nucléaires
KKG	Centrale nucléaire de Gösgen
KVS	Association suisse des matières plastiques
LU	Canton de Lucerne
MfE	Médecins en faveur de l'environnement
MoPEC	Modèle de prescriptions énergétiques des cantons
NE	Canton de Neuchâtel
NIKE	Centre national d'information pour la conservation des biens culturels
NWA	Nie Wieder AKW
oeku	Eglise et environnement
OFEN	Office fédéral de l'énergie
ONG	Organisation non gouvernementale
OW	Canton d'Obwald
PBD	Parti bourgeois-démocratique
PDC	Parti démocrate-chrétien
PEE	Professionnelles en environnement
PES	Parti écologiste suisse
PEV	Parti évangélique suisse
PFPDT	Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence
PLR	Parti libéral-radical
PME	Petites et moyennes entreprises
PSI	Institut Paul Scherrer
PSR/IPPNW	Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire
PSS	Parti socialiste suisse
PV	Photovoltaïque
PVL	Parti Vert'libéral
REAL	Recycling Entsorgung Abwasser Luzern
RPC	Rétribution à prix coûtant du courant injecté
S.A.F.E.	Agence suisse pour l'efficacité énergétique
SA	Société anonyme
SAA	Swiss Automotive Aftermarket
SAB	Groupement suisse pour les régions de montagne
SAK	St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke AG
SES	Fondation Suisse de l'Energie
SES	Fondation suisse de l'énergie
SG	Canton de Saint-Gall
SGnet	Réseau suisse de géothermie
SGSW	Sankt Galler Stadtwerke
SH	Canton de Schaffhouse
SHAS	Société d'histoire de l'art en Suisse
SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes
SIG	Services industriels de Genève
SKF	Ligue suisse des femmes catholiques
SKS	Stiftung für Konsumentenschutz



SLB	Solidaritätsfond Luzerner Bergbevölkerung
SO	Canton de Soleure
SOSIN	Société suisse des ingénieurs nucléaires
SSES	Société suisse pour l'énergie solaire
SSG	Société suisse pour la géothermie
SSIGE	Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux
SSP	Syndicat suisse des services publics
SSS	Société suisse de spéléologie
STEP	Station d'épuration des eaux usées
STV	Swiss Engineering STV
SVG	Schweizerische Vereinigung für Gesundheitsschutz und Umwelttechnik
SVLW	Schweizerischer Verein Luft- und Wasserhygiene
SVUT	Association suisse de technique pour l'environnement
SZ	Canton de Schwyz
TCS	Touring Club Suisse
TG	Canton de Thurgovie
TI	Canton du Tessin
UDC	Union Démocratique du Centre
UFS	Umweltfreisinnige St.Gallen
UIOM	Usine d'incinération des ordures ménagères
UMS	Union maraîchère suisse
UP	Union pétrolière
UPSA	Union professionnelle suisse de l'automobile
UR	Canton d'Uri
USAM	Union suisse des arts et métiers
usic	Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils
USIE	Union suisse des installateurs-électriciens
USM	Union suisse du métal
USP	Union suisse des paysans
USPI	Union suisse des professionnels de l'immobilier
USS	Union syndicale suisse
UTP	Union des transports publics
UVS	Union des villes suisses
V3E	Verband Effiziente Energie Erzeugung
VAS	Verband Aargauischer Stromversorger
VBE	Vereinigung Bündnerischer Elektrizitätswerke
VD	Canton de Vaud
VFAS	Association suisse du commerce automobile indépendant
VHP	Association suisse des commerces de poêlerie-fumisterie et de carrelage
VS	Canton du Valais
VSA	Association suisse des professionnels de la protection des eaux
VSERG	Vereinigung schweizerischer Erdgaskonsumenten
VSGS	Association Smart Grid Suisse
VSMR	Association suisse de recyclage du fer, du métal et du papier
VSS	Association de l'industrie suisse des lubrifiants
VSSM	Association suisse des maîtres menuisiers et des fabricants de meubles
VUE	Association pour une énergie respectueuse de l'environnement



WiN	Women in Nuclear
WKK	Association suisse pour le couplage chaleur-force
WSL	Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage
WWZ	Wasserwerke Zug AG
ZG	Canton de Zoug
ZH	Canton de Zurich
ZHAW	Université des sciences appliquées de Zurich
ZHK	Chambre zurichoise de commerce
ZPK	Association de l'industrie suisse de la cellulose, du papier et du
carton	



4. Annexe: liste des participants

Cantons
Canton d'Argovie
Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures
Canton de Bâle-Campagne
Canton de Bâle-Ville
Canton de Berne
Canton de Fribourg
Canton de Genève
Canton de Glaris
Canton des Grisons
Canton du Jura
Canton de Lucerne
Canton de Neuchâtel
Canton d'Obwald
Canton de Saint-Gall
Canton de Schaffhouse
Canton de Schwyz
Canton de Soleure
Canton du Tessin
Canton de Thurgovie
Canton d'Uri
Canton du Valais
Canton de Vaud
Canton de Zoug
Canton de Zurich
Partis
PDC du canton de Lucerne
Femmes PDC Suisse
Forum Meiringen
Grüne Uri
Jeunes Verts Suisse
Parti bourgeois-démocratique PBD
Parti démocrate-chrétien PDC
Parti écologiste suisse PES (Les Verts)
Parti évangélique suisse PEV
Parti libéral-radical PLR
Parti socialiste suisse PSS
Parti vert/libéral suisse PVL
PLR du canton de Genève
Parti socialiste (PS) du canton de Zurich
Union démocratique du centre UDC
Umweltfreisinnige St.Gallen UFS



Commissions et conférences
Conférence suisse des conservatrices et conservateurs des monuments CSCM
Commission de la concurrence COMCO
Commission fédérale de l'électricité EICom
Commission fédérale de géologie CFG
Commission fédérale de l'hygiène de l'air CFHA
Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement CCE
Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage CDPNP
Conférence des gouvernements cantonaux CdC
Conférence gouvernementale des cantons alpins CGCA
Conférence suisse des archéologues cantonaux CSAC
Forum PME
Associations faitières des communes, villes et régions de montagne
Association des communes suisses ACS
Groupement suisse pour les régions de montagne SAB
Union des villes suisses UVS
Industrie de l'électricité
AEW Energie AG
Alpiq Holding SA
Arbon Energie AG
Association des entreprises électriques suisses AES
Association faitière des gestionnaires suisses des réseaux de distribution DSV
Association Smart Grid Suisse VSGS
Association valaisanne des distributeurs d'électricité AVDEL
Axpo Holding SA
BKW FMB Energie SA
Centralschweizerische Kraftwerke AG CKW
EBM (Genossenschaft Elektra Birseck)
EKT Holding AG
Elektrizitätsversorgung Kallnach EVK
Elektrizitätswerk des Bezirks Schwyz EBS
Elektrizitätswerke des Kantons Zürich EKZ
Elektrizitätswerk Nidwalden EWN
Elettricità svizzera italiana ESI
EnAlpin AG
Energie Seeland AG
Energie Uetikon AG
Energiegenossenschaft Elgg
Energieversorgung Blumenstein AG EVB
Energieversorgung Büren AG EVB
EW Jaun Energie AG EWJ
EW Rothrist
EWK Herzogenbuchsee AG
EWOfringen
Elektrizitätswerke der Stadt Zürich EWZ
Genossenschaft Elektra
Genossenschaft Solarstrom Kraftwerke GSK
Groupe E SA
IB Wohlen AG
IBAarau AG
IB-Murten
Industrielle Betriebe Interlaken IBI
Industrielle Betriebe Kloten ibk
Industrielle Werke Basel IWB



Ingenieurbüro für solare Entwicklung
Centrale nucléaire de Gösgen KKG
Association du personnel d'exploitation des centrales nucléaires KKBV
Landis+Gyr SA
NetZulg AG
Regio Energie Solothurn
RegioGrid
Renergia Zentralschweiz AG
Repower AG
Sankt Galler Stadtwerke SGSW
Services Industriels de Genève SIG
Sierre-Energie SA
SN Energie AG
SOLAIRE SUISSE SA
St.Gallisch-Appenzellische Kraftwerke AG SAK
Stucky SA
StWZ Energie AG
swisselectric
Swissgrid SA
Swisspower Netzwerk AG
Technische Betriebe Kreuzlingen
Verband Aargauischer Stromversorger VAS
Vereinigung Bündnerischer Elektrizitätswerke VBE
Verein Smart Grid Industrie Schweiz swissmig
Wasserwerke Zug AG WWZ
Windland Energieerzeugung GmbH
Associations faitières de l'économie
Chambre argovienne du commerce et de l'industrie AIHK
Association de l'industrie suisse de la cellulose, du papier et du carton ZPK
Union patronale suisse
Association suisse d'assurances ASA
Association suisse des banquiers ASB
Association suisse des exploitants d'installations de valorisation des déchets ASED
Association suisse des entrepreneurs généraux ASEG
Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres ASEPP
Association suisse des entreprises d'entretien des textiles ASET
Association suisse des matières plastiques KVS
Association suisse des transports routiers ASTAG
Associations du second œuvre
Association suisse pour l'aménagement des eaux ASAE
Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture ASETA
auto-suisse
CemSuisse
Chambre de commerce des deux Bâle
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève CCIG
Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie CNCI
Chambre valaisanne de commerce et d'industrie CVCI-VS
Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie CVCI-VD
VSIG Commerce Suisse
Communauté d'intérêts du commerce de détail suisse CI CDS
constructionsuisse
Dachorganisationen der Wirtschaft Graubünden
Economie forestière Suisse EFS
economiesuisse - Fédération des entreprises suisses



Fachverband für Komfortregelung FKR
Fédération des entreprises romandes FER
Fédération suisse des représentations du personnel de l'économie électrique FPE
Fédération Infra
Fédération routière suisse FRS
Fédération textile suisse FTS
GastroSuisse
Union des arts et métiers de BS
Union cantonale lucernoise des arts et métiers
Holzbau Schweiz
Chambre du commerce et de l'industrie de Suisse centrale IHZ
Association suisse des entreprises d'isolation ISOLSUISSE
Union cantonale zurichoise des arts et métiers KGV
ProKlima
Scienceindustries
Association suisse des propriétaires fonciers HEV
Suissetec
Swico – Wirtschaftsverband für die digitale Schweiz
Swiss Automotive Aftermarket SAA
Swisscleantech
SWISSMECHANIC
Swissmem
Swissoil
Swissoil Fribourg
Swissoil Vaud
Syndicat suisse des services publics SSP
Union maraîchère suisse UMS
Union professionnelle suisse de l'automobile UPSA
Union suisse des arts et métiers USAM
Union suisse des paysans USP
Union des transports publics UTP
Union suisse du métal USM
Union syndicale suisse USS
Task Force Wald+Holz+Energie
Travail.Suisse
Chambre zurichoise de commerce ZHK
Organisations de politique énergétique et organisations techniques
Kettenreaktion – Verein zur Unterstützung der Kernenergie
ADEV Energiegenossenschaft
Agenda 21 Wohlen
Agence des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique AEE
Agence solaire suisse ASS
Arbeitsgruppe Christen + Energie
Association Cité de l'énergie
Association e'mobile
Association de l'industrie suisse des lubrifiants VSS
Association des industries de l'éclairage FVB
Association Energy Certificate System ECS
Association Green Building
Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire PSR/IPPNW
Association pour le développement des énergies renouvelables ADER
Association suisse du chauffage à distance ASCAD
Association suisse de l'industrie de la terre cuite ASITEC
Association suisse de l'industrie gazière ASIG



Association suisse des commerces de poêlerie-fumisterie et de carrelage VHP
Association suisse des fabricants et fournisseurs d'appareils électrodomestiques FEA
Association suisse des géologues CHGEOL
Association suisse des maîtres menuisiers et des fabricants de meubles VSSM
Association suisse des professionnels de la protection des eaux VSA
Association suisse des professionnels de l'environnement ASEP
Association suisse du froid ASF
Association suisse de recyclage du fer, du métal et du papier VSMR
Association suisse des télécommunications asut
Association suisse pour le couplage chaleur-force WKK
Association suisse de technique pour l'environnement SVUT
Association pour une énergie respectueuse de l'environnement VUE
AVES Aargau
AVES Bern
AVES Pfannenstil
AVES Schaffhausen
AVES Zug
AVES Zürich
Biofuels Schweiz - Verband der schweizerischen Biotreibstoffsindustrie
Biomasse Suisse
Centre suisse d'électronique et de microtechnique CSEM
Chauffage au bois Suisse FSIB
Cogito Foundation
Comité électrotechnique suisse CES
ContrAtom
Coopératives d'habitation Suisse
Ecologie libérale
Eco-Net
Electrosuisse
energho
Energie Bois
Energieforum Nordwestschweiz
Forum suisse de l'énergie
Erdgas Zürich AG
Entente suisse pour une politique énergétique raisonnable AVES
Fédération romande pour l'énergie FRE
Fédération suisse des urbanistes FSU
Fondation sécurité énergétique
Fondation suisse de l'énergie SES
Förderverein Windenergie Aargau
Forum Medizin und Energie FME
Forum nucléaire suisse
Frauen für Energie FFE
Gasverbund Mittelland AG
GebäudeKlima Schweiz
Genève-Energie
Géothermie Consortium GP La Côte
Groupe de l'industrie suisse de la technique du bâtiment GSGI
Gruppe Grosser Stromkunden GGS
Groupement d'intérêts des industries intensives en consommation d'énergie IGEB
Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur GSP
HTceramix SA
ideeholzfeuer



IG Bündner Wasserkraft (en cours de création)
IG Erdgas
Infovel
InfraWatt
Initiative efficacité électrique
Initiative réseau bâtiment IRB
Interessenverband Schweiz. Kleinkraftwerk-Besitzer ISKB
Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche CFK
KLAR! Schweiz
Lignum - Holzwirtschaft Schweiz
MeGA
Nein zu neuen AKW
Nie Wieder AKW NWA
Nordur Power Grid Association
Paysage Libre
Remontées Mécaniques Suisses RMS
S.A.F.E. Agence suisse pour l'efficacité énergétique
Société suisse des ingénieurs nucléaires SOSIN
Schweizerischer Verein Luft- und Wasserhygiene SVLW
Société suisse pour l'énergie solaire SSES, groupe régional argovien
Société suisse pour la géothermie SSG
Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux SSIGE
Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA
Société suisse de spéléologie SSS
Société suisse pour l'énergie solaire SSES
Solargenossenschaft Frauenfeld
Solargenossenschaft Vechigen
Solarstrom-Pool Thurgau
SolarSuperState Association
Sortir du nucléaire
Suisse Eole
Swiss Energy Council
Swiss Engineering STV
Réseau suisse de géothermie SGnet
Swissolar
Union pétrolière UP
Union suisse des installateurs électriciens USIE
Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils usic
Verband Effiziente Energie Erzeugung V3E
Vereinigung schweizerischer Erdgaskonsumenten VSERG
Women in Nuclear WiN
Organisations de défense des consommateurs
Associazione consumatrici della Svizzera italiana ACSI
Fédération romande des consommateurs FRC
Stiftung für Konsumentenschutz SKS
Organisations de protection de l'environnement et du paysage
Aqua Nostra
Aqua Viva – Rheinaubund
Groupe de travail «Saubere Luft Thun»
Groupe de travail «Protection du patrimoine» GTP
Association Haute tension sous terre HTST
Association Sauvez les Préalpes
Association suisse des transports AST



Association suisse pour la protection des oiseaux ASPO
Club alpin suisse CAS
Domus Antiqua Helvetica
Eco Swiss
Eglise et environnement oeku
Fédération suisse de pêche FSP
Fondation suisse de la Greina pour la protection des fleuves alpins FSG
Fondation suisse pour la pratique environnementale Pusch
Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage FP
Greenpeace Suisse
Grimselverein
Initiative des Alpes
International Foundation for World Environment IFWE
Médecins en faveur de l'environnement MfE
Mobilité piétonne Suisse
Myclimate
Nationale Informationsstelle für Kulturgütererhaltung NIKE
Noé 21
NWA Argovie
Patrimoine Suisse
Professionnelles en environnement PEE
Pro Natura
Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air Cercl'Air
WWF Suisse
Association transports et environnement ATE
Schweizerische Vereinigung für Gesundheitsschutz und Umwelttechnik SVG
Autres participants à la consultation
Académies suisses des sciences
Archéologie Suisse AS
Association Suisse Châteaux forts
Association suisse des locataires ASLOCA
Automobile Club de Suisse ACS
Bäuerliches Zentrum Schweiz BZS
Bezirk Küssnacht
Camera ticinese dell'economia fondiaria CATEF
Centre patronal CP
Chemins de fer fédéraux suisses CFF
Coalition Education ONG
Commune d'Avenches
Commune de Fétigny
Commune de Lausanne
Commune de Misery-Courtion
Commune de Montagny
Commune de Villarepos
Conseil des EPF
Coop
Office de la protection des données du canton de Zoug
Décroissance Berne
Institut de recherche sur l'eau du domaine des EPF Eawag (via Conseil des EPF)
EPFL (via le Conseil des EPF)
EPFL PV-Lab
EPFZ étudiants du cours «Développement de la politique nationale de l'environnement»
EPFZ (via le Conseil des EPF)



Fédération des coopératives Migros
Fédération des Eglises protestantes de Suisse FEPS
Fédération romande immobilière FRI
Firewall8 Heating Systems Sàrl
Forum Session des Jeunes
Gaznat SA
Commune de Pieterlen
Commune de Teufenthal
Commune de Villigen
Commune de Wiler (BE)
Groupe de travail pour les recherches préhistoriques en Suisse GPS
Gruppe besorgter Simmentaler Bürgerinnen und Bürger
Hausverein Schweiz
FHNW Groupe de projet du MAS-U
FHNW MAS en technique et gestion de l'environnement
Hexis SA
Hochschule für Technik Rapperswil HSR – Institut pour la technique solaire SPF
Hochschule Luzern HSLU
Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL
Institut Paul Scherrer PSI (via le Conseil des EPF)
JardinSuisse
La Poste Suisse
EMPA (via le Conseil des EPF)
Ligue suisse des femmes catholiques SKF
Lonza Group Ltd
LUO cooperation
Manifestation silencieuse devant l'IFSN à Brugg-Windisch
Municipalité Valeyrès-sous-Ursins
Neo Technologie SA
Öbu – Netzwerk für nachhaltiges Wirtschaften
Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence PFPDT
Pro Velo Suisse
Recycling Entsorgung Abwasser Luzern REAL
Regione Mesolcina
Rud. SCHMID SA
Société d'histoire de l'art en Suisse SHAS
Solidaritätsfond Luzerner Bergbevölkerung SLB
Ville de Zurich
Stahl Gerlafingen AG
suissemelio
Suncontract GmbH
Swiss eMobility
Swiss Steel SA
Swisscom Energy Solutions SA
Swissgas SA
Touring Club Suisse TCS
Trianel Suisse AG
Tribunal administratif fédéral
Tribunal fédéral suisse
Union suisse des professionnels de l'immobilier USPI
Université de Genève – Groupe Energie
Association suisse du commerce automobile indépendant VFAS
Union des chemins de fer historiques de Suisse HECH
ZHAW filière «Energie et technique de l'environnement»



Particuliers: 38 prises de position reçues
--

Groupe d'experts indépendants: 14 prises de position reçues
